



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 16

25 avril 2013



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires	42
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
3.7 Avis d'audiences	
3.8 Décisions administratives et disciplinaires	
3.9 Autres décisions	
4. Indemnisation	122
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	129
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	138
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	236
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada R Mario Simoneau	2012-010	Alain Gélinas	25 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> Requête pour levée partielle de l'ordonnance de blocage
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	26 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
3.	<p>R La Presse, ltée (<i>Fasken Martineau DuMoulin, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I IAB Media inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot (<i>Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.</i>)</p> <p>I 6570542 Canada inc. et Andrew Barakett (<i>O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Neuro-Biotech inc., Wanderport Corp., Andrea Cortellazzi et Serge Ollu</p> <p>I Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>M Banque Royale du Canada</p>	2011-026	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 avril 2013 9 h 30	Requête pour obtenir la levée de l'ordonnance de mise sous scellés
4.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Joseph Otis (Gerry Otis), 9110-3176 Québec inc., 9116-4152 Québec inc. et 9179-1178 Québec inc.</p>	2013-005	Claude St Pierre Léonard Serafini	2 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
5.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joseph Otis (Gerry Otis), 9110-3176 Québec inc., 9116-4152 Québec inc. et 9179-1178 Québec inc.	2013-005	Claude St Pierre Léonard Serafini	3 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
6.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Tactex Gestion d'actifs inc. et Liam Cheung	2013-011	Alain Gélinas	6 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives <i>Audience pro forma</i>
7.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jacques Gauthier	2013-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative <i>Audience pro forma</i>
8.	R Dave Jacques et Solange Vachon I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	7 mai 2013 9 h 30	Demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
9.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Martin Couture	2013-003	Claude St Pierre Léonard Serafini	8 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, suspension d'inscription et mesure propre au respect de la loi
10.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gour Assurances inc. et Christiane Gour (<i>Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-044	Alain Gélinas	9 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, suspension d'inscription et mesure de redressement
11.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I MWM Assurances inc. et Pierre Mercier (<i>Tremblay Bois Migneault Lemay s.e.n.c.r.l.</i>)	2013-008	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 mai 2013 14 h	Demande d'imposition de pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant et suspension d'inscription Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
12.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gour Assurances inc. et Christiane Gour (<i>Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-044	Alain Gélinas	10 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, suspension d'inscription et mesure de redressement
13.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	13 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
14.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I 9095-0049 Québec inc, John Dracontaidis (faisant affaire sous le nom ICC Capital Management), Axia consulting inc., Axia Business Center inc., Glacier Foods Canada inc., Dimitrios (Jimmy) Kavathas, Filipo Argento et Stéphane Charbonneau (<i>BCF s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>M Banque TD Canada Trust (<i>Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>M TD Waterhouse</p> <p>IT Nicolas Boily (Raymond Chabot) (<i>McCarthy Tétréault</i>)</p>	2009-018	Alain Gélinas Claude St Pierre	15 mai 2013 9 h 30	<p>Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage</p>
15.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Les Assurances du Bon Quartier inc. et Danny Napier</p>	2013-007	Claude St Pierre Léonard Serafini	15 mai 2013 9 h 30	<p>Demande d'imposition d'une pénalité administrative, mesure de redressement, mesure propre au respect de la loi, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et radiation d'inscription</p> <p>Audience <i>pro forma</i></p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
16.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Windermere Capital (Canada) inc. et Christopher D. Wright	2013-012	Claude St Pierre	15 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives Audience <i>pro forma</i>
17.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I René Adam	2013-013	Alain Gélinas	15 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et mesure propre au respect de la loi Audience <i>pro forma</i>
18.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Les services de gestion CCFL inc.	2013-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 mai 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, de mesure propre au respect de la loi, de conditions à l'inscription et de radiation d'inscription Audience <i>pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
19.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib (<i>M^e Felipe Morales</i>) I Younes Ben-Ghabrit (<i>M^e Sami Iskandar</i>)	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	27 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi
20.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal I Nader Zebib (<i>M^e Felipe Morales</i>) I Younes Ben-Ghabrit (<i>M^e Sami Iskandar</i>)	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	28 mai 2013 9 h 30	Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
21.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I DBSG Fonds d'investissements inc., Sid-Ali Djenadi et Ahmed-Yassin Sedjal</p> <p>I Nader Zebib (<i>M^e Felipe Morales</i>)</p> <p>I Younes Ben-Ghabrit (<i>M^e Sami Iskandar</i>)</p>	2013-004	Claude St Pierre Léonard Serafini	29 mai 2013 9 h 30	<p>Demande d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, interdiction d'opérations sur valeurs, interdiction d'opérations sur dérivés et mesure propre au respect de la loi</p>
22.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)</p>	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 juin 2013 9 h 30	<p>Demande d'imposition d'une pénalité administrative</p>
23.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)</p>	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juin 2013 9 h 30	<p>Demande d'imposition d'une pénalité administrative</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
24.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
25.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck (<i>Prévost Fortin D'Aoust, Avocats</i>)	2012-046	Claude St Pierre	10 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription
26.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck (<i>Prévost Fortin D'Aoust, Avocats</i>)	2012-046	Claude St Pierre	11 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription
27.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck (<i>Prévost Fortin D'Aoust, Avocats</i>)	2012-046	Claude St Pierre	12 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
28.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Pierre Dastous (<i>Cabinet de services juridiques inc.</i>)	2013-001	Claude St Pierre	13 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription
29.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Pierre Dastous (<i>Cabinet de services juridiques inc.</i>)	2013-001	Claude St Pierre	14 juin 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription
30.	D Gregory H. Chamandy I Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)	2013-010	Claude St Pierre	18 juin 2013 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
31.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>)</p> <p>I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)</p> <p>I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
32.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>)</p> <p>I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>)</p> <p>I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)</p>	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
33.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
34.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
35.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
36.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
37.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
38.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Le 25 avril 2013

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-012

DÉCISION N° : 2009-012-015

DATE : Le 4 avril 2013

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

RÉAL SAMSON

et

SUZANNE LABRECQUE

Parties intimées

et

M^e JOËL LAFRENIÈRE

et

LEMIEUX NOLET INC., ÈS QUALITÉS DE SYNDIC À LA FAILLITE DE RÉAL SAMSON

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOPAGE

[art. 250 (2^e al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et
art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*
(L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Marie-Michelle Côté
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 3 avril 2013

DÉCISION

[1] Le 23 juin 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés Réal Samson et Suzanne Labrecque et à l'égard du mis en cause M^e Joël Lafrenière, en vertu des articles 249 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², tels qu'en vigueur à ce moment-là.

[2] Lors de l'audience *ex parte* du 23 juin 2009, le Bureau avait rendu une décision verbale³, prononçant les ordonnances suivantes :

- Il ordonne à M^e Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimé Réal Samson;
- Il ordonne à M^e Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimée Suzanne Labrecque;
- Il ordonne à Réal Samson de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5;
- Il ordonne à Suzanne Labrecque de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5.

[3] Les motifs écrits de cette décision ont été rendus par le Bureau le 30 juin 2009⁴. Cette ordonnance de blocage a été renouvelée pour des périodes de 120 jours aux dates suivantes :

- le 19 octobre 2009⁵;
- le 12 février 2010⁶;
- le 9 juin 2010⁷;
- le 5 octobre 2010⁸;
- le 28 janvier 2011⁹;
- le 25 mai 2011¹⁰;
- le 16 septembre 2011¹¹;
- le 9 janvier 2012¹²;
- le 1^{er} mai 2012¹³;

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, décision n° 2009-012-001, 23 juin 2009, M^e A. Gélinas et M^e C. St Pierre, 3 pages.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2009 QCBDRVM 37.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2009 QCBDRVM 52.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2010 QCBDRVM 5.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2010 QCBDR 40.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2010 QCBDR 79.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2011 QCBDR 6.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2011 QCBDR 41.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2011 QCBDR 87.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2012 QCBDR 3.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2012 QCBDR 46.

- le 21 août 2012¹⁴; et
- le 12 décembre 2012¹⁵.

[4] Le 2 décembre 2009, le Bureau a reçu une demande de levée partielle du susdit blocage de la part de Lemieux Nolet Inc., ès qualités de syndic à la faillite de Réal Samson. À la suite d'une audience tenue le 11 janvier 2010 au siège du Bureau, ce dernier a rendu, le 15 janvier 2010¹⁶, une décision accordant la levée partielle de l'ordonnance de blocage, dont voici le dispositif :

« Par conséquent, le Bureau, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, lève partiellement le blocage qu'il a prononcé le 23 juin 2009, tel que confirmé le 30 juin 2009, afin de permettre à Lemieux Nolet Inc. de prendre possession du montant de 11 257,37 \$ qui résulte de la vente de la part indivise d'un immeuble qui appartenait à Réal Samson.

Cette somme est actuellement entre les mains de M^e Joël Lafrenière, notaire, mis en cause dans le présent dossier. L'ordonnance de blocage du Bureau est également partiellement levée à l'égard de M^e Joël Lafrenière, afin qu'il lui soit permis d'effectuer cette remise entre les mains de la requérante. »¹⁷

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[5] Le 22 février 2013, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Un avis d'audience a été transmis aux parties en vue de l'audience devant se tenir le 3 avril 2013.

L'AUDIENCE

[6] L'audience sur la demande de prolongation de blocage a eu lieu à la date prévue, en présence de la procureure de l'Autorité. Ni les intimés ni les mis en cause ne se sont manifestés; ils n'étaient ni présents, ni représentés à l'audience, encore qu'ils aient reçu signification de l'avis d'audience.

[7] La procureure de l'Autorité a rappelé que cette dernière a intenté des poursuites pénales à l'encontre de Réal Samson. Elle a ajouté que ces procédures suivent leur cours normal. Une date d'audience *pro forma* avait été fixée au 14 décembre 2012 pour les représentations sur sentence. Ces dernières auront finalement lieu le 11 juin 2013. De plus, elle a indiqué que les motifs initiaux sont toujours présents.

[8] Par conséquent, la procureure de l'Autorité a plaidé que considérant l'absence des intimés, le fait que les motifs initiaux existent toujours et que les procédures pénales se poursuivent, il est nécessaire que le Bureau prolonge l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[9] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁸. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2012 QCBDR 93.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Samson*, 2012 QCBDR 130.

¹⁶ *Samson (Syndic de) c. Autorité des marchés financiers*, 2010 QCBDRVM 3.

¹⁷ *Id.*

¹⁸ Précitée, note 1, art. 249 (1°).

retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁹.

[10] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt, la garde ou le contrôle²⁰. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[11] Lors d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau se penche sur la présence des motifs initiaux ayant justifié le prononcé de l'ordonnance de blocage initiale. Le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister repose sur les épaules des intimés. Or, ceux-ci ne se sont pas présentés pour contester que les motifs initiaux sont toujours existants.

[12] Le Bureau prend également en considération que l'enquête menée par l'Autorité se poursuit. Les procédures pénales sur les 54 chefs d'accusation déposés à l'encontre de Réal Samson suivent leur cours. Ce dernier a plaidé coupable à tous les chefs d'accusation. Une audience a été fixée au 11 juin 2013 relativement aux représentations sur sentence. Il appert donc que l'enquête continue dans cette affaire.

[13] Par conséquent, le Bureau estime que les motifs initiaux existent toujours et qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce, afin de protéger les investisseurs et pour permettre aux procédures pénales intentées de suivre leur cours.

LA DÉCISION

[14] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 23 juin 2009²¹, dont les motifs écrits ont été rendus le 30 juin 2009²², telle que renouvelée depuis²³, et ce, de la manière suivante :

- **IL ORDONNE** à M^e Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimé Réal Samson;
- **IL ORDONNE** à M^e Joël Lafrenière, notaire, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle appartenant directement ou indirectement à l'intimée Suzanne Labrecque;
- **IL ORDONNE** à Réal Samson de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou dont il a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5;
- **IL ORDONNE** à Suzanne Labrecque de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle lui appartenant directement ou indirectement et provenant notamment de la vente de l'immeuble résidentiel situé au 2837, rue des Berges, Lévis (Québec) G6V 8Y5.

[15] La présente ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours ou jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée.

¹⁹ *Id.*, art. 249 (2^e).

²⁰ *Id.*, art. 249 (3^e).

²¹ Précitée, note 3.

²² Précitée, note 4.

²³ Précitées, notes 5 à 15.

Fait à Montréal, le 4 avril 2013.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-013

DÉCISION N° : 2009-013-013

DATE : Le 5 avril 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

RENÉ SAURIOL

Partie intimée

et

BANQUE SCOTIA, succursale située à Gatineau (Québec)

et

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale située à Mont-Tremblant (Québec)

et

BANQUE CIBC, succursale située à Gatineau (Québec)

et

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GATINEAU

Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250 (2^e al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V-1.1) et
 art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*
 (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Marie-Michelle Côté

(Girard et al.)

Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 3 avril 2013

DÉCISION

[1] Le 25 juin 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») d'une demande afin qu'il prononce à l'encontre de René Sauriol une ordonnance de blocage, une interdiction d'opérations sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs

et une mesure propre à assurer le respect de la loi, le tout en vertu des articles 249, 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², tels qu'en vigueur à ce moment.

[2] Une audience *ex parte* a eu lieu au siège du Bureau le 25 juin 2009 afin d'entendre la demande de l'Autorité. Le Bureau a rendu, le 2 juillet 2009³, une décision prononçant une interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller, de même qu'une ordonnance visant la fermeture d'un site Internet.

[3] De plus, le Bureau a prononcé une ordonnance de blocage à l'encontre de René Sauriol et à l'égard des institutions financières mises en cause, soit la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia, la Banque de Montréal, la Banque CIBC et la Caisse Populaire Desjardins de Gatineau.

[4] L'ordonnance de blocage a été renouvelée pour des périodes de 120 jours à plusieurs reprises⁴.

[5] Cependant, l'ordonnance de blocage visant le compte de l'intimé auprès de la Banque Royale du Canada n'a pas été renouvelée à l'occasion de la décision du 25 mai 2011.

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[6] Le 22 février 2013, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. À la suite de cette demande, un avis d'audience a été préparé afin de convoquer les parties à une audience devant se tenir le 3 avril 2013.

L'AUDIENCE

[7] Lors de l'audience du 3 avril 2013, la procureure de l'Autorité a rappelé les circonstances du présent dossier. Elle a indiqué que les poursuites pénales intentées par l'Autorité suivent leur cours. Une audience *pro forma* avait d'ailleurs lieu le matin même à la Cour du Québec pour fixer une nouvelle date *pro forma* au mois de mai ou juin 2013 afin de permettre aux parties de discuter d'un potentiel règlement.

[8] La procureure de l'Autorité a précisé que les motifs initiaux à l'appui de l'ordonnance de blocage demeurent et que les parties intéressées ne se sont pas présentées à l'audience pour contester l'existence de ces motifs. Par conséquent, l'Autorité demande une prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, ce qui permettra de maintenir le statu quo, de poursuivre les discussions entre les parties dans le cadre du procès pénal et de préserver l'intérêt public.

L'ANALYSE

[9] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁵. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁶.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. René Sauriol, Banque Royale du Canada, Banque Scotia, Banque de Montréal, Banque CIBC et Caisse Populaire Desjardins de Gatineau*, 2009 QCBDRVM 30.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Sauriol*, 2009 QCBDRVM 57, 2010 QCBDRVM 6, 2010 QCBDR 41, 2010 QCBDR 80, 2011 QCBDR 8, 2011 QCBDR 42, 2011 QCBDR 88, 2012 QCBDR 23, 2012 QCBDR 47, 2012 QCBDR 94, 2012 QCBDR 136.

⁵ Précitée, note 1, art. 249 (1°).

⁶ *Id.*, art. 249 (2°).

[10] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁷. Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[11] L'intimé René Sauriol n'était pas présent ni représenté pour contester la prolongation de l'ordonnance de blocage. Il a donc fait défaut d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister. Les procédures pénales entreprises par l'Autorité suivent leur cours, des chefs d'accusation pénaux ont été déposés à l'encontre de René Sauriol et les parties auraient demandé une nouvelle date d'audience *pro forma* afin de permettre des discussions relativement à un potentiel règlement.

[12] Par conséquent, le Bureau considère qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage en l'espèce afin de protéger les investisseurs pendant la continuation des poursuites pénales.

LA DÉCISION

[13] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 2 juillet 2009⁸, telle que renouvelée depuis⁹, et ce, de la manière suivante :

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans le compte no 71191 04068 21 de la Banque Scotia, succursale située au 144, boul. de l'Hôpital, Gatineau (Québec) J8T 7S7;

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Banque de Montréal, succursale située au 845, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8 :

- Compte au nom de René Sauriol (compte no 2138 7201 570);
- Compte au nom de René Sauriol (compte no 2138 3060 301);

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans le compte no 0198 7727534 de la Banque CIBC, succursale située au 25, chemin de la Savane, Gatineau (Québec) J8T 8A4;

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens dans les comptes ci-après décrits de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau, située au 655, boul. Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M4 :

- Compte au nom de René Sauriol (compte no 438 546);
- Compte au nom de René Sauriol (compte no 456227);
- Compte au nom de René Sauriol (profil no 120970) - placement à terme rachetable sans pénalité au montant de 30 945,59 \$, échu le 29 août 2009;

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;

IL ORDONNE à René Sauriol de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

⁷ *Id.*, art. 249 (3°).

⁸ Précitée, note 3.

⁹ Précitée, note 4.

IL ORDONNE à la Banque Scotia, succursale située au 144, boul. de l'Hôpital, Gatineau (Québec) J8T 7S7 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 71191 04068 21;

IL ORDONNE à la Banque de Montréal, succursale située au 845, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans les comptes portant les numéros 2138 7201 570 et 2138 3060 301;

IL ORDONNE à la Banque CIBC, succursale située au 25, chemin de la Savane, Gatineau (Québec) J8T 8A4 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte portant le numéro 01981 7727534;

IL ORDONNE à la Caisse populaire Desjardins de Gatineau située au 655, boul. Saint-René Ouest, Gatineau (Québec) J8T 8M4 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans les comptes portant les numéros 438546, 456227 et profil no 120970 - placement à terme rachetable sans pénalité au montant de 30 945,59 \$, échu le 29 août 2009.

[14] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 5 avril 2013.

(s) *Alain Gélinas*

M^e Alain Gélinas, président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-007
 DÉCISION N° : 2011-007-014
 DATE : Le 11 avril 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 2640, boulevard Laurier, 3^e étage, Place de la Cité, Tour Cominar, Québec (Québec) G1V 5C1, dans le district judiciaire de Québec

Partie demanderesse

c.

ALAIN PÉLOQUIN, domicilié au 1132, rue de Forillon, Sherbrooke (Québec) J1N 4K9, dans le district judiciaire de Saint-François

et

ISABELLE CANTIN, domiciliée au 1132, rue de Forillon, Sherbrooke (Québec) J1N 4K9, dans le district judiciaire de Saint-François

et

ÉVALUATION APEX INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social au 153-A, Michel-Du Gué, Varennes (Québec) J3X 1H7, district judiciaire de Richelieu

et

JEAN-LUC FLIPO, domicilié au 32, chemin du Domaine, Rigaud (Québec) J0P 1P0, district judiciaire de Beauharnois

Parties intimées

et

JEAN-MARC LAVALLÉE, avocat, domicilié et exerçant sa profession au 80, avenue Balmoral, bureau 103, La Prairie (Québec) J5R 4L5, district judiciaire de Longueuil

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale régie par la *Loi sur les banques*, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, et une place d'affaires au 2959, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C7, district judiciaire de Saint-François

et

BANQUE TORONTO-DOMINION, personne morale régie par la *Loi sur les banques*, ayant son siège social à Toronto, province de l'Ontario, et une place d'affaires au 575, Chemin de Touraine, suite 200, Boucherville (Québec) J4B 5E4, district judiciaire de Longueuil

et

CAISSE DESJARDINS DE CONTRECOEUR/ VERCHÈRES, coopérative légalement constituée ayant son siège social au 6, rue Provost, Verchères (Québec) J0L 2R0, district judiciaire de Richelieu

et

CAISSE D'ÉCONOMIE MARIE-VICTORIN, coopérative légalement constituée ayant son siège social au

950, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (Québec) J3L 1L3, district judiciaire de Richelieu
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE ET MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V.-1.1, art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 et art. 16, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695]

Mme Ève Demers, stagiaire en droit et M^e Marie A. Pettigrew
(Girard et al.)
Procureures de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 4 avril 2013

DÉCISION

[1] Le 2 février 2011, l'Autorité des marchés financiers (« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (« *Bureau* ») d'une demande *ex parte*, afin qu'il prononce une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés Alain Péloquin, Isabelle Cantin et Évaluation Apex inc. et à l'égard des mises en cause, ainsi qu'une interdiction d'opérations sur valeurs et une interdiction d'exercer l'activité de conseiller à l'encontre d'Alain Péloquin, Isabelle Cantin, Stéphane Auclair et Jean-Luc Flipo.

[2] Cette demande fut adressée en vertu des articles 249, 250, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*². La demande de l'Autorité contenait également une conclusion visant la publication de la décision auprès du Bureau de la publicité des droits des circonscriptions foncières de Verchères et de Sherbrooke. À la suite d'une audience *ex parte* tenue le 4 février 2011, le Bureau a prononcé le jour même la décision demandée³.

[3] Le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage aux dates suivantes :

- le 29 avril 2011⁴;
- le 23 septembre 2011⁵;
- le 10 janvier 2012⁶;
- le 7 mai 2012⁷;
- le 28 août 2012⁸; et
- le 18 décembre 2012⁹.

[4] Le 17 août 2011, Alain Péloquin a adressé au Bureau une demande de levée partielle de blocage. Le 23 août 2011, la demande a été amendée pour y inclure Isabelle Cantin. Le Bureau a accordé une levée partielle du blocage selon certaines conditions le 2 septembre 2011¹⁰ relativement à des chèques d'allocation familiale et pension alimentaire ainsi que pour la vente d'un véhicule.

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

³ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2011 QCBDR 11.

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2011 QCBDR 45.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2011 QCBDR 80.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2012 QCBDR 5.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2012 QCBDR 49.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2012 QCBDR 101.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2012 QCBDR 141.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2011 QCBDR 76.

[5] Le 8 novembre 2011, le Bureau a accordé une levée partielle de blocage¹¹ à certaines conditions en faveur d'Alain Péloquin et Isabelle Cantin, afin qu'ils puissent utiliser le compte bancaire ouvert récemment à la Banque CIBC en vue d'y déposer leur revenu d'emploi et d'y effectuer toutes opérations nécessaires pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. Le Bureau a également autorisé le dépôt de cette décision au greffe de la Cour supérieure.

[6] Le 23 novembre 2011, le Bureau a révisé la décision qu'il avait rendue le 8 novembre 2011, afin de lever partiellement l'ordonnance de blocage en faveur d'Isabelle Cantin à certaines conditions pour lui permettre d'ouvrir un compte bancaire et d'y déposer ses revenus d'emploi et d'y effectuer toutes opérations nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille¹².

[7] Le 21 décembre 2011, le Bureau a accordé une levée partielle de blocage¹³ afin d'y soustraire un immeuble, à la condition que la Cour supérieure accueille la « requête en délaissement forcé aux fins d'être autorisée à vendre un immeuble sous contrôle de justice amendée » déposée par la Banque Toronto-Dominion.

[8] Puis, suivant une demande de l'Autorité, le Bureau a, le 19 décembre 2012¹⁴, prononcé une ordonnance de redressement visant Alain Péloquin et Isabelle Cantin afin qu'ils retournent certains montants dans le compte #6006241 détenu auprès de la Banque Toronto-Dominion. Le Bureau a également ordonné le dépôt de plusieurs décisions au greffe de la Cour supérieure.

[9] Le 1^{er} mars 2013, l'Autorité a adressé au Bureau une nouvelle demande de prolongation de blocage. Un avis d'audience a dûment été signifié aux parties pour une audience devant se tenir le 4 avril 2013.

L'AUDIENCE

[10] L'audience s'est tenue à la date prévue, en présence des procureures de l'Autorité. Les parties intimées ainsi que celles mises en cause n'étaient ni présentes, ni représentées à l'audience, bien que l'avis du Bureau et la demande de l'Autorité leur aient été signifiés.

[11] La stagiaire en droit de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse qui œuvre au sein de cet organisme. L'enquêteuse a mentionné au Bureau que l'enquête dans ce dossier est toujours en cours et que les motifs initiaux sont toujours existants. Elle a indiqué que plusieurs enquêteurs travaillent à temps plein sur le dossier.

[12] L'enquêteuse a précisé qu'une opération d'envergure a eu lieu au cours du mois d'octobre 2012, dont sept perquisitions et sept interrogatoires qui ont été menés. Une analyse de ces informations est en cours.

[13] Des démarches judiciaires sont effectuées pour avoir accès à certaines informations mises sous scellés. Elle a noté que le mis en cause Jean-Marc Lavallée est porté disparu depuis un certain temps. Les recherches se poursuivent par la police.

[14] Elle a indiqué qu'au cours des derniers mois, 65 nouvelles personnes ont été interrogées par l'Autorité, ce qui porte le nombre d'investisseurs sollicités à 235, pour une somme approximative totale investie de 24 millions de dollars.

[15] Elle a rappelé que le stratagème utilisé pour la recherche des investisseurs était sous forme pyramidale et que le schéma financier était de type Ponzi. Relativement aux comptes de banque identifiés pour Alain Péloquin et Isabelle Cantin qui ont été bloqués, les mêmes conclusions demeurent à l'effet que l'argent d'investisseurs a transité dans ces comptes.

[16] La stagiaire de l'Autorité a donc demandé au Bureau de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, puisque les intimés, ayant été avisés de la présente audience, ne se sont pas présentés pour contester la présence des motifs initiaux et parce que l'enquête est toujours active. Elle a souligné que l'ordonnance de blocage est toujours nécessaire compte tenu que l'argent des investisseurs a transité dans les comptes de banque visés par l'ordonnance de blocage.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2011 QCBDR 103.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2011 QCBDR 113.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2011 QCBDR 132.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Péloquin*, 2012 QCBDR 142.

[17] La stagiaire a finalement demandé au Bureau d'ordonner un mode spécial de signification par communiqué de presse publié sur le site Internet de l'Autorité pour toute future procédure ou décision à être signifiée à Jean-Marc Lavallée puisque ce dernier est porté disparu.

L'ANALYSE

[18] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁵.

[19] De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁶. Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁷.

[20] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[21] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse à l'existence des motifs qui ont justifié que soit prononcée l'ordonnance de blocage initiale. Il appartient aux intimés d'établir qu'ils ont cessé d'exister. En l'espèce, les intimés ne se sont pas présentés pour contester la présence des motifs initiaux.

[22] De plus, il revient au Bureau de déterminer, eu égard à la preuve présentée, si l'enquête de l'Autorité se poursuit. Le témoignage de l'enquêtrice de l'Autorité est à l'effet que l'enquête est toujours en cours et que les motifs initiaux sont toujours existants. L'Autorité a procédé à plusieurs interrogatoires dans les derniers mois et une analyse des informations recueillies lors des perquisitions est en cours.

[23] Le Bureau rappelle que l'un des objectifs de l'ordonnance de blocage est la protection des fonds investis par les épargnants. Le Bureau est d'avis que les fonds déjà investis doivent continuer d'être protégés.

[24] Considérant que les motifs initiaux existent toujours et que l'enquête se poursuit, le Bureau entend accueillir la demande de l'Autorité, et de ce fait, prononcer l'ordonnance de prolongation de blocage requise.

[25] Le Bureau accorde également la demande de l'Autorité pour obtenir un mode spécial de signification pour toute future procédure ou décision à être signifiée à Jean-Marc Lavallée, considérant que ce dernier est présentement porté disparu. Ainsi, l'Autorité pourra procéder à la signification à Jean-Marc Lavallée de toute future procédure ou décision dans le présent dossier par un communiqué de presse sur son site Internet.

LA DÉCISION

[26] **PAR CES MOTIFS**, le Bureau de décision et de révision, en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prolonge l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 4 février 2011¹⁸, tel que prolongée depuis, et accorde un mode spécial de signification en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹⁹, le tout de la manière suivante :

IL ORDONNE à Alain Péloquin et Isabelle Cantin de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils détiennent ou dont ils ont la garde ou le

¹⁵ Précitée, note 1, art. 249 (1°).

¹⁶ *Id.*, art. 249 (2°).

¹⁷ *Id.*, art. 249 (3°).

¹⁸ Précitée, note 3.

¹⁹ (2004) 136 G.O. II, 4695.

contrôle, à quelque endroit que ce soit, et, sans limiter la généralité de ce qui précède, les biens suivants :

- l'immeuble situé au 153, rue Michel-Du Gué, Varennes, soit le lot 75-48 du cadastre de paroisse de Varennes, circonscription foncière de Varennes;
- l'immeuble situé au 1132, rue de Forillon, Sherbrooke, lot 3 470 993, cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke;

IL ORDONNE à Alain Péloquin et Isabelle Cantin de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens auprès d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle;

IL ORDONNE à la mise en cause, Banque de Montréal, succursale 0215, située au 2959, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C6, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, notamment dans le compte portant le numéro 3900-287, dans tout compte en devises américaines dont le compte #0215-4799-490, de même que dans tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à la mise en cause, Banque Toronto-Dominion, succursale située au 575, chemin de Touraine, suite 200, Boucherville (Québec) J4B 5E4, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, et/ou Évaluation Apex inc., notamment dans les comptes portant les numéros 4565-6006241 et 4565-5004101, de même que dans tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à la mise en cause, Caisse Desjardins de Contrecoeur/Verchères, succursale située au 6, rue Provost, Verchères (Québec) J0L 2R0 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, notamment dans le compte portant le numéro 30336-15241, de même que dans tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à la mise en cause, Caisse d'économie Marie-Victorin, succursale située au 950, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (Québec) J3L 1L3, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Alain Péloquin et/ou Isabelle Cantin, notamment dans le compte portant le numéro 14785, de même que dans tout coffret de sûreté;

IL ORDONNE à M^e Jean-Marc Lavallée de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'il a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour le compte d'Alain Péloquin ou Isabelle Cantin ou toute autre entité contrôlée par ceux-ci, notamment dans son compte en fidéicommiss détenu auprès de Groupe Financier Banque TD, succursale #4481, située au 9780, boul. Leduc, suite 5, Brossard (Québec) J4Y 0B3 et portant le numéro 5008599, de même que dans tout autre compte qu'il peut détenir, incluant auprès de la Banque Nationale;

IL AUTORISE la signification à M^e Jean-Marc Lavallée de toute future procédure ou décision par la publication d'un communiqué de presse sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante www.lautorite.qc.ca.

[27] La présente décision de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution des décisions rendues par le Bureau les 2 septembre²⁰, 8 novembre²¹ et 21 décembre 2011²² et le 19 décembre 2012²³, ainsi que la décision de révision du 23 novembre 2011²⁴, qui ont accordé des levées partielles de blocage pour des fins spécifiques et à certaines conditions et des mesures de redressement.

²⁰ Précitée, note 10.

²¹ Précitée, note 11.

²² Précitée, note 13.

²³ Précitée, note 14.

²⁴ Précitée, note 12.

[28] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 11 avril 2013.

(s) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-007

DÉCISION N° : 2009-007-014

DATE : Le 19 avril 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

OVERSEA CHINESE FUND LIMITED PARTNERSHIP

et

WEIZHEN TANG AND ASSOCIATES INC.

et

WEIZHEN TANG CORPORATION

et

WEIZHEN TANG

Parties intimées

DÉCISION SUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION

[art. 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*, (2004) 136 G.O. II, 4695 et art. 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

[1] **CONSIDÉRANT** que l'Autorité des marchés financiers a, le 18 avril 2013, saisi le Bureau de décision et de révision d'une demande pour obtenir un mode spécial de signification de l'avis d'audience du 15 avril 2013 pour les intimés Weizhen Tang, Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and Associates inc. et Weizhen Tang Corporation;

[2] **CONSIDÉRANT** que les derniers avis d'audience ont été signifiés à Weizhen Tang personnellement et à titre de dirigeant des sociétés Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and Associates inc. et Weizhen Tang Corporation à l'adresse qui s'avèrerait être le principal lieu de domicile de Weizhen Tang;

[3] **CONSIDÉRANT** que l'intimé Weizhen Tang a été condamné à six années de pénitencier par la Cour supérieure de l'Ontario le 1^{er} février 2013;

[4] **CONSIDÉRANT** que l'intimé Weizhen Tang est incarcéré;

[5] **CONSIDÉRANT** l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*¹ et l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² :

¹ (2004) 136 G.O. II, 4695.

² L.R.Q., c. A-33.2.

[6] **PAR CONSÉQUENT**, le Bureau de décision et de révision :

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à procéder à la signification de l'avis d'audience du 15 avril 2013 par mode spécial aux parties intimées Weizhen Tang, Oversea Chinese Fund Limited Partnership, Weizhen Tang and Associates inc. et Weizhen Tang Corporation en signifiant à Weizhen Tang à titre personnel et de dirigeant de ces sociétés, à son lieu d'incarcération.

Fait à Montréal, le 19 avril 2013.

(s) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 3.7 Avis d'audiences
 - 3.8 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.9 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Abdalla	Sami	BMO investissements inc.	2013-04-18
Aflalo	Jacques	Services d'investissement TD inc.	2013-04-13
Alrabi	Mira	Services d'investissement TD inc.	2013-04-17
Anagnostou	Kyrana	Services d'investissement TD inc.	2013-04-17
Astouati	Soraya	Placements Banque Nationale inc.	2013-04-17
Belec	Diane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-15
Belisle	Mélanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-15
Berger	Daniel	La Capitale, services conseils inc.	2013-04-18
Bevan	David	Placements CIBC inc.	2013-04-12
Blache	Mélanie	Services d'investissement TD inc.	2013-04-11
Blouin	Johanne	BMO investissements inc.	2013-04-15
Boucher	Maude	Services en placements Peak	2013-04-18
Bureau	Manon	Services en placements Peak	2013-04-15
Cabrera Medina	Mario	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-04-17
Cai	Qiang	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2013-04-17
Charest	Martin	Services en placements Peak	2013-04-18
Cheng	Yang	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-05
Cloutier	Gracielle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12
Cody	Sharon	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-06
Cournoyer	Stephan	Services en placements Peak	2013-04-17
Daigle	Joanie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12
Dallaire	Guillaume	Services en placements Peak	2013-04-15
De Micco	Amelia	Placements Scotia inc.	2013-04-12
Defoy	Johanne	Placements CIBC inc.	2013-04-10
Delizo	Dennis	WFG Valeurs Mobilières du Canada inc.	2013-04-18
Della Fazia	Sabrina	BMO investissements inc.	2013-04-08
Denis	Simon	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-01
Dia	Alioune Kébé	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12
Dondikova	Tatyana	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-12
El Gueddar	Zakarya	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-12
Faramaoui	Rania	Services d'investissement TD inc.	2013-04-16

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ford	Sylvia Marie Dianne	Marchés mondiaux CIBC inc.	2013-04-03
Fradette	Johanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-15
Gareau	Berthe	Investia services financiers inc.	2013-04-16
Girard	André	Services financiers groupe Investors inc.	2013-04-15
Grandchamps	Carl	Services financiers groupe Investors inc.	2013-04-17
Graves	Jason Ryan	Valeurs mobilières Dundee ltée	2013-04-13
Grignon-Roy	Benoit	Services financiers groupe Investors inc	2013-04-16
Guilbault	Christiane	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-03-22
Hébert	François	Services en placements Peak	2013-04-18
Hinse	Marc-Andre	Placements CIBC inc.	2013-04-15
Jean	Christine	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-04-18
Lachapelle	Claude	Services en placements Peak	2013-04-15
Lambert	Jean	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-15
Langlois	Lise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12
Lehoux	Yannick	Placements Banque Nationale inc.	2013-04-12
Lelièvre	Martin	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2013-04-12
Leroux	Jessica Francine	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2013-04-22
Lessoued	Redha	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-05
Maître	Yvon	Services en placements Peak	2013-04-15
Nantel	Sylvain	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-04-17
Paré	Benoit	Services en placements Peak	2013-04-18
Pedneault	Pierre	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-04-12
Perron	Luc	Services en placements Peak	2013-04-15
Proulx	Marjolaine	Placements CIBC inc.	2013-04-10
Rioux	Jean-François	La Capitale, services conseils inc.	2013-04-05
Roussel	Rino	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12
Savard	Michel	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2013-04-15
Sebastiani	Tina	Placements CIBC inc.	2013-04-08
Sewa	Kwami	PFSL Investments Canada Ltd.	2013-04-16
Shalish	Zina	Services d'investissement TD inc.	2013-04-11
Shash	Omar	Placements CIBC inc.	2013-04-13
St-Cyr	Francine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12
St-Hilaire	France	Placements CIBC inc.	2013-04-18
Tetrault	France	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-02

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Toulouse	Stéphanie	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-11
Traboulsi	Joseph	Fonds d'investissement Royal inc.	2013-04-16
Tranquille	Johanne	Services en placements Peak	2013-04-15
Turcotte	Marie-Ève	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12
Vary	Constance	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-15
Veilleux	Judith	Placements Banque Nationale inc.	2013-04-12
Younis	Mohammed Ali	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-04-12

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	

- 3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)
- 3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)
- 4a Assurance de dommages (Courtier)
 - 4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)
 - 4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)
- 5a Expertise en règlement de sinistres
 - 5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers
 - 5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises
- 6 Planification financière

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100268	Altidor	Anquelis-Kelly	1A	2013-04-22
100758	Auclair	Yvon	1A	2013-04-17
101060	Barabé	Louise	6	2013-04-17
103757	Boisvert	Hugues	4A	2013-04-18
110030	Desrosiers	France	3A	2013-04-19
114789	Giroux	Annick	3B	2013-04-17
117114	Joannette	Normand	5A	2013-04-18
124076	Moisan	Marc	2A	2013-04-23
124544	Morisset	Carole	4B	2013-04-18
124928	Nault	Alain	4A	2013-04-23
126008	Parent	Jean-Pierre	1A	2013-04-17
128735	Richard	Liette	4A	2013-04-23
137480	Appin-Vaillancourt	Linda	1A	2013-04-19
137502	Dufault	Marie-Claude	1A	2013-04-19
138060	Ricci	Sylvain	5A	2013-04-19
138484	Lévesque	Denis	5A	2013-04-22
138491	Ledoux	Gérald	5A	2013-04-22
138949	Simard	Denis	5A	2013-04-22
139488	Grégoire	Pierre	5A	2013-04-22
139500	Ménard	Guy	5A	2013-04-22

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
139529	Berger	Lucie	5A	2013-04-18
140069	Lapointe	Marie-Josée	4B	2013-04-17
140069	Lapointe	Marie-Josée	E	2013-04-17
140952	Laurendeau	Louise	4B	2013-04-18
144198	Labrecque	Nancy	1A	2013-04-17
145922	Vachon	Hugo	5A	2013-04-17
148805	Roy	Marie	3A	2013-04-19
149607	Thériault	Sylvie	6	2013-04-19
149955	Caron	Martin	1A	2013-04-17
149955	Caron	Martin	2A	2013-04-17
151588	Chouinard	Annie	3B	2013-04-19
154639	Parent	Alain	1A	2013-04-18
154639	Parent	Alain	2B	2013-04-18
155897	Ouellette	Danielle	6	2013-04-17
156769	Lasnier	Jean-François	3B	2013-04-19
156817	Pelletier	Jean-François	2C	2013-04-17
156908	Gervais	Lyne	4A	2013-04-18
158872	Bilodeau	Geneviève	3B	2013-04-19
159178	Patino Betancur	Luz Amparo	1A	2013-04-23
160172	Pin	Annie Bopha	6	2013-04-17
160661	Rinfret	Caroline	5A	2013-04-19
160680	Théroux	Dominic	5A	2013-04-22
160988	Jobin	Sébastien	4B	2013-04-22
163307	Beauchamp	Louise	4A	2013-04-18
163512	Levac	Sylvie	4C	2013-04-19
164877	Frenette	Alexandra	5B	2013-04-22
165490	Bédard	Guylaine	5B	2013-04-22
165804	Routhier	Marc	4B	2013-04-17
166083	Marion	Aimée	6	2013-04-19
167098	Verrier	Jonathan	1B	2013-04-22
167839	Cataford	Anne	1A, 2C	2013-04-19
168586	Boudreault	Isabelle	4B	2013-04-23
169384	Brazeau Nadeau	Vanessa	4A	2013-04-18
169865	Johnson	Marshall	1A	2013-04-17
170284	Guertin	Jean-Philippe	1A	2013-04-22
173865	Verreault	Julie	4B	2013-04-22

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
174866	Mancini	Philip	1A, 2B	2013-04-17
180591	Lepage	Dominic	3B	2013-04-22
180701	Martin	Céline	1A	2013-04-22
181120	Giroux	Maxime	5A	2013-04-22
182088	Kassim	Imtiaz	3B	2013-04-18
182779	Sylvestre	Vicky	4B	2013-04-17
183364	Flynn	Anne-Marie	4A	2013-04-18
184186	Stringer	Alex	4A	2013-04-17
185262	Beaudoin-Gagnon	Jessica	4B	2013-04-22
185965	Favuzzi	Maria	3B	2013-04-19
186018	Sonexaynarath	Renard	4B	2013-04-17
187271	Fleury	Angélique	4B	2013-04-17
189904	Nantel	Benoît	4C	2013-04-17
190256	Casey	James	1A	2013-04-17
190475	Dupras	André	5A	2013-04-22
190541	Gottlieb	David	3B	2013-04-19
190599	El Gueddar	Zakarya	1A	2013-04-22
191019	Laflamme	Erika	4B	2013-04-22
191567	Lemelin	Anne-Marie	3B	2013-04-18
191587	Lalonde	Emmanuel	1A	2013-04-22
191609	Provost	Alexandre	1B	2013-04-17
192305	Venne-Gagnon	Virginie	3B	2013-04-19
193389	Lim	Ling Ling	3B	2013-04-22
193548	Gallant	Jean	1A	2013-04-22
193733	Bouali	Mohsen	1A	2013-04-19
195033	Proulx	Steven	3B	2013-04-19
195667	Hebert Lafond	Justine	5B	2013-04-22
195856	Afifi	Chadi	1A	2013-04-22
195919	Corbeil	Maripier	3B	2013-04-22
196433	Grouiller	Pierre	1A	2013-04-17
196542	Carrière	Jason	1A	2013-04-19
196592	Massenat	Troy	1A	2013-04-19
196646	Laramée	Philippe	1B	2013-04-22
196863	Charlier	Gérard	4C	2013-04-22
196921	Roy	Anthony	3B	2013-04-23
197032	Aucoin	Geneviève	1A	2013-04-22

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
197347	Milton	Maryse	1A	2013-04-22
197352	Jourdain	Andréanne	3B	2013-04-19
197369	Senneville	Marie-Ève	4A	2013-04-18
198285	Navas	Patricia	4B	2013-04-18
198587	Dubé Vézina	Sheena	1B	2013-04-17
198615	Lebel	Simon	1A	2013-04-19
198994	Irimia	Teia	1A	2013-04-19
199029	Hamel	Denis	1B	2013-04-17
199096	Parenteau	France	4B	2013-04-17
199258	Blouin	Marc Antoine	3B	2013-04-19

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiations et suspensions pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
514438	Saiful Aziz Ahmed	2013-CONF-0077	Radiation	2013-04-12
514569	Marco Basque	2013-CONF-0074	Radiation	2013-04-12
514984	Firas Boulila	2013-CONF-0069	Radiation	2013-04-12
515660	Olivier Kirouac	2013-CONF-0060	Suspension	2013-03-26

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500469	Simone Bédard	Assurance de personnes	2013-04-23
503805	Assurances Sabourin, Larocque, Léonard inc.	Assurance de dommages	2013-04-19
504593	Jean-Pierre Pauzé	Assurance de personnes	2013-04-19
511851	Marie-Ève Lauriault	Assurance de personnes	2013-04-23
512243	Luz Amparo Patino Betancur	Assurance de personnes	2013-04-23
512415	9102-9520 Québec inc.	Assurance de personnes	2013-04-17
512417	Jessie Singcaster	Assurance de personnes	2013-04-23
512517	Alain Beauregard	Assurance de personnes	2013-04-17
512609	Planiste Itée	Planification financière	2013-04-22
512662	Patrick Paquette	Assurance de personnes	2013-04-19
514848	Benoit Goulet	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-04-18
514913	Eddy Mintus	Assurance de personnes	2013-04-23
514950	Mark Colangelo	Assurance de personnes	2013-04-22
515228	Services financiers PFRoy inc.	Assurance de personnes	2013-04-19
515458	Privilège Services Conseils inc.	Assurance de personnes	2013-04-19
515488	Jean-François Marin	Assurance de personnes	2013-04-20
515549	Boomers la Financière inc.	Assurance de personnes	2013-04-19
515665	Brian Cormier	Assurance de personnes	2013-04-23

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
515774	Michel De Paiva	Assurance collective de personnes	2013-04-17
515856	Khalid Bouguli	Assurance de personnes	2013-04-22
515942	Gestion Claude et Rachel Ferron inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2013-04-18
516052	9265-7444 Québec inc.	Assurance de personnes	2013-04-17

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Les Placements Louisbourg Inc.	Volataire	Jacques	2013-04-17

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Les Placements Louisbourg Inc.	Volataire	Jacques	2013-04-17
Industrielle Alliance gestion de placements inc.	Côté	Sylvain	2013-04-17

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Les Placements Louisbourg Inc.	Volataire	Jacques	2013-04-17
Industrielle Alliance gestion de placements inc.	Côté	Sylvain	2013-04-17

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516363	Assurances J.B.3. inc.	Jacques Beaudin	Assurance de dommages	2013-04-19

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516349	Gestion de Patrimoine Cao inc.	Cheng Cao	Assurance de personnes	2013-04-23
516384	Groupe Force Avantages Sociaux Inc.	Michel De Paiva	Assurance collective de personnes	2013-04-18
516389	Mathieu Campion Services Financiers inc.	Mathieu Campion	Assurance de personnes	2013-04-19
516391	Paquette Morin & Associés inc.	Patrick Paquette	Assurance de personnes	2013-04-19
515458	Privilège Services Conseils inc.	André Gagnon	Assurance de personnes	2013-04-19
516379	Services Financiers A. Bearegard inc.	Alain Bearegard	Assurance de personnes	2013-04-17

3.6 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

3.7 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Qi Hong Zhang 172330	(CD00-0937)	Sylvain Généreux, président Daniel Bissonnette Stéphane Côté, A.V.C.	6 mai 2013 à 9h30 7 mai 2013 à 9h30 8 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité
Paul-André Bélisle 102214	(CD00-0965)	François Folot, président Claude Trudel, A.V.A. Gisèle Balthazard, A.V.A.	8 mai 2013 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Recommandation inappropriée en assurances Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur requête
Denis Lemire 121218	(CD00-0955)	Janine Kean, président Pierre Masson, A.V.A. François Laporte	8 mai 2013 à 9h30 9 mai 2013 à 9h30	Musée québécois de culture populaire 200, rue Laviolette Trois-Rivières (Québec) G9A 6L5	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité
Paul Espinoza 173895	(CD00-0968)	François Folot, président Gabriel Carrière Denis Marcil	13 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					financière	
Robert Bourdeau 104693	(CD00-0887)	Janine Kean, président Richard Charette Antonio Tiberio	14 mai 2013 à 9h30 15 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Elizabeth Turcotte 146229	(CD00-0916)	François Folot, président Benoît Guilbault Philippe Bouchard	17 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MAI 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
----------------	---------------	---------	--------------	------	----------------------	-----------------

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MAI 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yvon Paquet, expert en sinistre Certificat n° 136987	2012-04-03 (E)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Colette Parent, membre M ^{me} Louise Beauregard, membre	8 mai 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (article 10 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses services professionnels dans le cadre des mandats confiés (article 27 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre).	Suite audition de la plainte
Jacques Lévesque, expert en sinistre Certificat n° 121711	2011-09-04(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Claude Gingras, membre M. Gilles Fortin, membre	23 mai 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente (article 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses services professionnels dans le cadre des mandats confiés (article 27 du Code de déontologie des experts	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MAI 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					en sinistre).	
Israël Argandar, inactif et sans mode d'exercice comme agent en assurance de dommages	2012-12-09(A)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Danielle Charbonneau membre	29 et 30 mai 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (articles 9, 37(1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Audition de la plainte
Certificat n° 183500		M ^{me} Diane Martz, membre			1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (articles 9, 37(1) et 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	

3.8 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.8.1 Autorité

DÉCISION N° 2013-CONF-0077

SAIFUL AZIZ AHMED

[...]

Inscription n° 514 438

Décision

(articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Saiful Aziz Ahmed détenait un certificat portant le n° 155 273, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Saiful Aziz Ahmed détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 438;

CONSIDÉRANT que Saiful Aziz Ahmed n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Saiful Aziz Ahmed a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 février 2013 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Saiful Aziz Ahmed;

CONSIDÉRANT les articles 115.2, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Saiful Aziz Ahmed dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Saiful Aziz Ahmed d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Saiful Aziz Ahmed entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**.

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Saiful Aziz Ahmed entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Saiful Aziz Ahmed de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Saiful Aziz Ahmed :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature.

Signé à Québec, le 12 avril 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N° 2013-CONF-0069

FIRAS BOULILA

[...]

Inscription n° 514 984

Décision

(articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Firas Boulila détenait un certificat portant le n° 180 371, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Firas Boulila détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 984;

CONSIDÉRANT que Firas Boulila n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Firas Boulila a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 février 2013 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Firas Boulila;

CONSIDÉRANT les articles 115.2, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Firas Boulila dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Firas Boulila d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Firas Boulila entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Firas Boulila entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Firas Boulila de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Firas Boulila :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature.

Signé à Québec, le 12 avril 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N° 2013-CONF-0074

MARCO BASQUE

[...]

Inscription n° 514 569

Décision

**(articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*,
L.R.Q., c. D-9.2)**

CONSIDÉRANT que Marco Basque détenait un certificat portant le n° 179 547, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 63 et 64 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 7 (le « Règlement »), n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Marco Basque détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 514 569;

CONSIDÉRANT que Marco Basque n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Marco Basque a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 6 février 2013 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Marco Basque;

CONSIDÉRANT les articles 115.2, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Marco Basque dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Marco Basque d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision.

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Marco Basque entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité.**

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Marco Basque entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER à Marco Basque de remettre, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, tous ses dossiers à la personne et l'endroit désignés par l'Autorité.

Et, par conséquent, que Marco Basque :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature.

Signé à Québec, le 12 avril 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

DÉCISION N° 2013-CONF-0060

OLIVIER KIROUAC

[...]
Inscription n° 515 660

Décision
(articles 115.2 et 146.1 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers,
L.R.Q., c. D-9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

Le 21 décembre 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Olivier Kirouac un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115.2 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »). Cet avis établissait les manquements qui lui sont reprochés.

FAITS CONSTATÉS

1. Olivier Kirouac détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité portant le n° 515 660, dans la discipline de l'assurance de personnes. À ce titre, Olivier Kirouac est assujéti à la LDPSF.
2. Olivier Kirouac n'a pas, selon nos informations, de police d'assurance de responsabilité professionnelle en vigueur, et ce, depuis le 15 novembre 2012.
3. Le 20 novembre 2012, l'Autorité a été avisée que l'assurance responsabilité professionnelle de Olivier Kirouac avait été annulée en date du 15 novembre 2012.
4. Le 21 décembre 2012, l'Autorité a envoyé à Olivier Kirouac, par poste certifiée, l'avis prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. J-3, dans lequel il était mentionné de transmettre une nouvelle police d'assurance de responsabilité professionnelle. Dans ce cas, le représentant avait jusqu'au 11 janvier 2013. Toutefois, l'avis été retourné avec la mention « déménagé ».
5. Le 22 janvier 2013, un analyste à la Direction de la conformité a laissé un message sur la boîte vocale de Olivier Kirouac mentionnant de rappeler l'Autorité dans les meilleurs délais. L'analyste a tenté de joindre le représentant à un second numéro de téléphone et a parlé à une réceptionniste qui lui a mentionné que Olivier Kirouac ne faisait plus partie de l'équipe et a donné son numéro de téléphone cellulaire. L'analyste a tenté de joindre le représentant sur son cellulaire, mais le numéro n'était plus en service.
6. Le 22 janvier 2013, un analyste à la Direction de la conformité a envoyé un courriel à Olivier Kirouac afin de lui demander son adresse de correspondance. Le courriel est demeuré sans réponse.
7. Le 22 janvier 2013, un analyste à la Direction de la conformité a fait des vérifications afin de trouver une adresse valide.
8. Le 29 janvier 2013, l'Autorité a retourné à Olivier Kirouac, par poste certifiée, l'avis, du 21 décembre 2012, prévu à l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*. L'avis a été envoyé à une nouvelle adresse trouvée, mais a été retourné avec la mention « non réclamée ».
9. Le 21 février 2013, l'avis a été envoyé au représentant par huissier, mais n'a pas été remis puisque Olivier Kirouac est inconnu à cette adresse depuis juin 2012. Après des recherches et informations prises, le huissier a constaté que Olivier Kirouac n'a ni domicile, ni siège social ou place d'affaires connu au Québec.

10. À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Olivier Kirouac.

LES MANQUEMENTS REPROCHÉS

11. Olivier Kirouac a fait défaut de respecter l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences.
12. Olivier Kirouac a fait défaut de respecter l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant de fournir une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q, c. D-9.2, r. 2.
13. Olivier Kirouac a fait défaut de respecter l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, en omettant de fournir un contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet et qui répond à ces exigences.
14. Olivier Kirouac a fait défaut de respecter l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15, en omettant d'aviser l'Autorité de ses nouvelles coordonnées.

LA DÉCISION

CONSIDÉRANT l'article 115.2 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut suspendre l'inscription d'un cabinet, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions des articles 81, 82, 83 ou 103.1 ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la présente loi ou à l'un de ses règlements. Elle peut également radier l'inscription d'un cabinet lorsque celui-ci ne respecte pas les dispositions de l'article 82 ou des articles 81, 83 ou 103.1 lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

(...). »

CONSIDÉRANT l'article 136 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant autonome doit, tant qu'il est inscrit, maintenir une assurance conforme aux exigences déterminées par règlement pour couvrir sa responsabilité ou, s'il existe un fonds d'assurance, acquitter la prime d'assurance fixée par l'Autorité à cette fin.

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 146.1 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 115, 115.1 et 115.3 à 115.9 s'appliquent à un représentant autonome ou à une société autonome qui ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements, ou lorsque la protection du public l'exige. L'article 115.2 s'applique avec les adaptations nécessaires lorsque le représentant autonome ou la société autonome ne respecte pas les dispositions des articles 103.1, 128, 135 et 136 de la présente loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévus par règlement. »;

CONSIDÉRANT l'article 9 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15 :

« Si, pendant la durée d'une inscription, survient un changement de circonstances affectant la véracité des renseignements et documents fournis, le titulaire de l'inscription doit en aviser l'Autorité par écrit dans un délai de 30 jours suivant un tel changement. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r.15, qui se lit comme suit :

« Pour maintenir son inscription, un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome doit :

(...)

2° dans les 45 jours de la demande de l'Autorité, lui transmettre annuellement :

a) (...) une preuve du maintien de l'assurance de responsabilité conforme aux exigences du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (c. D-9.2, r. 2);

(...). »;

CONSIDÉRANT l'article 29 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 2, qui se lit comme suit :

« Sauf à l'égard de la catégorie d'expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur, le contrat d'assurance qui couvre la responsabilité du représentant autonome, du cabinet ou de la société autonome doit satisfaire aux exigences suivantes :

1° le montant couvert ne doit pas être inférieur à 500 000 \$ par réclamation et, pour chaque période de 12 mois, à :

a) 1 000 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

2° il peut comporter une franchise qui ne peut excéder :

a) 10 000 \$ pour le représentant autonome;

(...)

3° il doit comporter des dispositions suivant lesquelles :

(...)

b) dans le cas d'un représentant autonome, la garantie couvre la responsabilité découlant de fautes, d'erreurs, de négligences ou d'omissions commises dans l'exercice de ses fonctions ou de celles commises par ses mandataires, ses employés ou ses stagiaires, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient ou non encore en fonction à la date de la réclamation;

(...)

d) la couverture offerte quant aux activités du cabinet, du représentant autonome ou des associés et représentants à l'emploi de la société autonome pendant la période au cours de laquelle le contrat est en vigueur continuera d'exister au-delà de la période d'assurance qui y est prévue, pour une période de cinq ans, pour toutes les activités visées par la couverture, à compter de la date de la radiation ou de la suspension de l'inscription du cabinet, du représentant autonome ou de la société autonome, selon le cas;

e) le délai suivant lequel l'assureur doit aviser l'Autorité de son intention de ne pas renouveler ou de résilier le contrat est de 30 jours avant la date du non-renouvellement ou de la résiliation;

f) l'assureur doit aviser l'Autorité dès qu'il reçoit un avis de non-renouvellement ou de résiliation du contrat d'assurance;

g) l'assureur doit aviser l'Autorité de la réception de toute réclamation, qu'il décide de l'honorer ou non.

Le montant de la franchise prévu au contrat d'assurance peut néanmoins être supérieur à celui visé aux sous-paragraphes a à c du paragraphe 2° du premier alinéa, pourvu que l'assuré maintienne en tout temps des liquidités au moins égales au montant mentionné au contrat. On entend par « liquidités », la somme des espèces et des valeurs immédiatement convertibles en espèces. »;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3, qui se lit comme suit :

« L'autorité administrative ne peut prendre une ordonnance de faire ou de ne pas faire ou une décision défavorable portant sur un permis ou une autre autorisation de même nature, sans au préalable :

1° avoir informé l'administré de son intention ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée;

2° avoir informé celui-ci, le cas échéant, de la teneur des plaintes et oppositions qui le concernent;

3° lui avoir donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y a lieu, de produire des documents pour compléter son dossier.

(...). »;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité de :

SUSPENDRE l'inscription de représentant autonome de Olivier Kirouac dans la discipline de l'assurance de personnes jusqu'à ce qu'il se soit conformé au présent avis en fournissant une police d'assurance de responsabilité professionnelle conforme et en vigueur;

IMPOSER à Olivier Kirouac les pénalités suivantes :

- Une pénalité de 250 \$ pour ne pas avoir respecté l'article 136 de la LDPSF en omettant de transmettre à l'Autorité une copie attestant qu'il maintenait une assurance de responsabilité professionnelle conforme aux exigences. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.
- Une pénalité de 250 \$ pour ne pas s'être conformé à l'obligation de dépôt de documents prévue à l'article 10 du *Règlement relatif à l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome et d'une société autonome*, R.R.Q., c. D-9.2, r. 15. Cette pénalité sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de la décision.

Et, par conséquent, que Olivier Kirouac :

Cesse d'exercer ses activités.

Acquitte les pénalités administratives et s'assure de maintenir une assurance de responsabilité conforme aux exigences pendant toute la validité de son inscription.

La décision prend effet immédiatement.

Fait à Québec le 26 mars 2013.

Mario Beaudoin
Directeur de la conformité

Veillez prendre note que si vous n'êtes plus intéressé à exercer des activités en tant que représentant autonome, vous devez faire le retrait de votre inscription. À cet effet, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.lautorite.qc.ca afin de vous procurer le formulaire « *Demande de retrait de l'inscription* » que vous devrez remplir et nous retourner dans les 30 jours de la présente décision.

N.B. Pour que votre suspension soit levée, veuillez transmettre votre assurance et le paiement de la pénalité à M^{me} Nathalie Benoît par télécopie au 418-528-7031, par courriel à nathalie.benoit@lautorite.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Nathalie Benoît, analyste à la Direction de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.

3.8.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.8.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.8.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0924

DATE : 10 avril 2013

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.	Membre
M ^{me} Nacera Zergane	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

RICHARD MÉNARD (numéro de certificat 123639)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 14 février 2013, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire suivante portée contre l'intimé.

LA PLAINTÉ

1. À Granby, le ou vers le 24 avril 2006, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de ses clients Y.M. et P.M. en leur faisant remplacer la police d'assurance-vie universelle Uniflex n°04-2901521-9 qu'ils détenaient par une police similaire, soit la police d'assurance-vie universelle Genesis 1 n°04-4411186-1, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 18, 19 et 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

CD00-0924

PAGE : 2

2. À Granby, le ou vers le 24 avril 2006, l'intimé n'a pas pris les mesures raisonnables afin d'assurer l'exactitude et l'intégralité des renseignements transmis à ses clients Y.M. et P.M. en leur proposant de remplacer leur police d'assurance-vie universelle Uniflex n°04-2901521-9, contrevenant ainsi aux articles 16, 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
3. À Granby, le ou vers le 1^{er} juillet 2006, l'intimé ne s'est pas acquitté du mandat confié par ses clients Y.M. et P.M. d'investir dans un placement sécuritaire la valeur de rachat de leur police d'assurance-vie universelle Uniflex n°04-2901521-9 remplacée, en la plaçant plutôt dans le fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation de Fidelity, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12, 15 et 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3).

[2] Dès le début d'audience, le procureur de l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité suivant les instructions de son client, qui était toutefois absent.

[3] Le procureur de la plaignante a informé le comité que les parties s'étaient entendues sur des recommandations communes.

[4] Ensuite, il a relaté le contexte entourant les infractions commises et a déposé la preuve documentaire pertinente (P-1 à P-5).

LES FAITS

[5] Le couple de consommateurs, Y.M. et P.M., faisait affaire avec l'intimé depuis 1972 alors qu'il débutait sa carrière.

[6] En 1990, ils ont contracté par son entremise une première police d'assurance vie universelle Uniflex (police Uniflex) pour un capital assuré de 75 000 \$. Au moment des événements en 2006, la prime mensuelle était de 138,13 \$.

[7] En début d'année 2006, l'Industrielle Alliance assurances et services financiers inc. (l'Industrielle), a incité ses représentants à réviser avec leurs clients respectifs la

CD00-0924

PAGE : 3

police Uniflex, puisque les primes de cette police étaient appelées à augmenter sensiblement à partir de cette année-là.

[8] C'est ainsi que l'intimé a rencontré, en avril 2006, Y.M. et P.M. En premier lieu, l'intimé leur a proposé de niveler les primes payables, mais cette solution se révélait trop dispendieuse pour eux.

[9] Il a donc proposé de remplacer la police Uniflex par la police assurance vie universelle Genesis (police Genesis), mais pour un capital assuré de 50 000 \$, avec une prime mensuelle minimale de 216,38 \$.

[10] Afin de diminuer le coût des primes, il leur a proposé d'utiliser la valeur de rachat de la police Uniflex (environ 13 900 \$), ce qui ramenait la prime à 110 \$ par mois.

[11] L'avantage tiré par l'intimé par la souscription de la police Genesis était de beaucoup supérieur à celui qu'il aurait tiré de la modification de la police Uniflex (P-4 et P-5).

[12] De plus, malgré le mandat confié de placer la valeur de rachat dans un placement sécuritaire, l'intimé a plutôt choisi un fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation, lesquelles actions sont considérées comme risquées.

[13] Bien que le fond ait bien performé en 2006 et 2007, la baisse du marché boursier de 2008 a fait en sorte que le capital investi a baissé considérablement.

CD00-0924

PAGE : 4

RECOMMANDATIONS COMMUNES SUR SANCTION

[14] S'appuyant sur diverses décisions¹ rendues par le comité sur des infractions de même nature, les parties ont proposé les sanctions suivantes :

- a) Pour le chef 1, une radiation temporaire de deux mois;
- b) Pour le chef 2, une amende de 2 000 \$;
- c) Pour le chef 3, une radiation temporaire de trois mois, à être purgée de façon concurrente avec celle proposée au chef 1.

[15] Les parties ont aussi proposé d'imposer à l'intimé le paiement des débours et la publication de la décision.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[16] Le procureur de la plaignante a souligné la gravité objective des infractions commises par l'intimé.

[17] Il a expliqué que la police Genesis ne constituait pas, en soi, un produit inadéquat pour ces consommateurs. Cependant, il était quand même plus avantageux pour ces derniers de maintenir en vigueur la police Uniflex et de procéder à sa modification afin de répondre à leurs besoins et à leur situation financière.

[18] La faute découle plutôt du fait que l'intimé n'a pas pris toutes les informations nécessaires sur les possibilités de transformer la police Uniflex avant de leur proposer de la remplacer.

¹ *Thibault c. Michel Petit*, CD00-0692, décision sur culpabilité et sanction du 30 juillet 2008; *Lévesque c. Robert Ferland*, CD00-0729, décision sur culpabilité et sanction du 27 août 2009; *Champagne c. Lise Gagné*, CD00-0816, décision sur culpabilité du 12 mars 2012 et décision sur sanction du 27 septembre 2012; *Champagne c. Robert Lemieux*, CD00-0791, décision sur culpabilité du 25 octobre 2010 et décision sur sanction du 14 avril 2011.

CD00-0924

PAGE : 5

[19] Ensuite, il a énuméré les facteurs atténuants suivants :

- a) L'absence d'antécédent disciplinaire;
- b) L'entière collaboration de l'intimé à l'enquête;
- c) L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité;
- d) Le fait que l'intimé a cessé d'exercer.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[20] Le procureur de l'intimé a mentionné que l'intimé, âgé de 68 ans, exerçait depuis 34 ans au moment des événements et n'a pas renouvelé son certificat depuis 2011.

[21] Il a ajouté que l'intimé n'avait pas de motivation malhonnête et que les infractions découlaient plutôt de la difficulté pour l'intimé de suivre l'évolution de la pratique dans le domaine.

[22] L'intimé ne jouit pas d'une situation financière florissante et par conséquent l'amende minimale paraît juste et raisonnable dans les circonstances.

[23] De plus, bien que l'intimé n'exerce plus, il est toujours très impliqué dans le milieu des assurances. La publication de la décision de radiation aura par conséquent un impact réel sur ce dernier.

ANALYSE ET MOTIFS

[24] Le comité prend acte du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé sous chacun des trois chefs d'accusation portés contre lui et le déclarera, en conséquence, coupable.

CD00-0924

PAGE : 6

[25] Même si les fautes de l'intimé découlent notamment de sa difficulté à suivre l'évolution de la pratique du domaine des assurances et des produits offerts, il n'en demeure pas moins qu'il n'a, en aucun temps, considéré de diminuer le capital de la police Uniflex, ce qui aurait eu le même effet sur les primes payables, en plus de ne pas exposer les consommateurs à une nouvelle preuve d'assurabilité et à la clause de suicide, inhérentes à une nouvelle police.

[26] Il se devait de prendre toutes les mesures raisonnables pour bien connaître son produit et fournir les explications appropriées.

[27] De plus, l'intimé a négligé d'agir dans l'intérêt supérieur de ses clients sans égard à son gain personnel.

[28] Enfin, en investissant dans le fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation, il a fait défaut de respecter le mandat confié par ses clients d'investir dans un placement sécuritaire.

[29] En ce qui concerne la sanction, le comité donnera suite aux recommandations conjointes des parties ne voyant aucun motif de s'en écarter.

[30] L'intimé sera condamné aux débours et la publication de la décision ordonnée.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des trois chefs d'accusation portés contre lui;

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun de ces trois chefs d'accusation.

CD00-0924

PAGE : 7

ET PROCÉDANT SUR SANCTION

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux mois sous le premier chef d'accusation;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 2 000 \$ sous le deuxième chef d'accusation;

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de trois mois, à être purgée de façon concurrente, sous le troisième chef d'accusation;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a eu son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions* (L.R.Q. chap. C- 26).

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q. chap. C- 26);

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Serge Lafrenière

M. Serge Lafrenière, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(s) Nacera Zergane

M^{me} Nacera Zergane

Membre du comité de discipline

CD00-0924

PAGE : 8

M^e Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PRÉVOST, BÉLISLE, GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

M^e Guy Leblanc
CARTER GOURDEAU
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 14 février 2013

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0946

DATE : Le 15 avril 2013

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Robert Archambault, A.V.A.	Membre
M. Stéphane Côté, A.V.C.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

NICOL LAPOINTE, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurances et rentes collectives (numéro de certificat 119381)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 5 décembre 2012, au siège social de la Chambre de la sécurité financière (Chambre), sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage à Montréal, le comité de discipline de la Chambre (le comité) s'est réuni et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTE

1. Dans la province de Québec le ou vers le 9 juillet 2007, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de son client B.T. sur un formulaire portant sur la situation financière et la personnalité de ce client, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 16 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3).

CD00-0946

PAGE : 2

[2] L'intimé, par l'entremise de son procureur M^e Paul Cooper, a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'égard de l'unique chef d'accusation contenu à la plainte.

[3] Les procureurs ont avisé le comité qu'ils s'étaient entendus sur des recommandations communes.

[4] Ensuite, M^e Jean-François Noiseux, le procureur de la plaignante, a produit un cahier de pièces, dont l'attestation de droit de pratique de l'intimé qui démontre qu'il a été admis à la profession en 1991, et exerçait depuis 16 ans au moment des faits reprochés.

[5] Le procureur de la plaignante a entrepris de résumer le contexte des infractions.

[6] L'intimé a, pour sa part, témoigné sur sanction.

TÉMOIGNAGE DE L'INTIMÉ

[7] L'intimé a expliqué qu'il avait demandé à un autre représentant, M. André Tremblay (Tremblay), de procéder à la planification financière du portefeuille d'un couple de consommateurs.

[8] Les deux représentants ont ainsi rencontré le couple et posé toutes les questions nécessaires aux fins de la planification financière. Les deux représentants étaient présents à cette rencontre.

[9] Quelques années plus tard, Tremblay l'a informé qu'une enquête était menée à son égard par le bureau de la syndique sur ce dossier. Or, en révisant les documents de son dossier, il s'est aperçu que l'époux n'avait pas signé son profil d'investisseur.

[10] L'intimé, convaincu que cette signature n'était pas importante, a offert de signer à la place du consommateur, ce qu'il a fait.

CD00-0946

PAGE : 3

[11] Quelques mois plus tard, quand la syndique a porté plainte contre lui pour contrefaçon de signature, il a répondu ne pas se rappeler avoir contrefait la signature du consommateur en question.

[12] Ce n'est qu'après avoir reconnu son écriture de la date, qu'il s'est rappelé l'échange avec Tremblay et s'est souvenu avoir signé à la place du consommateur.

[13] Il a expliqué cet oubli en confiant au comité « qu'il perdait des bouts » en raison de son état de santé. Toutefois, il s'est dit conscient de ce manque de concentration et savoir reconnaître les signes, de sorte qu'il n'exerçait pas ces jours-là.

[14] L'intimé est actuellement âgé de 66 ans et a témoigné vouloir continuer de pratiquer pendant encore au moins 10 ans.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[15] Les parties ont recommandé une radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux mois et ont déposé à son soutien deux décisions rendues sur des infractions de même nature¹.

[16] Le procureur de l'intimé a fait valoir qu'à part la gravité objective de l'infraction, il y avait de nombreux facteurs atténuants, notamment :

- a) L'absence d'antécédent disciplinaire;
- b) L'expérience de plus de 20 ans de l'intimé, sans plainte ou autre infraction portée contre lui;
- c) La collaboration étroite de l'intimé avec le bureau de la syndique;
- d) L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité à la première occasion;
- e) La reconnaissance de sa faute et l'assurance qu'il avait retenu la leçon.

¹ *Thibault c. Carolle Ferland*, CD00-0754, décision sur culpabilité du 3 janvier 2011 et décision sur sanction du 20 juillet 2011; *Lelièvre c. Guillaume Côté*, CD00-0841, décision sur culpabilité et sanction du 7 avril 2011.

CD00-0946

PAGE : 4

INTERVENTION DU COMITÉ

[17] À la suite du témoignage de l'intimé sur son état de santé, le comité a indiqué aux procureurs qu'il était inquiet, dans les circonstances, eu égard à la protection du public.

[18] Les procureurs ont alors choisi de faire réentendre l'intimé. Toutefois, ce témoignage supplémentaire n'a pas permis de répondre aux inquiétudes soulevées par le comité.

[19] Il a été alors convenu de reporter la suite de l'audience au 16 janvier 2013, afin de permettre aux procureurs d'élaborer des solutions acceptables dans les circonstances, et de permettre au comité de donner suite à leur recommandation.

[20] Le comité ne s'est réuni de nouveau que le 19 février 2013, une remise ayant été accordée à la demande du procureur de l'intimé.

AUDIENCE DU 19 FÉVRIER 2013

[21] À cette date, l'intimé était absent, mais représenté par M^e Pascale Caron, en remplacement de M^e Cooper, retenu dans un autre dossier.

[22] Le comité a appris que, depuis la tenue de la dernière audience en décembre 2012, l'intimé avait vendu sa clientèle en assurance collective et n'avait plus que quatre à cinq clients en assurance individuelle de personnes. De plus, le cabinet Benoît Bouchard et associés (BBA) superviserait son travail jusqu'à ce qu'il cesse d'exercer.

CD00-0946

PAGE : 5

[23] Après discussions, la partie intimée s'est engagée à faire parvenir à la plaignante, au plus tard le 15 mars 2013, les détails de la supervision envisagée par BBA².

ANALYSE ET MOTIFS

[24] Le comité prend acte du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé sous l'unique chef d'infraction porté contre lui et l'en déclarera coupable.

[25] Étant donné que l'intimé n'exerce plus et n'entend pas demander le renouvellement de son certificat, le comité est satisfait, dans les circonstances, que la protection du public n'est pas mise en danger.

[26] La sanction recommandée est conforme à celle ordonnée dans les décisions antérieures pour une infraction semblable et paraît juste et appropriée étant donné les circonstances de la présente affaire.

[27] Le comité donnera suite aux recommandations communes des parties en ordonnant la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux mois, sa condamnation aux débours et la publication de la décision.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé à l'égard du seul chef d'accusation contenu à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable de ce chef d'accusation;

² Le 13 mars 2013, le procureur de l'intimé a fait parvenir au comité une lettre indiquant que l'intimé avait vendu sa clientèle en assurances de personnes et, en conséquence, avait cessé d'exercer et ne demanderait pas le renouvellement de son certificat.

CD00-0946

PAGE : 6

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière, et ce, pour une période de deux mois;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156.5 du *Code des professions* (L.R.Q. chap.C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q. chap.C-26).

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Robert Archambault

M. Robert Archambault, A.V.A.

Membre du comité de discipline

(s) Stéphane Côté

M. Stéphane Côté, A.V.C.

Membre du comité de discipline

M^e Jean-François Noiseux
BÉLANGER LONGTIN, s. e. n. c. r. l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Paul Cooper
DONATI MAISONNEUVE
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : 5 décembre 2012 et 19 février 2013.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0938

DATE : Le 19 avril 2013

LE COMITÉ : M ^e François Folot	Président
M. Claude Gauthier	Membre
M. Allen Faguy Mackenzie	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

ANDRÉ HOULE, représentant de courtier en plans de bourses d'études (numéro de certificat 116555)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 26 novembre 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé ainsi libellée :

LA PLAINTÉ

« 1. À Montréal, entre les ou vers les 10 avril et 15 septembre 2008, l'intimé a contrefait la signature de A.H. sur un formulaire de demande d'inscription aux régimes Héritage (REÉÉ), contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c.

CD00-0938

PAGE : 2

D-9.2), 10 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (c. D-9.2, r.7.1). »

[2] D'entrée de jeu, l'intimé, par l'entremise de son procureur, avisa le comité que l'ensemble des faits ne faisait l'objet d'aucune contestation. Il mentionna toutefois que bien qu'il admettait ceux-ci, il « ne se croyait pas coupable » de l'infraction telle qu'elle était formulée à la plainte.

[3] La plaignante étant d'avis contraire, le comité procéda alors à entendre l'affaire.

PREUVE DES PARTIES SUR CULPABILITÉ

[4] Alors que la plaignante versa au dossier une preuve documentaire cotée P-1 à P-6, elle ne fit entendre aucun témoin.

[5] Quant à l'intimé, il ne déposa aucun document mais choisit de témoigner.

[6] De l'ensemble de la preuve, le comité retient essentiellement les éléments de faits suivants :

LES FAITS

[7] En tout temps pertinent aux présentes, l'intimé agissait à son compte en tant que courtier en régime de bourses d'études. De plus, en vertu d'une entente contractée auprès de la Société SES Services (SES), il devait apporter une aide et rendre certains services aux courtiers en régime de bourses d'études dont les clients désiraient s'inscrire aux régimes de la Société Fonds d'Éducation Héritage inc. (Héritage).

CD00-0938

PAGE : 3

[8] SES avait en effet la responsabilité de recevoir les formulaires provenant des courtiers, d'en faire la vérification et de voir ensuite à leur acheminement auprès d'Héritage.

[9] Pour exécuter ce travail, SES avait retenu les services de l'intimé et le rétribuait au moyen d'une rémunération annuelle fixe. Dans l'exercice de ses fonctions, il était interdit à l'intimé de communiquer directement avec le client ou le consommateur concerné.

[10] En avril 2008, dans le cadre de son emploi auprès de SES, l'intimé fut appelé à traiter un formulaire de demande d'inscription aux régimes Héritage au nom de A.H. Ledit document lui avait été acheminé par le courtier de cette dernière : P.D.

[11] A.H., qui avait inscrit antérieurement un premier enfant aux régimes Héritage, avait souscrit une demande pour un deuxième enfant. Ses versements aux régimes pour le premier enfant s'effectuaient au moyen de prélèvements bancaires pré-autorisés.

[12] Quant à la nouvelle demande d'inscription, elle avait été signée par A.H. mais la section 5 du formulaire intitulé : « Détails bancaires » était notamment demeurée en blanc. Or, pour qu'elle puisse être traitée par Héritage, il fallait qu'elle soit entièrement complétée.

[13] L'intimé qui, tel que nous l'avons vu, n'était pas autorisé à communiquer avec la cliente, tenta alors, pendant plusieurs semaines, de rejoindre le courtier de A.H., soit P.D., mais sans succès.

CD00-0938

PAGE : 4

[14] Il prit alors la décision de se déplacer au bureau de ce dernier et parvint à le rencontrer.

[15] Au cours de la rencontre, P.D. lui remit un chèque encaissé de A.H. sur lequel il avait inscrit la mention « spécimen ».

[16] Par la suite, l'intimé compléta la demande de A.H. et, au moyen des indications apparaissant audit chèque, remplit la section 5.

[17] Comme à ladite section, la signature de A.H. y était exigée, il fit alors une photocopie de la signature apparaissant sur le spécimen de chèque que lui avait remis P.D., découpa celle-ci et l'aposa à l'endroit approprié.

[18] En résumé, après avoir « actualisé » certaines informations à la demande, l'intimé, afin qu'elle puisse être acheminée et traitée par Héritage, a collé sur celle-ci à la section 5, à la place de la signature de A.H., la signature photocopiee de cette dernière.

[19] Selon son témoignage, rien ne lui permettait alors de croire qu'il allait à l'encontre de la volonté de A.H.

[20] Or, cette dernière n'avait pas l'intention que les sommes nécessaires à la nouvelle demande d'inscription soient prélevées du compte bancaire en question mais plutôt d'un autre compte bancaire (soit celui duquel étaient tirés les montants en paiement du plan déjà souscrit pour son premier enfant). Insatisfaite des événements, elle décida par la suite d'annuler ses deux (2) participations aux fonds Héritage.

CD00-0938

PAGE : 5

[21] Mentionnons enfin qu'à l'audition, l'intimé n'a pas été en mesure de produire l'original non plus qu'une copie du formulaire comportant la signature photocopiée de A.H. qu'il a acheminé à Héritage; tout ce qu'il lui a été possible d'obtenir c'est la photocopie d'une demande d'inscription (P-5) dont la signature de A.H. à la section 5 ne semble pas tout à fait correspondre à celle qu'il a transmise à Héritage.

[22] Il a déclaré ignorer d'où pouvait provenir la signature s'y retrouvant. Il a toutefois confirmé que les « informations actualisées » s'y trouvant étaient les mêmes que celles apparaissant à la demande d'inscription qu'il a fait parvenir à Héritage.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR CULPABILITÉ

Représentations de l'intimé

[23] L'intimé, par l'entremise de son procureur, indiqua d'abord que bien que sa façon de procéder pouvait être « considérée inadéquate », il n'avait d'aucune façon été animé d'une intention malhonnête ou malveillante. Il ajouta qu'en aucun moment il n'avait cherché à satisfaire un quelconque intérêt personnel.

[24] Il affirma avoir voulu assurer le traitement de la demande qui lui avait été transmise par P.D. et ainsi rendre service à la consommatrice A.H.

[25] Admettant qu'il avait plutôt « maladroitement » complété le formulaire afin de le rendre conforme à ce qu'il croyait, de bonne foi, être le souhait de la cliente et de son représentant, il déclara regretter de s'être alors fié à ce dernier.

[26] Puis tout en réaffirmant qu'il ne contestait pas les faits, qu'il admettait sa responsabilité à l'égard de l'utilisation fautive d'une photocopie de la signature de A.H.,

CD00-0938

PAGE : 6

pour tenir lieu d'une signature authentique, il avança que cela ne permettait pas à son avis de le reconnaître coupable d'avoir « contrefait » la signature de cette dernière.

[27] Et, comme dernier argument, il affirma que puisque les gestes qui lui étaient reprochés s'inscrivaient dans le cadre d'un « travail contractuel, strictement clérical, auprès de SES » et qu'il n'était pas alors « dans le cadre de ses fonctions de représentant auprès d'un consommateur », le comité ne devrait pas le reconnaître coupable de l'infraction déontologique reprochée.

Représentations de la plaignante

[28] Quant à la plaignante, ses représentations se résumèrent essentiellement à déclarer au comité qu'étant parvenu, à son avis, à établir que l'intimé avait apposé une « fausse signature » sur le document en cause, elle avait ainsi rencontré son fardeau de preuve et que ce dernier devait donc en conséquence être reconnu coupable de l'infraction qui lui est reprochée.

MOTIFS ET DÉCISION RELATIVEMENT À LA CULPABILITÉ

[29] À l'unique chef d'accusation mentionné à la plainte, il est reproché à l'intimé d'avoir, entre les ou vers les 10 avril et 15 septembre 2008, contrefait la signature de A.H. sur un formulaire de demande d'inscription aux régimes Héritage (REÉÉ).

[30] Or, bien qu'admettant les faits, l'intimé plaide qu'en agissant comme il l'a fait, il n'a pas « contrefait » la signature de A.H. sur le formulaire de demande d'inscription et qu'il ne peut donc être reconnu coupable de « contrefaçon ».

CD00-0938

PAGE : 7

[31] Il admet bien qu'il a été « négligent », qu'il pourrait vraisemblablement être déclaré coupable d'une quelconque autre faute dans l'exercice de la profession, mais non pas de « contrefaçon de signature ».

[32] Le comité ne partage pas ce point de vue.

[33] D'une part, s'il est vrai que le professionnel ne doit pas être reconnu coupable d'autre chose que ce qui est précisé dans la plainte, le comité doit aussi démontrer une certaine souplesse dans l'appréciation du texte qui lui est présenté. En droit disciplinaire, les exigences relatives à la rédaction sont beaucoup moins strictes qu'en droit criminel¹.

[34] D'autre part, la définition première que donne Le nouveau *Petit Robert*² du verbe contrefaire est « de reproduire par imitation, calquer, copier, imiter, mimer, reproduire » et c'est précisément ce que l'intimé, de son propre aveu, a fait au moyen d'un appareil de photocopie : il a reproduit la signature de A.H. et a ensuite apposé à la section 5 de la demande d'inscription aux fonds Héritage, pour tenir lieu d'une signature originale, la reproduction obtenue. Il a ainsi falsifié ou simulé la signature de A.H. sur ledit document.

[35] Il est vrai que ni l'original ni une copie du formulaire sur lequel l'intimé a apposé la signature photocopiee de A.H. n'a été mis en preuve. Selon ses affirmations, il aurait tenté d'obtenir le document, mais sans succès.

¹ Dans l'arrêt *Béliveau c. Le comité de discipline du Barreau*, 1992 R.J.Q. 1822, la Cour d'appel rappelait qu'à l'égard de la rédaction de la plainte il fallait prendre garde de ne pas introduire en droit disciplinaire les principes et la méthodologie du droit pénal.

² Le nouveau *Petit Robert*, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Dictionnaire Le Robert – SEJER 2004.

CD00-0938

PAGE : 8

[36] Lors de son témoignage, il a déclaré ignorer d'où provenait la signature qui apparaît sur le document qu'il a pu obtenir. Il a toutefois admis que les informations qui s'y retrouvent à la section 5 sont les mêmes que celles qui apparaissent au spécimen de chèque que lui a remis P.D.

[37] Certes l'on peut imaginer que la contrefaçon de l'intimé pouvait aisément être décelée. Il est même possible que ce fut le cas puisque le formulaire qu'a obtenu l'intimé ne semble pas comporter un spécimen de signature identique à celle reproduite par photocopie apposée sur le formulaire avant sa transmission à Héritage.

[38] Mais quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins vrai que l'intimé a choisi, pour compléter le formulaire, d'y apposer la signature photocopiee de la consommatrice, et ce, pour tenir lieu d'une signature originale et authentique.

[39] En agissant de la sorte, l'intimé a commis l'infraction qui lui est reprochée. Que le formulaire ait été traité tel quel par la société de fonds sans qu'elle ne se rende compte du subterfuge ou qu'il ait été modifié après qu'elle l'eut reçu n'a pas d'importance lorsqu'il s'agit de déterminer la culpabilité de l'intimé.

[40] La faute de ce dernier a consisté à compléter la demande par une signature pastiche pour tenir lieu de la signature authentique exigée, exigence que l'intimé ne pouvait ignorer et qu'il n'a d'ailleurs aucunement prétendu ignorer.

[41] En présence d'un formulaire incomplet, l'intimé se devait de retourner celui-ci au représentant en cause, P.D., afin que ce dernier communique avec la cliente et obtienne que le document soit complété, par une signature authentique.

CD00-0938

PAGE : 9

[42] L'un des articles de rattachement mentionnés à la plainte, soit l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., chap. D-9.2), fait état en son deuxième paragraphe de l'obligation pour le représentant d'agir avec compétence et professionnalisme. En agissant tel qu'il lui est reproché, l'intimé a contrevenu à cette obligation.

[43] Compte tenu de ce qui précède, le comité est d'avis que l'intimé doit être reconnu coupable de l'unique chef d'accusation porté contre lui et il sera déclaré coupable de celui-ci.

PREUVE ET REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[44] Après la présentation de leurs plaidoiries sur le fond, il fut convenu avec les parties, à leur demande, qu'elles présenteraient immédiatement au comité leurs preuves et représentations sur sanction pour valoir dans l'éventualité où le comité déciderait de reconnaître l'intimé coupable de l'infraction qui lui est reprochée.

PREUVE DES PARTIES SUR SANCTION

[45] Alors que la plaignante versa au dossier la copie d'une correspondance adressée à l'intimé, en date du 4 mars 2009 et émanant de Gaétan Rozon, vice-président régional, Conformité pour le Québec, du Fonds d'Éducation Héritage inc. (cotée SP-1), elle ne fit entendre aucun témoin.

[46] Quant à l'intimé, il déposa une preuve documentaire qui fut cotée SI-1 à SI-6, fit entendre M. Daniel Turpin (M. Turpin), le directeur d'agence aux Fonds Universitas (Universitas) puis témoigna lui-même.

CD00-0938

PAGE : 10

[47] Le témoignage de M. Turpin s'est pour l'essentiel résumé à déclarer qu'ayant engagé l'intimé, il supervisait les activités professionnelles de ce dernier. Il ajouta qu'avant qu'il soit procédé à son engagement, l'intimé lui avait honnêtement fait part de la situation dans laquelle il se trouvait relativement à la présente affaire.

[48] Selon le témoin, il aurait alors transmis l'information au service des « ressources humaines » ainsi qu'aux « services juridiques » de l'entreprise et, compte tenu notamment de leurs conclusions à l'effet que l'intimé n'avait pas agi à la recherche de son intérêt personnel, les dirigeants de la société avaient choisi de l'embaucher.

[49] Il ajouta qu'en date du 31 mars 2010, l'intimé s'était vu imposer des conditions sur son certificat dans la discipline de l'assurance des personnes par le Directeur, O.A.R., indemnisation et pratiques en matière de distribution de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et que conformément à l'une desdites conditions, il supervisait les activités de l'intimé, ce dernier lui acheminant tous les mois un rapport sur celles-ci.

[50] Il témoigna enfin qu'il était très satisfait de la qualité du travail de l'intimé, qualifiant celui-ci d'exemplaire, ajoutant qu'il n'avait reçu aucune plainte et rien qui pouvait ressembler à l'expression d'une forme de mécontentement de la part d'un client.

[51] Il termina en déclarant que si le comité devait imposer à l'intimé une quelconque sanction de radiation ou une suspension de permis, cela pourrait en pratique signifier la fin de la carrière de ce dernier auprès d'Universitas.

[52] Contre-interrogé à ce sujet, il déclara néanmoins que même dans l'hypothèse où l'intimé ferait l'objet d'une radiation temporaire du comité, il recommanderait à son

CD00-0938

PAGE : 11

employeur de maintenir l'engagement de ce dernier (même si dans de telles situations par le passé, suivant son expérience, les « services juridiques » avaient rarement été favorables à ce que l'emploi du représentant soit maintenu).

Représentations de la plaignante

[53] La plaignante débuta ses représentations en indiquant que sur l'unique chef d'accusation contenu à la plainte, elle recommandait au comité d'imposer à l'intimé une radiation temporaire de deux (2) mois. Elle ajouta réclamer la publication de la décision et la condamnation de ce dernier au paiement des déboursés.

[54] Elle mentionna que l'intimé, âgé de 65 ans, avait débuté dans le domaine de l'assurance-vie et en rentes collectives en 1993. Elle indiqua qu'il n'avait aucun antécédent disciplinaire.

[55] Elle termina en déclarant que sa recommandation était conforme aux décisions antérieures du comité dans des cas semblables.

Représentations de l'intimé

[56] Quant à l'intimé, il souligna qu'en 2008, malgré les événements, « après une investigation complète des faits », Héritage avait « décidé de ne pas retirer le parrainage de son certificat auprès de l'AMF et s'était contentée de lui imposer une amende de 250 \$ et de noter l'infraction à son dossier » (voir pièce P-1).

[57] Il conclut en laissant entendre qu'une sanction de radiation pouvait signifier pour lui, en pratique, la fin de sa carrière professionnelle.

CD00-0938

PAGE : 12

MOTIFS ET DÉCISION RELATIVEMENT À LA SANCTION

[58] L'intimé, âgé de 65 ans, a débuté sa carrière dans la distribution de produits d'assurance-vie et de rentes collectives en 1993.

[59] Il n'a aucun antécédent disciplinaire.

[60] Bien qu'il ait été fautif, il a agi sans intention malhonnête et sans être à la recherche d'un profit pour lui-même, ou d'un avantage financier autre que la rémunération fixe que lui versait SES.

[61] S'il a posé le geste qui lui est reproché, ce n'était pas pour satisfaire des intérêts personnels.

[62] Néanmoins, la gravité objective de l'infraction qu'il a commise est indéniable.

[63] Elle va au cœur de l'exercice de la profession et est de nature à porter atteinte à l'image de celle-ci.

[64] Dans l'affaire *Brazeau c. Rioux*³, la Cour du Québec a indiqué : « Le fait d'imiter des signatures et de les utiliser est en soi un geste grave qui justifie une période de radiation. Cette période de radiation sera plus ou moins longue toutefois selon que la personne concernée pose ce geste avec une intention frauduleuse ou non. »

[65] En l'espèce, tel que précédemment mentionné, l'intimé n'avait aucune intention frauduleuse.

³ *Maurice Brazeau c. Micheline Rioux*, 2006 QCCQ 11715.

CD00-0938

PAGE : 13

[66] Aussi, compte tenu de ce qui précède et après avoir pesé les facteurs tant objectifs que subjectifs qui lui ont été soumis, le comité est d'avis que la condamnation de l'intimé à une radiation temporaire d'un (1) mois serait en l'espèce une sanction juste et appropriée, adaptée à l'infraction, ainsi que respectueuse des principes d'exemplarité et de dissuasion dont il ne peut faire abstraction.

[67] Par ailleurs, en l'absence de motifs qui le justifieraient d'agir autrement, le comité ordonnera, aux frais de l'intimé, la publication de la décision et condamnera ce dernier au paiement des déboursés.

LE DISPOSITIF

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

DÉCLARE l'intimé coupable de l'unique chef d'accusation contenu à la plainte;

CONDAMNE l'intimé, sous l'unique chef d'accusation contenu à la plainte, à une radiation temporaire d'un mois;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26;

CD00-0938

PAGE : 14

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*, L.R.Q. chap. C-26.

(s) François Folot
M^e FRANÇOIS FOLOT
Président du comité de discipline

(s) Claude Gauthier
M. CLAUDE GAUTHIER
Membre du comité de discipline

(s) Allen Faquy Mackenzie
M. ALLEN FAGUY MACKENZIE
Membre du comité de discipline

M^e Alain Galarneau
POULIOT, CARON, PREVOST, BELISLE, GALARNEAU
Procureurs de la partie plaignante

M^e Adrien Legault
CHARBONNEAU AVOCATS CONSEILS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 26 novembre 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.8.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.8.3.3 OCRCVM

Re Bergeron

AFFAIRE INTÉRESSANT :

Les règles des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

et

Les Statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)

et

Daniel Bergeron

2013 OCRCVM 15

Formation d'instruction
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
(Section du Québec)

Audience tenue le 26 février 2013
Décision rendue le 29 mars 2013

Formation d'instruction

Robert Monette (Président), Elaine Cousineau Phénix, John Ballard

Comparutions

Me Martin Hovington, Procureur de l'OCRCVM

Me Jacques Demers, Procureur de l'intimé. (par conférence téléphonique)

DÉCISION

¶ 1 Lors de l'audience du 26 février 2013, la formation a entendu les représentations des procureurs des parties qui demandaient la ratification de l'entente de règlement intervenue entre elles le 24 janvier 2013, le tout conformément à la Règle 15 des Règles de procédure¹.

¶ 2 Dès la fin de l'audience, la formation s'est déclarée satisfaite de la présentation des procureurs et plus particulièrement du cahier d'autorités soumis par le procureur de l'OCRCVM.

¶ 3 Avant de procéder à la discussion, la formation entend faire un court résumé des faits décrits à l'entente et dont le contenu respecte les formalités prévues à la Règle 14 des Règles de procédure. L'entente est annexée à la fin de la présente décision pour en faire intégralement partie

L'ENTENTE

¶ 4 L'intimé reconnaît les contraventions suivantes;

A. Entre 2002 et 2009, l'intimé, alors qu'il était représentant inscrit chez CIBC Marchés mondiaux

¹ Lorsque non spécifiée autrement, la formation réfère aux règles de procédure de l'OCRCVM.

Inc. (« **CIBC Wood Gundy** »), en recommandant et conseillant à 7 de ses clients des placements dans les actions de la société Ressources Dasserat, a manqué à son rôle de protection des marchés financiers en ne faisant pas de vérifications diligentes quant à la nature du placement et en ne faisant pas un suivi adéquat des investissements de ses clients par la suite, contrairement à la Règle 29.1 de l'OCRCVM [Article 1 du Statut 29.1 de l'ACCOVAM avant le 1^{er} juin 2008];

- B. Entre le ou vers le mois de juin 2002 et le ou vers le mois de septembre 2003, l'intimé, alors qu'il était représentant inscrit chez CIBC Wood Gundy, a facilité un supposé achat, par 7 de ses clients, d'actions de la société Ressources Dasserat, d'un placement privé hors registre, ce qui constituait une activité externe à l'insu de sa firme, et ce, contrairement à l'Article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM [Maintenant la Règle 29.1 de l'OCRCVM].

¶ 5 Quant à la première infraction, l'intimé admet un laxisme grave et une négligence grossière sur une période continue de 7 ans en ce que plus particulièrement mais non limitativement;

- il a procédé à la préparation de conventions d'achats d'actions sur des placements dans les actions de la société Ressources Dasserat, sans analyse approfondie,
- il n'a fait aucune vérification sur Ressources Dasserat ou son promoteur,
- il n'a fait aucun suivi approprié des placements pour ses clients,
- face à des informations cruciales sur le résultat infructueux des placements, il ne prend aucune mesure de transmission d'informations.

¶ 6 Quant à la seconde infraction, l'intimé admet qu'il a caché à sa firme des placements non autorisés alors qu'il n'utilisait pas la correspondance officielle ou les comptes de la firme pour exécuter le placement dans les actions de la société Ressources Dasserat. Suite à une enquête interne, la firme a conclu que le placement Ressources Dasserat n'avait jamais été autorisé et qu'il enfrenait par le fait même sa politique interne.

¶ 7 Les modalités de règlement convenues entre les parties sont;

- Une amende totale de 40,000\$: 20,000\$ sur le chef A et 20,000\$ sur le chef B;
- Une suspension de 60 jours de l'inscription à quelque titre que ce soit;
- Une période de supervision étroite de 6 mois une fois la période de suspension terminée ;
- L'obligation de passer et de réussir le Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite comme condition de maintien de l'inscription et ce, dans l'année de la décision à intervenir sur la présente entente de règlement; et
- L'intimé accepte de payer à l'OCRCVM une somme de 5,000\$ au titre des frais.

¶ 8 Les instances judiciaires supérieures ont bien défini le rôle d'une formation disciplinaire lorsqu'elle est saisie d'une entente de règlement. Ce rôle est de la même nature que celui des tribunaux de juridiction pénale face à une suggestion commune de peine.

¶ 9 Dans l'affaire *Rault v. Law Society of Saskatchewan* [2009 SKCA 81 (Can Lii)], la cour d'Appel de Saskatchewan est arrivée à cette conclusion après une analyse détaillée des de la question;

Par.19 ..Therefore, all members and the Law Society have a vested interest in ensuring that matters proceed expeditiously. If the member co-operates with the investigation and hearing process and, as happened in the instant case, pleads guilty, and puts an Agreed Statement of Facts before the Hearing Committee, the Law Society is relieved of the burden of proving the allegations in what could, in some instances, be a complicated and protracted hearing with the usual risks and vagaries that may occur in the course of such hearings. If the parties negotiating compromise agreements cannot expect their efforts will be respected, there is little incentive to attempt to negotiate a resolution. For this reason, joint submissions on sentence should be considered by the

Discipline Committee in a principled way similar to the jurisprudence in criminal matters and as applied by discipline committees in the provinces noted above.

¶ 10 Quant aux critères d'intervention en matière pénale, la Cour d'Appel du Québec les reprend dans l'affaire Sylvio Poulin c. Sa Majesté la Reine 500-10-004614-101, rendue le 13 octobre 2010.

Par.9 Notre Cour a énoncé, à maintes reprises, la démarche que doit adopter le juge qui décide de ne pas suivre une suggestion commune des avocats : Verdi-Douglas c. R. (2002), 162 C.C.C. (3d) 37; Sideris c. R., [2006] J.Q. no 12153; 2006 QCCA 1351 ; Boucher-Gagnon c. R., 2006 QCCA 903 , Bazinet c. R., 2008 QCCA 165 ; Paradis c. R., 2009 QCCA 1312 ; Bergeron c. R., 2010 QCCA 1205.

Par.10 Bien que le juge ne soit pas lié par la suggestion commune des parties, il ne peut l'écartier sauf si elle est déraisonnable, contraire à l'intérêt public ou susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. En outre, il doit informer les avocats de sa réticence à l'égard de leur suggestion et leur donner l'occasion d'y répondre.

¶ 11 En résumé, lorsqu'elle est face une entente de règlement, la formation évaluera le caractère raisonnable de cette entente. Plus particulièrement la formation s'assurera que les facteurs clés retenus dans les lignes directrices sur les sanctions disciplinaires ont été pris en considération et que les sanctions proposées sont situées dans une fourchette de sanctions déjà rendues en semblables infractions.

¶ 12 C'est à cette tâche que la présente formation s'exécutera, conformément au rôle défini précédemment.

DISCUSSION

¶ 13 Soulignons d'entrée de jeu que l'entente a été négociée par des procureurs d'expérience sur une longue période de temps. Le procureur de l'intimé a informé et conseillé ce dernier sur l'ensemble des clauses à l'entente et de leur effet.

¶ 14 Les parties, par leurs procureurs respectifs, se sont déclarées satisfaites du résultat obtenu et demandent maintenant à la formation de reconnaître le bien-fondé de leur entente.

¶ 15 En vue de la détermination des sanctions et dans le but d'évaluer la gravité des infractions, les parties ont identifié certains facteurs d'analyse, le tout conformément aux Lignes directrices sur les sanctions disciplinaires.

¶ 16 Parmi les facteurs aggravants, il faut mentionner;

- la participation élevée de l'intimé dans la commission des infractions,
- le préjudice causé par le fait de pertes financières pour 7 clients de l'intimé,
- l'omission de diligence sur une période de 6 ans,
- le manque de collaboration de l'intimé avec sa firme lors d'une enquête interne.

¶ 17 Quant aux facteurs atténuants, il faut retenir;

- l'absence d'antécédents disciplinaires de l'intimé, courtier depuis 20 ans,
- l'indemnisation partielle des clients par la firme,
- le fait que l'intimé n'a retiré aucun avantage de la situation,
- le plaidoyer de culpabilité de l'intimé et collaboration à l'enquête de l'OCRCVM.

¶ 18 La formation apprécie la justesse des facteurs retenus et les considère pertinents eu égard aux infractions reprochées et aux sanctions prévues.

¶ 19 La formation a aussi pris connaissance des décisions déposées par les parties qui ciblent des infractions de même nature. Parmi cette liste, les dossiers Thompson (24 juillet 2004) Aloni (2008 IIROC 10) Georgakopoulos (2009 IIROC 41) portent sur le manque de diligence dans la vérification de placements alors

que les dossiers Hazen (21 juin 2006) Michaels (0202 février 04) et White (2010 IIROC 25) visent les transactions à l'insu de la firme.

¶ 20 Tout en tenant compte des faits particuliers à chaque affaire, la formation est satisfaite que les sanctions recommandées à la présente entente se situent dans la fourchette des sanctions imposées en semblable matière.

¶ 21 Par ailleurs, la formation souligne que l'intimé doit faire face à des poursuites civiles sur les mêmes incidents et que sa situation n'est donc pas encore finalisée.

CONCLUSION

¶ 22 Rappelons que notre formation doit éviter de substituer sa propre discrétion à celle exercée par les parties en vue d'en arriver à leur entente de règlement.

¶ 23 La formation conclut que l'entente intervenue n'est point déraisonnable. Les sanctions prévues correspondent à la conduite en cause et assurent la promotion du respect général des règles et des normes professionnelles.

¶ 24 De plus, la formation est convaincue que les sanctions rencontrent les objectifs poursuivis par la réglementation disciplinaire, notamment la protection du public et la réputation du commerce des valeurs mobilières.

¶ 25 En conséquence, la formation confirme son acceptation de l'entente de règlement intervenue entre les parties.

POUR CES MOTIFS;

¶ 26 La formation d'instruction accepte L'Entente de règlement et lui donne effet à la date de la présente Décision.

Montréal, le 29 mars 2013

Robert Monette, président

Elaine Cousineau Phenix, membre

John Ballard, membre

ENTENTE DE RÈGLEMENT

I. INTRODUCTION

1. Le personnel de la Mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (le personnel) et Daniel Bergeron (l'intimé) consentent au règlement de l'affaire par la voie de la présente entente de règlement (l'entente de règlement);
2. Le Service de la mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a mené une enquête (l'enquête) sur la conduite de l'intimé;
3. Le 1^{er} juin 2008, l'OCRCVM a regroupé les fonctions de réglementation et de mise en application de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc. Conformément à l'*Entente relative à la prestation de services administratifs et de réglementation* intervenue entre l'ACCOVAM et l'OCRCVM, à compter du 1^{er} juin 2008, l'ACCOVAM a chargé l'OCRCVM de fournir les services nécessaires pour permettre à l'ACCOVAM d'exercer ses fonctions de réglementation;
4. L'intimé consent à relever de la compétence de l'OCRCVM;
5. L'enquête a révélé des faits pour lesquels une formation d'instruction nommée en vertu de la partie C de l'addenda C.1 à la Règle transitoire n° 1 de l'OCRCVM (la formation d'instruction) pourrait

imposer à l'intimé des sanctions disciplinaires.

II. Recommandation conjointe de règlement

6. Le personnel et l'intimé recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement;
7. L'intimé reconnaît les contraventions suivantes aux Règles et Lignes directrices de l'OCRCVM, ainsi qu'aux Statuts, Règlements ou Principes directeurs de l'ACCOVAM :
 - a) Entre 2002 et 2009, l'intimé, alors qu'il était représentant inscrit chez CIBC Marchés mondiaux Inc. (« CIBC Wood Gundy »), en recommandant et conseillant à 7 de ses clients des placements dans les actions de la société Ressources Dasserat, a manqué à son rôle de protection des marchés financiers en ne faisant pas de vérifications diligentes quant à la nature du placement et en ne faisant pas un suivi adéquat des investissements de ses clients par la suite, contrairement à la Règle 29.1 de l'OCRCVM [Article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM avant le 1^{er} juin 2008];
 - b) Entre le ou vers le mois de juin 2002 et le ou vers le mois de septembre 2003, l'intimé, alors qu'il était représentant inscrit chez CIBC Wood Gundy, a facilité un supposé achat, par 7 de ses clients, d'actions de la société Ressources Dasserat, d'un placement privé hors registre, ce qui constituait une activité externe à l'insu de sa firme, et ce, contrairement à la l'Article 1 du Statut 29 de l'ACCOVAM [Maintenant la Règle 29.1 de l'OCRCVM].
8. Le personnel et l'intimé acceptent les modalités de règlement suivantes :
 - a) une amende totale de 40 000\$: 20 000\$ sur le chef A et 20 000\$ sur le chef B;
 - b) une suspension de 60 jours de l'inscription à quelque titre que ce soit;
 - c) une période de supervision étroite de 6 mois une fois la période de suspension terminée;
 - d) l'obligation de passer et de réussir le Cours relatif au Manuel sur les normes de conduite comme condition de maintien de l'inscription et ce, dans l'année de la décision à intervenir sur la présente entente de règlement ;
9. L'intimé accepte de payer à l'OCRCVM une somme de 5 000\$ au titre des frais.

III. Exposé des faits

(i) Reconnaissance des faits

10. Le personnel et l'intimé conviennent des faits exposés dans la présente section et reconnaissent que les conditions du règlement contenues dans la présente entente de règlement sont basées sur ces faits précis.

(ii) Contexte factuel

RÉSUMÉ

11. Il est reproché à l'intimé d'avoir intéressé ses clients à un placement hors des registres de la firme CIBC Wood Gundy (la firme) sans effectuer une vérification diligente relativement à ce placement;
12. Il est également reproché à l'intimé d'avoir omis de faire un suivi adéquat des investissements de ses clients relativement à ce placement après avoir pris une part active à leur participation dans ledit placement;
13. Finalement, il est reproché à l'intimé d'avoir agi à l'insu de sa firme à l'égard dudit placement, contrairement aux politiques et procédures de la firme;

L'INTIMÉ

14. L'intimé a débuté sa carrière de représentant en 1983;

15. L'intimé a été à l'emploi de CIBC Wood Gundy de décembre 2001 à octobre 2009;
16. Depuis octobre 2009, il est à l'emploi de Valeurs Mobilières Desjardins;

LE PLACEMENT HORS-REGISTRES RESSOURCES DASSERAT

17. Ressources Dasserat est une compagnie minière exerçant dans le secteur des métaux précieux, constitué au Québec en 1996 et ayant son siège social à Rouyn Noranda;
18. L.V., un prétendu homme d'affaires du Nouveau-Brunswick, a approché Ressources Dasserat en 2002 en leur offrant d'amasser la somme de 200 000\$ nécessaire pour que la société devienne publique;
19. L.V. a par la suite approché l'intimé à titre de promoteur de Ressources Dasserat afin de lui parler de cette opportunité d'investissement et c'est de cette façon que l'intimé a commencé à intéresser certains de ses clients à ce placement;

SUR LE CHEF A)

20. En 2002, lorsque L.V. a approché l'intimé, il prétendait avoir un contact auprès de la société Ressources Dasserat;
21. L'intimé a alors suggéré à certains de ses clients d'investir dans des actions de Ressources Dasserat, qu'il leurs a présentées comme étant un excellent placement;
22. L'intimé n'a cependant fait aucune vérification sur Ressources Dasserat ni obtenu de documents sur la société; il n'a pas remis non plus de documents sur le placement à ses clients;
23. De plus, l'intimé n'a fait aucune vérification sur L.V. alors que c'était la première fois qu'il faisait affaire avec ce promoteur pour faire des placements;
24. Entre le ou vers le mois de juin 2002 et le ou vers le mois de septembre 2003, les clients de l'intimé G.B., M.N., J.S., R.S., G.G. et P.G. et J.L. ont investi au total quelques 181 500\$ afin de se porter acquéreur des actions de Ressources Dasserat;
25. C'est l'intimé qui préparait des conventions d'achat d'actions à la main qu'il faisait ensuite signer à ses clients dans lesquelles il était notamment fait mention du montant investi, du nombre d'actions souscrites ainsi que du prix de l'action;
26. La convention était signée par L.V. au nom de Ressources Dasserat;
27. Dans le cadre de la signature de ces conventions d'achat d'actions, les clients remettaient à l'intimé des chèques et/ou traites bancaires, émis soit à l'ordre d'avocats en fidéicommis, soit directement à l'ordre du promoteur L.V.;
28. Or, le placement ne s'est jamais concrétisé;
29. Au cours des années 2003 et suivantes, les clients de l'intimé l'ont appelé régulièrement afin de savoir ce qu'il advenait de leur investissement puisque notamment, aucun d'entre eux n'avait reçu de certificats d'actions suite à leur placement;
30. Quoique l'intimé ait à chaque fois rassuré ses clients, il n'a, dans les faits, jamais effectué de suivi sérieux de l'investissement de ses clients dans Ressources Dasserat;
31. En contact sporadique avec L.V. une ou deux fois par année, l'intimé s'est contenté de réponses vagues et de raisons qu'il qualifie d' « inventives » pour expliquer le retard dans la réception des certificats d'actions;
32. De surcroît, même en 2007, lorsqu'il apprend que le projet de Ressources Dasserat de devenir une société publique est caduque et que L.V. a des problèmes avec les autorités fiscales, il ne prend aucune action et n'informe pas ses clients;

33. En aucun temps, l'intimé n'a vérifié directement auprès de Ressources Dasserat le statut d'actionnaires de ses clients, bien qu'il ait reconnu dans le cadre de l'enquête qu'il s'agissait de la meilleure façon de vérifier ce qu'il advenait du placement;
34. À cet égard, l'intimé a admis les faits suivants durant son entrevue avec l'OCRCVM :
 - i. avoir informé ses clients de l'existence d'un placement intéressant dans Ressources Dasserat;
 - ii. avoir servi « d'entremetteur » dans les transactions entre ses clients et le promoteur L.V.;
 - iii. qu'aucun de ses clients n'a rencontré L.V. faisant tous affaire uniquement avec l'intimé afin de réaliser leur placement;
35. L'intimé, à titre de représentant en placements de ses clients et seul interlocuteur de ceux-ci en lien avec leur placement dans Ressources Dasserat, avait l'obligation d'effectuer un suivi adéquat de celui-ci;
36. De son propre aveu, l'intimé n'a « pas assez poussé » et « n'a pas fait grand-chose » pour assurer le suivi du placement se contentant de transmettre des réponses vagues et évasives à ses clients sur le placement;
37. L'intimé a donc fait preuve de négligence grossière dans le suivi des investissements de ses clients dans Ressources Dasserat et d'un manque de diligence quant aux vérifications qu'il aurait dû faire à l'égard du placement et du promoteur L.V.;
38. À ce jour, les sept (7) clients de l'intimé n'ont toujours pas reçu d'actions de Ressources Dasserat;
39. Tous ont récupéré 50% de leur mise de fonds initiale dans le cadre de règlements avec CIBC Wood Gundy;

SUR LE CHEF B)

40. Les placements privés effectués par l'achat d'actions dans Ressources Dasserat n'avaient pas été autorisés par CIBC Wood Gundy, son employeur;
41. Par ailleurs, l'intimé a voulu cacher ces placements à sa firme tel qu'il appert des éléments factuels suivants:
 - a) les conventions d'achat d'actions rédigées par l'intimé étaient manuscrites, sur du papier sans entête officielle de CIBC Wood Gundy;
 - b) l'intimé aurait dit à son client P.G. qu'il ne pouvait procéder à l'achat par l'intermédiaire de CIBC Wood Gundy, raison pour laquelle l'intimé et P.G. se sont rencontrés à une autre institution financière pour l'émission de la traite bancaire de juillet 2002;
 - c) la traite bancaire de G.G., un autre client de l'intimé, a été effectuée à partir de son compte personnel et non de son compte chez CIBC Wood Gundy, sans transfert entre les deux;
 - d) la traite bancaire de J.S., pour sa part, a été effectuée à partir de son compte auprès d'une autre institution financière, alors que pour G.B., la traite bancaire provient de la banque CIBC et est adressée à l'ordre de L.V.
 - e) les conventions d'achat d'actions de Ressources Dasserat ne se trouvaient pas dans les dossiers clients de CIBC Wood Gundy en octobre 2009;
 - f) ce n'est que le ou autour du 15 juin 2009 que le directeur de succursale J.B. apprend par son personnel que L.V. a été condamné pour fraude et qu'il a déjà été en contact avec l'intimé qui nie avoir fait affaire avec ce dernier;
42. Ce n'est qu'après le départ de l'intimé que le directeur de succursale J.B., devenu conseiller en placements des anciens clients de l'intimé, apprend de ses clients qu'ils auraient investi dans un placement dans Ressources Dasserat;

43. C'est alors que la firme ouvre une enquête interne sur le placement dans Ressources Dasserat aux termes de laquelle elle conclut que le placement n'a jamais été autorisé et qu'elle enfreignait la politique interne de la firme sur les placements hors-registres;
44. Ainsi, l'intimé a effectué un placement privé qui n'a pas été approuvé par CIBC Wood Gundy, exerçant ainsi des activités externes à l'insu de la firme et contrairement aux politiques internes de la firme en matière de placements hors-registres;

IV. Modalités de règlement

45. Le présent règlement est convenu conformément aux articles 35 à 40, inclusivement, de la Règle 20, et de la Règle 15 des Règles de procédure des courtiers membres;
46. L'entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d'instruction;
47. L'entente de règlement prendra effet et deviendra obligatoire pour l'intimé et le personnel à la date de son acceptation par la formation d'instruction;
48. L'entente de règlement sera présentée à la formation d'instruction à une audience (audience de règlement) en vue de son approbation. Au terme de l'audience de règlement, la formation d'instruction pourra accepter ou rejeter l'entente de règlement.
49. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'intimé renonce au droit qu'il peut avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel;
50. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, le personnel et l'intimé peuvent conclure une autre entente de règlement; ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire portant sur les faits révélés dans l'enquête;
51. L'entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu'elle aura été acceptée par la formation d'instruction;
52. Le personnel et l'intimé conviennent, si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, qu'ils ne feront pas personnellement et que personne ne fera non plus en leur nom de déclaration publique incompatible avec l'entente de règlement;
53. Sauf indication contraire, les amendes et les frais imposés à l'intimé sont payables immédiatement, à la date de prise d'effet de l'entente de règlement;
54. Sauf indication contraire, les suspensions, les interdictions, les expulsions, les restrictions et les autres modalités de l'entente de règlement commencent à la date de prise d'effet de l'entente de règlement.

ACCEPTÉE par l'intimé à Montréal (Québec), le _____ 2013.

« TÊMOIN »

« DANIEL BERGERON »

TÉMOIN :

DANIEL BERGERON

INTIMÉ

ACCEPTÉE par le personnel à Montréal(Québec), le _____ 2013.

« LINDA VACHET »

« MARTIN HOVINGTON »

TÉMOIN :

MARTIN HOVINGTON

Avocat de la mise en application,
au nom du personnel de l'OCRCVM

Droit d'auteur © 2013 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Tous droits réservés.

Re Bergeron 2013 OCRCVM 15

Page 8 de 8

Re King

AFFAIRE INTÉRESSANT :

Les règles de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

et

Les statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

et

Bernard Patrick King

2013 OCRCVM 11

Formation d'instruction
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
(Section du Québec)

Audience tenue le 12 décembre 2012
Décision rendue le 18 mars 2013

Formation d'instruction

Me Alain Arsenault, président, M. Jean W. Jeannot, M. François Gervais

Comparutions

Me Martin Hovington, pour L'OCRCVM

Me David Gray, pour l'intimé Bernard Patrick King

DÉCISION

¶ 1 Après enquête, le personnel de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (ci-après « l'OCRCVM ») a conclu que M. Bernard Patrick King (ci-après « l'intimé ») avait commis les infractions suivantes :

Chef no. 1

Le 1^{er} octobre 2007 et le 15 juin 2009, l'intimé a fait des représentations trompeuses à un de ses clients en lui confirmant deux fois par écrit que le capital investi dans le titre ROC PREF III Corp. était garanti, ceci en contravention de l'article 1 de la Règle 29 (antérieurement Statut 29) des courtiers membres de l'OCRCVM (antérieurement ACCOVAM);

Chef no.2

Le 24 février 2010 et le 3 mars 2012, l'intimé n'a pas fait preuve de la diligence voulue en omettant de transmettre à son employeur, un courtier membre de l'OCRCVM, les plaintes provenant de deux de ses clients, ceci en contravention de l'article 2 de la Règle 2500 B, de la Règle 3100 et de la Règle 3100 I A (c) des courtiers membres de l'OCRCVM.

¶ 2 Les 11 et 15 octobre 2012, l'intimé et l'OCRCVM ont signé une entente de règlement, jointe en annexe à la présente pour en faire partie intégrante.

¶ 3 Par cette entente, l'intimé reconnaît sa culpabilité relativement aux deux infractions qui lui sont reprochées et accepte les modalités de règlement suivantes :

- 1- Payer une amende globale de 30 000 \$;
- 2- Se soumettre à une supervision stricte pour une période de neuf (9) mois;
- 3- Réussir le cours sur le Manuel des normes de conduite dans les six (6) mois suivant la décision à être rendue par la formation d'instruction;
- 4- Payer à l'OCRCVM la somme de 5 000 \$ à titre de frais.

¶ 4 Suite à cette entente, une audience de règlement a été fixée au 12 décembre 2012, au bureau de l'OCRCVM, conformément à la Règle 15 des Règles de procédure de l'OCRCVM.

¶ 5 Au cours de cette audience, l'intimé, présent et représenté par Me David Gray, et l'OCRCVM, représentée par Me Martin Hovington, ont demandé à la formation d'instruction d'accepter l'entente de règlement intervenue entre eux.

¶ 6 À cet égard, l'article 36 de la Règle 20 de l'OCRCVM limite les pouvoirs de la formation d'instruction à l'acceptation ou au rejet d'une entente de règlement. La formation d'instruction ne peut en aucun cas en modifier le contenu.

¶ 7 Par ailleurs, bien que la formation d'instruction ne soit pas liée par l'entente de règlement intervenue entre les parties, elle ne peut l'écarter simplement parce qu'elle n'aurait pas appliqué les mêmes sanctions au terme d'une audience disciplinaire.

¶ 8 Dans l'affaire *Re Rao*¹, la formation d'instruction a rappelé ce principe, au paragraphe 10 :

« 10. On trouve un autre principe, qui va dans le même sens, dans l'affaire *Graydon Elliot Capital Corporation*, [2007] IDAC No. 43, au paragraphe 9 :

[TRADUCTION] La formation accepte que son rôle selon les Statuts dans l'examen d'une entente de règlement n'est pas le même que son rôle dans la détermination des sanctions à la suite d'une audience au fond. Ainsi qu'on l'a dit dans un certain nombre d'affaires, dans l'examen d'une entente de règlement, la formation ne devrait pas simplement substituer son pouvoir discrétionnaire à celui du personnel qui a négocié l'entente. La formation doit reconnaître l'importance du processus de règlement et ne devrait pas s'ingérer à la légère dans un règlement négocié. Nous reconnaissons que le processus de règlement est un processus de négociation et de compromis et que les sanctions imposées peuvent différer de celles qui seraient imposées dans le cadre d'une audience tenue au terme de laquelle des conclusions analogues sont tirées et la formation détermine les sanctions. »

¶ 9 La Cour d'appel du Québec s'était déjà prononcée dans le même sens, dans l'affaire *Poulin c. La Reine*²

« [10] Bien que le juge ne soit pas lié par la suggestion commune des parties, il ne peut l'écarter sauf si elle est déraisonnable, contraire à l'intérêt public ou susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. [...] »

¶ 10 Le contexte factuel du présent dossier est bien résumé aux paragraphes 16 à 47 de l'entente de règlement intervenue entre les parties.

¶ 11 Au cours de l'audience, les procureurs des parties ont donc plus particulièrement mis en lumière les

¹ [2011] OCRCVM 12.

² 2010 QCCA 1854. Voir également *Re Vorstadt*, [2012] OCRCVM 15, au paragraphe 8.

circonstances aggravantes et atténuantes qui justifient les modalités de règlement convenues dans l'entente.

¶ 12 Les circonstances aggravantes soulevées sont les suivantes:

- Les clients victimes des fautes commises par l'intimé sont deux (2) hommes âgés;
- Les clients victimes des fautes commises par l'intimé ont subi des pertes financières;
- Chaque infraction reprochée à l'intimé s'est déroulée sur une période d'environ deux (2) ans;
- L'intimé a fait preuve de négligence en omettant de transmettre à son employeur, un courtier membre de l'OCRCVM, les plaintes provenant de deux de ses clients.

¶ 13 Les circonstances atténuantes soulevées sont les suivantes :

- Les deux (2) clients victimes des fautes commises par l'intimé ont été indemnisés;
- L'intimé n'a retiré aucun gain personnel découlant des fautes commises;
- L'intimé avait 13 ans d'expérience dans le domaine des valeurs mobilières lorsqu'il a commis les fautes reprochées et n'avait alors aucun dossier d'inconduite réglementaire antérieur;
- Il y a eu un intervalle de deux ans entre chaque infraction reprochée à l'intimé;
- Les infractions reprochées à l'intimé constituent des incidents isolés;
- Au moment de la conclusion de l'entente de règlement, l'intimé faisait l'objet d'une supervision étroite sur une base volontaire;
- L'intimé a reconnu ses fautes et sa responsabilité à l'égard des infractions reprochées;
- L'intimé s'était engagé à indemniser les clients victimes de ses fautes;
- L'intimé a pleinement collaboré à l'enquête de l'OCRCVM.

¶ 14 Le procureur de l'OCRCVM a ensuite remis à la formation d'instruction plusieurs décisions établissant, selon lui, la raisonnable des sanctions proposées par les parties, dont les décisions *Armstrong (Re)*³, *Mc Quarrie (Re)*⁴, *Babb (Re)*⁵, *Lafleur (Re)*⁶, *Phillips (Re)*⁷, *Re Vorstadt*⁸ et *Sullivan (Re)*⁹.

¶ 15 Dans l'affaire *Armstrong (Re)*, l'intimé avait commis les infractions suivantes :

- 1- Il a effectué des opérations non autorisées dans le compte d'un client;
- 2- Il a fait défaut d'informer son directeur de la plainte de son client.

¶ 16 Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- 1- Amende de 5 000 \$ pour les opérations non autorisées;
- 2- Amende de 4 000 \$ pour le défaut de transmettre la plainte;
- 3- Paiement d'une somme de 2 000 \$ à l'ACCOVAM à titre de frais.

¶ 17 Dans l'affaire *Mc Quarrie (Re)*, l'intimé avait commis les infractions suivantes :

³ [1999] I.D.A.C.D. No. 7.

⁴ [2002] ACCOVAM.

⁵ [2000] ACCOVAM.

⁶ [2002] ACCOVAM.

⁷ [2010] IIROC No. 14.

⁸ Précitée, note 2.

⁹ [2005] I.D.A.C.D. No. 42.

- 1- Il a effectué quatre (4) opérations non autorisées dans le compte d'une cliente;
- 2- Il a transmis trois (3) communications fausses ou trompeuses à cette même cliente.

¶ 18 Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- 1- Amende de 15 000 \$;
- 2- Obligation de réussir l'examen relatif au *Manuel sur les normes de conduite*;
- 3- Paiement d'une somme de 3 000 \$ à l'ACCOVAM à titre de frais.

¶ 19 Dans l'affaire *Babb (Re)*, l'intimé avait commis les infractions suivantes :

- 1- Il a omis de vendre un portefeuille du compte d'un client, ce qui a entraîné une perte pour le client;
- 2- Il n'a pas avisé son employeur de la faute commise ni de la plainte qui en a découlé;
- 3- Il a fait défaut d'informer son employeur subséquent du litige en cours;
- 4- Il a promis de dédommager le client, sans l'autorisation de l'un ou l'autre de ses employeurs;
- 5- Pour rassurer son client quant au remboursement promis, il lui a envoyé une série de lettre dans lesquelles les soldes de son compte étaient erronés.

¶ 20 Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- 1- Amende de 10 000 \$;
- 2- Suspension d'autorisation d'exercice pour une période de six (6) mois;
- 3- Obligation de réussir l'examen relatif au *Manuel sur les normes de conduite*;
- 4- Supervision stricte pour une période de douze (12) mois;
- 5- Paiement d'une somme de 4 000 \$ à l'ACCOVAM à titre de frais;

¶ 21 Dans l'affaire *Lafleur (Re)*, l'intimé avait commis les infractions suivantes :

- 1- Durant une période de cinq (5) mois et alors qu'il était directeur de succursale, il n'a pas révélé à son employeur une erreur de négociation et la plainte du client qui en a découlé;
- 2- Il a sollicité une aide financière de la part d'un client.

¶ 22 Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- 1- Amende de 15 000 \$;
- 2- Suspension de l'autorisation d'exercer des fonctions de surveillance pour une période de sept (7) ans;
- 3- Obligation de réussir l'examen relatif au *Manuel sur les normes de conduite*;
- 4- Surveillance étroite pour une période de douze (12) mois, avec dépôt de rapports de surveillance mensuels;
- 5- Paiement d'une somme de 3 000 \$ à l'ACCOVAM à titre de frais;

¶ 23 Dans l'affaire *Phillips (Re)*, l'intimé avait commis les infractions suivantes :

- 1- Il a effectué quatre (4) opérations non autorisées dans le compte d'un client, entraînant une perte brute de 39 000 \$;
- 2- Il a personnellement couvert les pertes causées par 50 opérations discrétionnaires qu'il a

effectuées, sans autorisation, dans le compte d'un autre client;

- 3- Il a effectué des opérations discrétionnaires, sans autorisation, dans le compte d'un troisième client;
- 4- Il a fait croire à une cliente qu'elle touchait toujours le revenu d'une obligation de 100 000 \$, alors qu'il savait que cette obligation avait été vendue;
- 5- Il a utilisé l'obligation de 100 000 \$ pour couvrir certaines opérations discrétionnaires effectuées sans autorisation dans le compte de cette cliente;
- 6- Il a versé des fonds personnels dans le compte de certains clients pour couvrir les pertes occasionnées par ses opérations discrétionnaires;
- 7- Il a contrefait la signature d'un client pour une convention de garantie de compte en faveur d'un autre client;
- 8- Il a donné une garantie personnelle à un client relativement au résultat des opérations sur une position et a remboursé ce client au moyen de chèques personnels pour couvrir les pertes résultant desdites opérations.

¶ 24 Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- 1- Amende de 15 000 \$ pour l'infraction 1;
- 2- Amende de 25 000 \$ pour les infractions 2 et 3;
- 3- Amende de 10 000 \$ pour l'infraction 4;
- 4- Amende de 15 000 \$ pour les infractions 4, 5 et 6;
- 5- Amende de 25 000 \$ pour l'infraction 7;
- 6- Amende de 10 000 \$ pour l'infraction 8;
- 7- Interdiction d'exercice permanente;
- 8- Paiement d'une somme de 25 000 \$ à l'OCRCVM à titre de frais.

¶ 25 Dans l'affaire (*Re*) *Vorstadt*, l'intimé avait commis les infractions suivantes :

- 1- Il a fabriqué une lettre censée provenir de la Financière Manuvie, dans laquelle il donnait des renseignements faux ou trompeurs au sujet des dispositions de garantie d'un produit de placement qu'il avait recommandé à un client;
- 2- Il a imprimé la lettre sur du papier à en-tête de la Financière Manuvie et a contrefait la signature d'un employé de la Financière Manuvie.

¶ 26 Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- 1- Amende de 40 000 \$;
- 2- Interdiction d'exercice pour une période de sept (7) mois;
- 3- Paiement d'une somme de 5 000 \$ à l'ACCOVAM à titre de frais.

¶ 27 Dans l'affaire *Sullivan (Re)*, l'intimé avait commis les infractions suivantes :

- 1- Il a facilité un prêt entre des clients et l'entreprise de son fils, sans en informer son employeur;
- 2- Il a omis de transmettre à son employeur la plainte reçue d'un client;
- 3- Il a indiqué à un client qu'il comblerait personnellement la différence si celui-ci subissait des pertes.

¶ 28 Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- 1- Amende de 10 000 \$ pour l'infraction 1;
- 2- Amende de 5 000 \$ pour l'infraction 2;
- 3- Amende de 10 000 \$ pour l'infraction 3.
- 4- Obligation de réussir l'examen relatif au *Manuel sur les normes de conduite*;
- 5- Supervision étroite pour une période de six (6) mois;
- 6- Paiement d'une somme de 10 000 \$ à l'ACCOVAM à titre de frais.

¶ 29 En l'espèce, la formation d'instruction doit analyser le contenu de l'entente de règlement intervenue entre les parties, à la lumière des objectifs suivants, qui doivent guider la détermination des sanctions :

- la protection du public investisseur;
- la protection de la qualité de membre de l'OCRCVM;
- la protection de l'intégrité des procédures de l'OCRCVM;
- la protection de l'intégrité des marchés des valeurs mobilières;
- la prévention de la répétition de conduite du type de celle qui est examinée¹⁰.

¶ 30 Compte tenu de ces objectifs, de la jurisprudence applicable et des *Lignes directrices de l'OCRCVM sur les sanctions disciplinaires des courtiers membres*, plus particulièrement quant aux déclarations fausses ou trompeuses, la formation d'instruction a décidé, après délibération, que les sanctions proposées dans l'entente de règlement intervenue entre les parties se situent dans la fourchette des sanctions raisonnables pour le type de comportements reprochés en l'espèce à l'intimé.

¶ 31 La formation d'instruction tient toutefois à préciser à cet égard qu'elle a beaucoup hésité avant de déclarer que les sanctions convenues dans l'entente de règlement étaient raisonnables, notamment pour les motifs suivants :

- 1- L'amende globale non ventilée ne permet pas la comparaison avec d'autres sanctions imposées pour des comportements de même nature;
- 2- Les sanctions proposées dans l'entente de règlement semblent sévères comparativement aux sanctions qui ont été imposé dans des affaires similaires, et se situent à la limite supérieure de la fourchette des sanctions raisonnables.

¶ 32 Néanmoins, la formation d'instruction a jugé que l'entente de règlement dans son ensemble était conforme à l'intérêt public. Par conséquent, elle l'accepte pour y donner plein effet.

POUR CES MOTIFS, LA FORMATION D'INSTRUCTION :

ACCEPTÉ ET DONNE EFFET à l'entente de règlement signée les 11 et 15 octobre 2012 par l'OCRCVM et l'intimé Bernard Patrick King.

Montréal, ce 18 jour de mars 2013

Me Alain Arsenault, président

M. Jean W. Jeannot, membre

M. François Gervais, membre

¹⁰ *Derivative Services Inc.*, [2000] I.D.A.C.D. No.26, à la page 3.

ENTENTE DE RÈGLEMENT

I. INTRODUCTION

1. Le personnel de la Mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (le personnel) et M. Bernard King (l'intimé) consentent au règlement de l'affaire par la voie de la présente entente de règlement (l'entente de règlement);
2. Le Service de la mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a mené une enquête (l'enquête) sur la conduite de l'intimé;
3. Le 1^{er} juin 2008, l'OCRCVM a regroupé les fonctions de réglementation et de mise en application de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et de Services de réglementation du marché inc. Conformément à l'*Entente relative à la prestation de services administratifs et de réglementation* intervenue entre l'ACCOVAM et l'OCRCVM, à compter du 1^{er} juin 2008, l'ACCOVAM a chargé l'OCRCVM de fournir les services nécessaires pour permettre à l'ACCOVAM d'exercer ses fonctions de réglementation;
4. L'intimé consent à relever de la compétence de l'OCRCVM;
5. L'enquête a révélé des faits pour lesquels une formation d'instruction nommée en vertu de la partie C de l'addenda C.1 à la Règle transitoire n^o 1 de l'OCRCVM (la formation d'instruction) pourrait imposer à l'intimé des sanctions disciplinaires.

II. RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT

6. Le personnel et l'intimé recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement;
7. L'intimé reconnaît les contraventions suivantes aux Règles et Lignes directrices de l'OCRCVM, ainsi qu'aux Statuts, Règlements ou Principes directeurs de l'ACCOVAM :
 - a) Le 1^{er} octobre 2007 et le 15 juin 2009, l'intimé a fait des représentations trompeuses à un de ses clients en lui confirmant deux fois par écrit que le capital investi dans le titre ROC PREF III Corp. était garanti, ceci en contravention de l'article 1 de la Règle 29 (antérieurement Statut 29) des courtiers membres de l'OCRCVM (antérieurement ACCOVAM);
 - b) Le 24 février 2010 et le 3 mars 2012, l'intimé n'a pas fait preuve de la diligence voulue en omettant de transmettre à son employeur, un courtier membre de l'OCRCVM, les plaintes provenant de deux de ses clients, ceci en contravention de l'article 2 de la Règle 2500B, de la Règle 3100 et de la Règle 3100 I A (c) des courtiers membres de l'OCRCVM.
8. Le personnel et l'intimé acceptent les modalités de règlement suivantes :
 - a) Une amende de 30 000 \$;
 - b) Une supervision stricte pour une période de neuf (9) mois;
 - c) Réussir le cours sur le Manuel des normes de conduite dans les six (6) mois suivant la décision rendue par la formation d'instruction.
9. L'intimé accepte de payer à l'OCRCVM une somme de 5 000 \$ au titre des frais.

III. EXPOSÉ DES FAITS

(i) Reconnaissance des faits

10. Le personnel et l'intimé conviennent des faits exposés dans la présente section et reconnaissent que les conditions du règlement contenues dans la présente entente de règlement sont basées sur ces faits précis;

(ii) Contexte factuel

RÉSUMÉ DES COMPORTEMENTS REPROCHES À L'INTIMÉ

11. À deux reprises, l'intimé confirme par écrit à un de ses clients à la retraite que le capital du titre ROC PREF III Corp. (ROC) est garanti alors qu'il ne l'est pas. La deuxième fois, l'intimé répète cette information trompeuse à son client, mais il le fait sachant que la situation financière de l'émetteur du titre s'est détériorée;
12. Par la suite, ce client transmet une copie de la plainte écrite à l'intimé pour l'informer de ses insatisfactions. Bien qu'il ait reçu personnellement une copie de cette plainte qui le concernait même si elle était adressée à l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'intimé omet de la transmettre à ses supérieurs ;
13. Environ deux ans plus tard, soit le 3 mars 2012, un autre client de l'intimé, celui-ci âgé de 90 ans, est insatisfait eu égard à sa détention d'actions d'une compagnie qui risque la faillite. Son insatisfaction est telle qu'il réclame à l'intimé, la somme de 15 000 \$ et demande à parler à son directeur. Or, malgré l'expression verbale de cette insatisfaction, l'intimé omet d'informer rapidement son directeur de l'existence de la plainte de ce client et tente plutôt de régler la plainte par lui-même.

L'INTIMÉ

14. L'intimé travaille dans le secteur des valeurs mobilières depuis le mois de juillet 1994 à titre de représentant inscrit de détail;
15. Le 1^{er} juin 2008, l'intimé est devenu une personne réglementée par l'OCRCVM;
16. L'intimé est à l'emploi de TD Waterhouse Canada inc. (TD), depuis le mois de février 1996, auprès de qui il occupe la fonction de représentant inscrit de détail. Il fait actuellement l'objet d'une supervision étroite.

GARANTIES ÉCRITES DE RETOUR DE CAPITAL ET DÉFAUT DE TRANSMETTRE DEUX PLAINTES À TD

17. Le ou vers le 31 janvier 2003, « A », une personne retraitée, ouvre le compte de courtage au comptant numéro 8H2236 auprès de TD. C'est l'intimé qui est le représentant inscrit assigné à ce compte de courtage;
18. Sur le formulaire d'ouverture du compte numéro 8H2236 les connaissances en matière de placement de « A » sont qualifiées de moyennes;
19. Au moment de l'ouverture du compte numéro 8H2236, « A » consent à un profil de risque 100 % moyen;
20. Une mise à jour des renseignements de « A » est complétée le 19 février 2004 et le 1^{er} octobre 2009. Ces mises à jour ne font état d'aucun changement au niveau des connaissances en matière de placement de « A », ni au niveau de son profil de risque;
21. Le ou vers le 17 novembre 2004, « B », une personne alors âgée de 82 ans, ouvre, auprès de TD, un compte de courtage au comptant en dollars canadiens portant le numéro 8I1777-A et un compte enregistré portant le numéro 8I1777-T. C'est l'intimé qui est le représentant inscrit assigné à ces comptes de courtage ;
22. Le ou vers le 7 mars 2005, l'intimé recommande à « A » d'acquérir huit cents (800) actions privilégiées du titre ROC pour le prix de 25,00 \$ l'action, soit un montant total de 20 000 \$. « A » accepte la recommandation et la transaction est exécutée dans son compte de courtage;
23. Le ou vers le 7 mars 2005, les actions du titre ROC se voient attribuer la note provisoire P-1 par Standard & Poor's (S&P), soit un risque de qualité supérieure;
24. À la section intitulée « Facteurs de risque » du prospectus du 28 février 2005 concernant le titre ROC, il est indiqué :

« Un placement dans les actions privilégiées comporte certains risques, dont les suivants :

- (i) *Le fait que rien ne garantit que la Société puisse réaliser ses objectifs en matière de remboursement du capital ou de distributions;*
 - (ii) *Le fait que rien ne garantit que le billet lié à la valeur du crédit dégagera un rendement et la possibilité qu'il subisse des pertes, y compris le fait que s'il survient des défaillances à l'égard des sociétés de référence faisant partie du portefeuille BLVC, le capital du billet lié à la valeur du crédit pourrait être réduit, voire ramené à zéro;*
 - (iii) *Le fait que rien ne garantit que les actions privilégiées ou le billet lié à la valeur du crédit conserveront la note que S&P leur a attribuée et qu'un nombre relativement modeste de défaillances de la part de sociétés de référence comprises dans le portefeuille BLVC pourraient entraîner la baisse de la note attribuée aux actions privilégiées ou au billet lié à la valeur du crédit. La baisse ou le retrait d'une telle note pourrait avoir une incidence négative sur le cours des actions privilégiées;*
 - (iv) (...) »
25. Le 28 septembre 2007, constatant la baisse de la valeur boursière du titre ROC, « A » envoie un message électronique à l'intimé dans lequel il affirme ceci :
- (i) *« (...) Sauf erreur de ma part, le capital est garantie (sic) à échéance pour tous mes fonds communs excepté WORL SPLIT alors j'attendrai pour ROC PREF III (...) »*
26. Le 1^{er} octobre 2007, en réponse au message électronique de « A », l'intimé écrit que ROC a une garantie en précisant que World Capital n'en n'a pas;
27. Le ou vers le 25 septembre 2008, un communiqué de presse émis par ROC annonce que S&P abaisse la note financière de son titre de P-2 (bas), soit un placement de qualité satisfaisante, à P-4 (élevé), soit un placement de qualité adéquate, mais mis sous surveillance avec implication négative;
28. Malgré la publication de ce communiqué de presse, l'intimé n'informe pas « A » du fait que la situation financière de l'émetteur du titre ROC s'est détériorée, alors qu'il sait que son client s'attend à un retour du capital investi;
29. Le 12 juin 2009, « A » envoie le message électronique suivant à l'intimé au sujet du titre ROC :
- (i) *« (...) La valeur de ROC PREF III et de BMO DYN ont (sic) également diminuées (sic) considérablement, confirme moi (sic) que le capital est garanti à l'échéance. »*
30. Le 15 juin 2009, l'intimé répond par écrit à « A » que le titre ROC a une garantie, et ce, en dépit de la baisse significative de la cote du titre ROC et du fait qu'il n'y ait pas de garantie;
31. Or, le ou vers le 18 décembre 2009, le gestionnaire de ROC rachète l'ensemble des actions privilégiées au prix de 6,55 \$ par action, tel que le prévoit la clause de rachat anticipé se trouvant dans le prospectus du titre ROC;
32. Le compte de courtage numéro 8H2236 appartenant à « A » est alors crédité d'une somme de 5 239,62 \$ et une perte en capital au montant de 14 760,38 \$ est alors réalisée. Cette perte en capital représente 73 % du capital que « A » a investi dans le titre ROC;
33. Le 22 décembre 2009, « B » achète 600 actions privilégiées de l'émetteur YPG Holding 6,9% PFD (qui s'appellera par la suite, Yellow Media) pour la somme totale de 15 000 \$. Cette transaction est exécutée dans le compte au comptant portant le numéro 8I1777-A ;
34. Le 24 février 2010, « A » envoie un courrier électronique à l'intimé en l'avisant qu'il trouverait, en pièce jointe, la copie de la plainte transmise à l'AMF;
35. La plainte du 16 février 2010 indique que « A » se plaint non seulement du comportement de l'émetteur du titre ROC, mais allègue aussi les autres éléments de fait suivants :

- (i) « A » allègue que l'intimé lui a confirmé que le capital du titre ROC était garanti à l'échéance du terme;
 - (ii) « A » s'interroge sur les recours légaux qui s'offrent à lui à l'encontre de l'employeur de l'intimé pour récupérer la perte en capital réalisée suite au rachat anticipé des actions de ROC.
36. Les éléments de fait (i) et (ii) permettaient à l'intimé de comprendre que son comportement était à l'origine des insatisfactions de « A » et non pas seulement celui de l'émetteur du titre ROC. Par conséquent, l'intimé aurait dû transmettre la plainte écrite rapidement à son directeur de succursale, mais il ne l'a pas fait;
37. Ce n'est seulement que le ou vers le 9 juin 2010 que TD aurait appris l'existence de la plainte de « A », soit après que l'AMF lui ait transmis une copie de celle-ci;
38. Le 8 juillet 2010, « B » achète 25 000 débetures de l'émetteur Yellow Media 6,25% pour une valeur totale de 25 000 \$. Cette transaction est exécutée dans le compte enregistré portant le numéro 8I1777-T.
39. Le 27 février 2012, « B » appelle l'intimé pour discuter de son placement en actions Yellow Media et du fait que la situation financière de l'émetteur de celles-ci se détériore. En effet, « B » apprend par les médias que la situation financière de l'émetteur Yellow Media se détériore au point d'envisager une restructuration et il est mécontent de cela. Face à la réaction de « B », l'intimé propose qu'une rencontre en personne ait lieu, soit le 3 mars 2012;
40. Le 3 mars 2012, tel que convenu, l'intimé se rend à la succursale bancaire TD Canada Trust de « B » pour discuter de l'insatisfaction manifestée par celui-ci face à la détérioration de la situation financière de Yellow Media. Lors de cette rencontre, « B » exprime verbalement son insatisfaction à l'intimé en lui rappelant que ses 90 ans ne lui permettent plus de prendre ce genre de risques. Or, malgré les explications données par l'intimé, « B » demeure insatisfait et requiert de la part de l'intimé que les actions suivantes soient posées :
- (i) Il veut parler avec le directeur de l'intimé ;
 - (ii) Il réclame à l'intimé un remboursement au montant de 15 000 \$;
41. Dès lors, l'intimé informe « B » qu'il ne possède pas le pouvoir pour décider, de son propre gré, de l'indemniser pour la somme exigée au montant de 15 000 \$. Il l'informe également que son directeur est en vacances pour dix (10) jours ;
42. En dépit de l'expression verbale d'insatisfaction de « B » et du fait que l'intimé reconnaît ne pas avoir l'autorité nécessaire pour décider seul d'indemniser un client, l'intimé n'a pas informé son directeur de l'existence de la plainte verbale de « B » ;
43. Non seulement l'intimé n'informe pas son directeur de l'existence de la plainte de « B », mais il tente plutôt de la régler seul en posant les actions suivantes :
- (i) Le 10 mars 2012, l'intimé rencontre « B », en personne, à la succursale bancaire TD Canada Trust pour lui démontrer que la stratégie d'investissement recommandée est convenable puisque la répartition de ses investissements fait en sorte que les pertes liées à la dévaluation du titre Yellow Media sont compensées par la performance de ses autres placements ;
 - (ii) Le 13 mars 2012, l'intimé se rend chez « B » et dépose dans sa boîte postale de la documentation sur les caractéristiques propres aux actions privilégiées en général, mais pas d'information spécifique sur le titre Yellow Media ou sur l'état actuel de la situation financière de l'émetteur de ce titre;
 - (iii) Les 13, 16, 19, 21, 23 et 28 mars 2012, de même que les 2 et 3 avril 2012, l'intimé communique soit, avec « B », le fils de celui-ci ou le directeur de sa succursale bancaire TD Canada Trust, pour tenter de régler la plainte de « B ».
44. Malgré toutes les démarches entreprises par l'intimé, « B » persiste et demeure toujours insatisfait ;

45. Tel que convenu antérieurement avec « B », le 3 avril 2012, l'intimé communique avec ce dernier dans le but de convenir d'une autre rencontre avec lui. C'est à ce moment que « B » informe l'intimé qu'une rencontre avec lui ne serait plus utile étant donné que le directeur de sa succursale bancaire TD Canada Trust avait déjà communiqué avec le siège social de TD à son sujet ;
46. Ce n'est que vers le 3 avril 2012, que le directeur de l'intimé a finalement été informé de l'existence de la plainte de « B »;
47. En effet, l'intimé a volontairement choisi de ne pas transmettre la plainte de « B » à TD l'empêchant ainsi de traiter rapidement et efficacement cette plainte ;

IV. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

48. Le présent règlement est convenu conformément aux articles 35 à 40, inclusivement, de la Règle 20, et de la Règle 15 des Règles de procédure des courtiers membres;
49. L'entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d'instruction;
50. L'entente de règlement prendra effet et deviendra obligatoire pour l'intimé et le personnel à la date de son acceptation par la formation d'instruction;
51. L'entente de règlement sera présentée à la formation d'instruction à une audience (l'audience de règlement) en vue de son approbation. Au terme de l'audience de règlement, la formation d'instruction pourra accepter ou rejeter l'entente de règlement;
52. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'intimé renonce au droit qu'il peut avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel;
53. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, le personnel et l'intimé peuvent conclure une autre entente de règlement; ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire portant sur les faits révélés dans l'enquête;
54. L'entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu'elle aura été acceptée par la formation d'instruction;
55. Le personnel et l'intimé conviennent, si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, qu'ils ne feront pas personnellement et que personne ne fera non plus en leur nom de déclaration publique incompatible avec l'entente de règlement;
56. Sauf indication contraire, les amendes et les frais imposés à l'intimé sont payables immédiatement, à la date de prise d'effet de l'entente de règlement;
57. Sauf indication contraire, les suspensions, les interdictions, les expulsions, les restrictions et les autres modalités de l'entente de règlement commencent à la date de prise d'effet de l'entente de règlement.

ACCEPTÉE par l'intimé à Montréal, Québec, le 11 octobre 2012.

« DAVID GRAY »

« BERNARD P. KING »

TÉMOIN

INTIMÉ

ACCEPTÉE par le personnel à Montréal, Québec, le 15 octobre 2012.

« ÉMILIE NNE ROBICHAUD »

« MYRIAM GIROUX-DEL ZOTTO »

TÉMOIN

MYRIAM GIROUX-DEL ZOTTO

Avocate de la mise en application, au nom du personnel de l'OCRCVM

Droit d'auteur © 2013 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Tous droits réservés.

3.8.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.9 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2013 – Assureurs de dommages détenteurs d'un permis au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Le dépôt électronique par l'entremise du site Web de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés et doit s'effectuer par l'entremise du Service de transfert de fichiers (le « STF »)¹.

Vous trouverez sur le site Web de l'Autorité la version complète du présent avis incluant l'annexe détaillant les exigences spécifiques relatives au dépôt du 30 avril 2013. Vous pouvez y accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pro.html>

La version papier complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, dans les délais prescrits, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)*² (le « Cadre de sanctions ») sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/droit-exercice-pro.html>

¹ Décision n° 2012-PDG-0106, datée du 5 juin 2012, publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012, (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.6.

² Mise à jour publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012, (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.1.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide de l'utilisateur – Service de transfert de fichiers (STF)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur le site Web de l'Autorité. Il est disponible dans la fonction d'aide du STF, après avoir accédé au portail STF.

Le *Guide - Exigences particulières concernant le Service de transfert de fichiers (« STF »)* (le « guide sur les exigences particulières ») contient les instructions spécifiques de la Direction principale de la surveillance des assureurs, concernant, entre autres, les noms de fichiers à utiliser.

Veuillez noter que le guide sur les exigences particulières ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité. Le guide sur les exigences particulières est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pro.html>

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse :

info-divulgations@lautorite.qc.ca

Le 17 avril 2013

Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 avril 2013 – Assureurs de personnes détenteurs d'un permis au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Le dépôt électronique par l'entremise du site Web de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés et doit s'effectuer par l'entremise du Service de transfert de fichiers (le « STF »)¹.

Vous trouverez sur le site Web de l'Autorité la version complète du présent avis incluant l'annexe détaillant les exigences spécifiques relatives au dépôt du 30 avril 2013. Vous pouvez y accéder en utilisant le lien suivant : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html>

¹ Décision n° 2012-PDG-0106, datée du 5 juin 2012, publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012, (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.6.

La version papier complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, dans les délais prescrits, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)*² (le « Cadre de sanctions ») sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/droit-exercice-pers-pro.html>

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide de l'utilisateur – Service de transfert de fichiers (STF)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur le site Web de l'Autorité. Il est disponible dans la fonction d'aide du STF, après avoir accédé au portail STF.

Le *Guide - Exigences particulières concernant le Service de transfert de fichiers (« STF »)* (le « guide sur les exigences particulières ») contient les instructions spécifiques de la Direction principale de la surveillance des assureurs, concernant, entre autres, les noms de fichiers à utiliser.

Veuillez noter que le guide sur les exigences particulières ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité. Le guide sur les exigences particulières est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html>

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : info-divulgations@lautorite.qc.ca

Le 17 avril 2013

² Mise à jour publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012, (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.1.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Cabia Goldhills Inc.

Interdit à Cabia Goldhills Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 novembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 22 avril 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0089

GeoGlobal Resources Inc.

Interdit à GeoGlobal Resources Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel, ses attestations annuelles et sa notice annuelle de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 23 avril 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0092

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BRP Inc.	17 avril 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fiducie de placement immobilier Dundee	15 avril 2013	Ontario
Fiducie privée Équilibré à revenu Manuvie Fiducie privée Équilibré Manuvie	19 avril 2013	Ontario
Storm Resources Ltd.	16 avril 2013	Alberta

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont

réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'actions canadiennes Landry	19 avril 2013	Québec
Fonds d'actions américaines Landry		- Ontario
Fonds d'actions mondiales Landry		
Fonds dividende plus canadien Landry (parts de catégorie A et F)		
Fonds de placement du Barreau du Québec – Section Actions	17 avril 2013	Québec
Fonds de placement du Barreau du Québec – Section Équilibré		
Fonds de placement du Barreau du Québec – Section Obligations		
Fonds équilibré des professionnels	17 avril 2013	Québec
Fonds équilibré-croissance des professionnels		- Ontario - Nouveau-Brunswick
Fonds équilibré-retraite des professionnels		
Fonds d'obligations des professionnels		
Fonds à court terme des professionnels		
Fonds à revenu fixe mondial des professionnels		
Fonds d'actions canadiennes des professionnels		
Fonds de dividendes canadiens des professionnels		
Fonds de dividendes américains des professionnels		
Fonds global d'actions des professionnels		
Fonds indiciel américain des professionnels		
Fonds d'actions Europe des professionnels		
Fonds d'actions Asie des professionnels		
Fonds d'actions de pays émergents des professionnels		
Fonds d'actions tendances mondiales des professionnels		
Fiducie de placement immobilier Dundee	22 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Financière Sun Life inc.	17 avril 2013	Ontario
First Asset Canadian Dividend Opportunity Fund	22 avril 2013	Ontario
Fonds d'actions privilégiées nord-américaines	19 avril 2013	Ontario
LDIC North American Energy Infrastructure Fund	19 avril 2013	Ontario
Leisureworld Senior Care Corporation	17 avril 2013	Ontario
Melcor Real Estate Investment Trust	19 avril 2013	Alberta
Parts de société en commandite de catégorie nationale Matrix 2013 à court terme	17 avril 2013	Ontario
Parts de société en commandite de catégorie Québec Matrix 2013 à court terme	17 avril 2013	Ontario
Portefeuille de revenu Meritas Portefeuille de revenu et de croissance Meritas Portefeuille équilibré Meritas Portefeuille de croissance et de revenu Meritas Portefeuille de revenu OceanRock Portefeuille de revenu et de croissance OceanRock Portefeuille équilibré OceanRock Portefeuille de croissance et de revenu OceanRock Fonds du marché monétaire Meritas Fonds d'obligations canadiennes Meritas Fonds mensuel de dividendes et de revenu Meritas Fonds indiciel Jantzi SocialMD Meritas Fonds d'actions américaines Meritas Fonds d'actions internationales Meritas Portefeuille de croissance Meritas Portefeuille de croissance maximale	22 avril 2013	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Meritas Fonds d'actions canadiennes OceanRock Fonds d'actions américaines OceanRock Fonds d'actions internationales OceanRock Portefeuille de croissance OceanRock Portefeuille de croissance maximale OceanRock	18 avril 2013	Ontario
Programme CARS et PARS	18 avril 2013	Ontario
WPT Industrial Real Estate Investment Trust	19 avril 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie d'occasions de croissance et de revenu Dynamique (<i>auparavant la Catégorie canadienne de dividendes Dynamique</i>)	22 avril 2013	Ontario
Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien rendement à court terme Catégorie Mackenzie Sentinelle Rendement géré Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle Catégorie Mackenzie Sentinelle Obligations de sociétés nord-américaine	19 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Mackenzie Sentinelle Revenu stratégique		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Américain rendement à court terme		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Société obligations canadiennes Symétrie		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Société obligations de sociétés Symétrie		
Catégorie Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Catégorie Société obligations mondiales Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie Société obligations à rendement réel Symétrie		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Canadien rendement à court terme	19 avril 2013	Ontario
Catégorie Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Catégorie Mackenzie Sentinelle Revenu stratégique		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie mondiale à haut rendement en capital TD	18 avril 2013	Ontario
Catégorie fonds de revenu fixe à rendement en capital TD		
Catégorie Société revenu fixe Quadrus	19 avril 2013	Ontario
Catégorie Mackenzie Sentinelle Revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
stratégique		
Catégorie Valeur équilibrée PGD Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique Fonds d'obligations à haut rendement Dynamique Fonds Valeur équilibré Dynamique Catégorie Valeur équilibrée Dynamique	18 avril 2013	Ontario
Fiducie de rendement stratégique Aston Hill Catégorie rendement stratégique Aston Hill II (<i>auparavant Catégorie marché monétaire Aston Hill</i>)	18 avril 2013	Ontario
FINB BMO actions internationales couvertes en dollars canadiens FINB BMO actions de marchés émergents	23 avril 2013	Ontario
Fonds d'obligations à rendement global Phillips, Hager & North	19 avril 2013	Ontario
Fonds d'obligations RBC Fonds d'obligations à rendement élevé RBC	19 avril 2013	Ontario
Fonds de dividendes américains Avantage Dynamique (<i>auparavant, Catégorie de dividendes américains Avantage Dynamique</i>)	17 avril 2013	Ontario
Fonds de rendement diversifié II Signature (<i>auparavant Fonds de rendement amélioré Signature</i>)	19 avril 2013	Ontario
Fonds de Retraite Canadien Roi Fonds de Retraite Mondial Roi Fonds 30 Premières Actions à Petite Capitalisation Canada Roi Fonds de Supercycle Mondial Roi Fonds des 20 Premières Actions Canada	17 avril 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
de Roi		
Halogen Software Inc.	18 avril 2013	Ontario
iShares Advantaged Short Duration High Income Fund	19 avril 2013	Ontario
iShares Broad Commodity Index Fund (CAD-Hedged)	19 avril 2013	Ontario
iShares Managed Futures Index Fund		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	17 avril 2013	5 avril 2013
Banque Nationale du Canada	18 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	18 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	18 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	23 avril 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	23 avril 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	18 avril 2013	21 octobre 2011

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque de Montréal	2013-03-18	Billets de séries 204	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2013-03-15	20 000 titres de séries 1P	2 038 600 \$	0	1	2.3
Dunav Resources Ltd.	2013-03-06	56 076 500 unités	16 822 950 \$	2	112	2.3 / 2.5
East Coast Energy Inc.	2013-02-28	180 000 unités	126 000 \$	1	12	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Explor Resources Inc.	2013-02-26	6 500 000 d'actions ordinaires	617 500 \$	0	1	2.13
Fonds Immobilier Redbourne II Inc.	2013-03-15	10 405.497 actions de catégorie A	10 405 497 \$	4	1	2.10
Fonds Immobilier Redbourne II S.E.C.	2013-03-15	5 397.892 unités	5 397 892 \$	3	0	2.3 / 2.5
Groupe Colabor Inc.	2013-03-04	3 974 000 d'actions ordinaires	30 003 700 \$	9	16	2.3 / 2.10
Hornbeck Offshore Services, Inc.	2013-03-14	Billets	10 517 525 \$	1	1	2.3
Intema Solutions Inc.	2013-03-07	2 000 000 d'actions ordinaires et 1 000 000 bons de souscription	100 000 \$	5	0	2.3
International Lease Finance Corporation	2013-03-11	Billets	12 320 963 \$	2	1	2.3
League IGW Real Estate Investment Trust	2013-02-25 au 2013-03-01	20 000 unités de catégorie I, série 3, 6 130,48 unités de catégorie IV, série 3, 200 000 billets et 876 407, 34 unités convertibles, série 7	1 027 538 \$	1	53	2.3 / 2.9
MGIC Investment Corporation	2013-03-12	Billets	717 780 \$	1	1	2.3
MGIC Investment Corporation	2013-03-12	4 500 000 actions ordinaires	23 763 000 \$	1	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Optosecurite Inc.	2013-03-01	2 294 235 d'actions privilégiées de catégorie AA	3 351 877 \$	27	0	2.3
Plazacorp Retail Properties Ltd.	2013-02-26	1 585 000 unités	1 585 000 \$	5	22	2.3 / 2.5
Radian Group Inc.	2013-03-04	650 000 actions ordinaires	5 354 960 \$	1	3	2.3
Radiant Technologies Inc.	2012-10-03	9 750 000 d'actions privilégiées de catégorie C	1 950 000 \$	2	11	2.3
salesforce.com, inc.	2013-03-18	Billets	5 619 350 \$	1	2	2.3
SecureCare Investments Inc.	2013-03-08, 2013-03-11, 2013-03-15	2 709,715 obligations à taux fixe, séries A, B, C, D, E et F	2 709 715 \$	21	57	2.9
Sirona Biochem Corp.	2013-03-05	14 245 000 unités	1 424 500 \$	1	37	2.3 / 2.5
Skyline Commercial Real Estate Investment Trust	2013-03-01	959 425.000 parts de fiducie	9 594 250 \$	1	85	2.3 / 2.10
Strata Minerals Inc.	2013-03-08	12 500 000 actions ordinaires et 6 250 000 de bons de souscription d'achat d'action	1 000 000 \$	2	7	2.3 / 2.5 / 2.10

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Surrey Capital Corp.	2013-03-11	200 000 actions ordinaires en contrepartie de terrains miniers et un prêt convertible en 748 000 de bons de souscription d'une valeur de 74 800 \$	74 800 \$	1	6	2.3 / 2.13
Tyhee Gold Corp.	2013-03-19	2 unités	480 000 \$	1	2	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2013-03-11 au 2013-03-15	17 certificats	11 229 153 \$	6	11	2.3
UBS AG, Zurich	2013-03-12 2013-03-14 2013-03-15	3 certificats	1 530 152 \$	1	2	2.3
Walker River Resources Corp.	2013-02-20	1 730 000 unités et 1 723 331 unités accréditatives	431 500 \$	20	3	2.3
Walton AZ Coolidge Landing Investment Corporation	2013-03-07	88 058 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	880 580 \$	7	31	2.3 / 2.9
Walton AZ Coolidge Landing Investment Corporation	2013-03-14	67 142 actions ordinaires	671 420 \$	5	36	2.3 / 2.9
Walton AZ Coolidge Landing LP	2013-03-07	120 912 parts de société en commandite	1 250 230 \$	1	13	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Walton CA Highland Falls Investment Corporation	2013-03-07	Obligations non-garanties et 28 149 actions ordinaires de catégorie B sans droit de vote	1 125 960 \$	1	57	2.3 / 2.9
Walton CA Highland Falls Investment Corporation	2013-03-14	32 334 actions de catégorie B et d'obligations	1 293 360 \$	4	48	2.3 / 2.9 / 2.24

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Canso Broad Corporate Bond Fund, Class O	2012-01-01 au 2012-12-31	2 173 166,26 parts	23 530 842 \$	4	13	2.3
Canso Canadian Bond Fund, Class C	2012-01-01 au 2012-12-31	2 573 914,56 parts	14 308 697 \$	2	11	2.3
Canso Canadian Bond Fund, Class O	2012-01-01 au 2012-12-31	2 328 721,11 parts	25 368 414 \$	3	2	2.3
Canso Coriel Investment Grade Fund, Class C	2012-01-01 au 2012-12-31	1 540 919,91 parts	15 891 450 \$	7	1	2.3
Canso Corporate Bond Fund, Class A	2012-01-01 au 2012-12-31	Parts	1 207 768 \$	2	5	2.3
Canso Corporate Bond Fund, Class C	2012-01-01 au 2012-12-31	8 287 738,38 parts	50 950 707 \$	41	18	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Canso Corporate Bond Fund, Class F	2012-01-01 au 2012-12-31	302 984,03 parts	3 162 211 \$	9	5	2.3
Canso Corporate Bond Fund, Class O	2012-01-01 au 2012-12-31	12 661 976,16 parts	74 403 209 \$	10	23	2.3
Canso Corporate Value Fund, Class A	2012-01-01 au 2012-12-31	525 391,50 parts	5 348 825 \$	26	64	2.3
Canso Corporate Value Fund, Class C	2012-01-01 au 2012-12-31	5 824 170,29 parts	42 298 495 \$	10	82	2.3 / 2.7
Canso Corporate Value Fund, Class F	2012-01-01 au 2012-12-31	931 597,59 parts	9 671 912 \$	132	60	2.3
Canso Corporate Value Fund, Class O	2012-01-01 au 2012-12-31	5 343 355,54 parts	38 897 662 \$	11	137	2.3
Canso Masala Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	19 378,95 parts	96 582 \$	1	21	2.3
Canso Private Loan Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	17 906 541,09 parts	179 776 000 \$	2	13	2.3
Fonds d'Actions Letko Brosseau Inc.	2012-01-01 au 2012-12-31	20 925,02 parts	577 000 \$	2	1	2.3
Letko Brosseau Emerging Markets Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	15 818 794 parts	128 457 235 \$	787	313	2.3
Letko Brosseau ESG Balanced Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	258 854,52 parts	2 602 310 \$	10	1	2.3
Letko Brosseau Fonds d'Actions	2012-01-01 au 2012-12-31	2 935 969,99 parts	31 203 163 \$	243	76	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Letko Brosseau Fonds d'Actions – Investisseurs Internationaux	2012-01-01 au 2012-12-31	49 115,53 parts	392 005 \$	3	19	2.3
Letko Brosseau Fonds d'Actions Internationales	2012-01-01 au 2012-12-31	3 332 218,88 parts	28 889 481 \$	64	43	2.3
Letko Brosseau Fonds d'Intégrité Sociale	2012-01-01 au 2012-12-31	1 314 293,63 parts	12 134 028 \$	3	4	2.3
Letko Brosseau Fonds d'Obligations	2012-01-01 au 2012-12-31	318 088,47 parts	3 358 730 \$	55	39	2.3
Letko Brosseau Fonds Équilibré	2012-01-01 au 2012-12-31	2 809 528,71 parts	29 173 144 \$	373	168	2.3
Letko Brosseau Fonds RER d'Actions	2012-01-01 au 2012-12-31	2 596 454,48 parts	25 748 316 \$	178	53	2.3
Letko Brosseau Fonds RER d'Actions Internationales	2012-01-01 au 2012-12-31	2 789 175,51 parts	21 938 147 \$	54	42	2.3
Letko Brosseau Fonds RER d'Obligations	2012-01-01 au 2012-12-31	1 429 976,24 parts	15 238 592 \$	86	53	2.3
Letko Brosseau Fonds RER Équilibré	2012-01-01 au 2012-12-31	9 243 748,25 parts	94 923 759 \$	363	142	2.3
Letko Brosseau RSP Long-Bond Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	868 522,99 parts	9 650 253 \$	4	0	2.3
Nexus North American Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	1 479 237,40 parts	22 584 733 \$	1	113	2.3 / 2.10 / 2.19
Nexus North American Income Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	2 409 278,60 parts	27 950 423 \$	1	186	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Priviti Energy Limited Partnership 2012	2012-10-26, 2012-11-28, 2012-12-06	9 030 parts	45 150 000 \$	3	452	2.3
Salida Strategic Growth Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	142 899,32 parts	729 475 \$	1	20	2.3
Shoreline West Fund Ltd.	2012-01-01 au 2012-12-31	10 475 actions	10 475 000 \$	1	21	2.3 / 2.10
Topaz Multi Strategy Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	6 248 542,57 parts	73 117 463 \$	118	13	2.3 / 2.10
Triasima All Country World Equity Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	2 707 570,67 parts	27 020 000 \$	2	0	2.3 / 2.10
Triasima Canadian All Capitalization Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	466 223,78 parts	5 861 000 \$	4	2	2.3 / 2.10
Triasima Canadian Long/Short Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	940 152,12 parts	9 205 265 \$	10	0	2.3 / 2.10
Triasima Canadian Small Capitalization Fund	2012-01-01 au 2012-12-31	5 000,45 parts	87 000 \$	3	0	2.3 / 2.10
Vision Opportunity Fund Limited Partnership II	2012-01-02 au 2012-12-03	365 239,71 parts	7 050 631 \$	5	19	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Desjardins Société de placement inc.

Le 18 avril 2013

Dans l'affaire de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario

et

du traitement des demandes de dispenses dans plusieurs territoires

et

**de Desjardins Société de placement inc.
(le « déposant »)**

et

Valeurs mobilières Desjardins inc.

et

**Desjardins cabinet de services financiers inc.
(collectivement avec Valeurs mobilières Desjardins inc., les « courtiers représentants »)**

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du Québec et de l'Ontario (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario (la « législation ») accordant à un courtier (défini ci-après), une dispense en vue de lui permettre de transmettre ou d'envoyer le dernier aperçu du fonds déposé (l'« aperçu du fonds ») pour satisfaire à l'obligation prévue par la législation qui exige d'un courtier la transmission ou l'envoi, dans un délai et d'une manière déterminés, du prospectus et de ses modifications (l'« obligation de transmission ») relativement à une demande de souscription ou d'achat de titres d'un Fonds (défini ci-après) (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a fourni un avis selon lequel il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon (collectivement avec l'Ontario et le Québec, les « territoires »);
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et dans le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Par « droit de résolution », on entend le droit unilatéral, prévu par la législation, consenti à une personne de résoudre une souscription ou un achat de titres d'un organisme de placement collectif (« OPC ») à la suite de la réception par le courtier d'un avis écrit, transmis par cette personne dans les deux jours suivant la réception du dernier prospectus transmis ou envoyé conformément à l'obligation de transmission, attestant son intention de ne pas être liée par la souscription ou l'achat. Au Québec, ce droit est prévu à l'article 30 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1. Collectivement, ces droits sont appelés les « droits de résolution ».

Par « droit d'annulation », on entend le droit d'action, prévu par la législation, en annulation ou en dommages-intérêts contre le courtier relativement à l'omission de transmettre ou d'envoyer le prospectus à une personne qui a souscrit ou acheté des titres et à qui un prospectus devait être transmis ou envoyé conformément à l'obligation de transmission. Au Québec, tel que prévu à l'article 214 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, une telle personne peut demander, à son choix, la nullité du contrat ou la révision du prix, sans préjudice de sa demande en dommages-intérêts. Collectivement, ces droits sont appelés les « droits d'annulation ».

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est dûment inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement dans un ou plusieurs des territoires.
2. Le siège du déposant est situé au 2, complexe Desjardins, Montréal (Québec) H5B 1H5.
3. Les OPC pour lesquels le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, ainsi que tout OPC constitué subséquemment pour lequel le déposant agira à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, sont visés par la dispense souhaitée (individuellement ou collectivement, le ou les « Fonds »).
4. Les titres des Fonds sont ou seront placés sur une base continue dans un ou plusieurs territoires au moyen d'un prospectus simplifié (un « prospectus ») régi par le *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-101 »).
5. Chaque Fonds est ou sera un émetteur assujéti dans un ou plusieurs des territoires.
6. Les titres des Fonds sont ou seront placés par l'entremise des courtiers représentants et par l'entremise d'autres courtiers qui peuvent être, ou ne pas être, des entités appartenant au même groupe que le déposant (individuellement, un « courtier » et collectivement, des « courtiers »).
7. Chaque courtier est dûment inscrit à ce titre dans un ou plusieurs des territoires. La plupart des courtiers sont membres soit (i) de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ou (ii) de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels ou de toute entité qui les remplace.
8. Ni le déposant ni les Fonds ne sont en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières de chacun des territoires.
9. Les courtiers représentants ne sont pas en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières de chacun des territoires.
10. Chaque courtier est tenu de transmettre ou d'envoyer dans le délai prévu à la législation le prospectus à la personne qui a souscrit ou acheté un titre d'un Fonds.

11. Aux termes du projet de régime d'information au moment de la souscription de titres d'OPC (le « projet ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), les ACVM ont établi qu'il est souhaitable de créer un document d'information succinct appelé l'aperçu du fonds.
12. L'Avis 81-319 du personnel des ACVM *Le point sur la mise en œuvre du régime d'information au moment de la souscription de titres d'organismes de placement collectif* fait état de la décision des ACVM d'entreprendre la mise en œuvre progressive du cadre relatif à l'information au moment de la souscription.
13. La phase 1 du projet a pris effet le 1^{er} janvier 2011 avec l'entrée en vigueur des modifications au Règlement 81-101 et aux règlements connexes, qui obligent un OPC à établir et à déposer, au moyen de SEDAR, un aperçu du fonds pour chacune de ses catégories ou séries visée et à l'afficher sur son site Web ou sur celui de son gestionnaire. L'aperçu du fonds doit également être transmis sans frais sur demande.
14. La phase 2 du projet propose de permettre la transmission de l'aperçu du fonds pour satisfaire à l'obligation, prévue actuellement par la législation, de transmettre ou d'envoyer le prospectus dans les deux jours après la souscription ou l'achat de titres d'un OPC.
15. La dispense souhaitée fait suite à la publication en date du 25 février 2011 de l'Avis 81-321 du personnel des ACVM *Utilisation anticipée de l'aperçu du fonds afin de satisfaire aux obligations de transmission du prospectus*.
16. Au Québec, tel que prévu au paragraphe 331.1(14) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, l'Autorité peut, par règlement, établir, pour le placement de titres, des régimes particuliers d'information en fonction de la nature des titres ou des catégories d'émetteurs, fixer les conditions d'utilisation de tels régimes et prévoir que des documents peuvent tenir lieu de prospectus dans les circonstances et aux autres conditions qu'elle détermine.
17. Les investisseurs pourront demander une copie du prospectus, sans frais, en communiquant avec le déposant ou le courtier concerné et pourront toujours le consulter sur le site Web de SEDAR et sur le site Web du déposant ou du Fonds (selon le cas).
18. Le prospectus de chaque Fonds indique que l'aperçu du fonds de chaque catégorie ou série de titres est intégré par renvoi dans le prospectus et en fait partie.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. Avant de remettre à un courtier l'aperçu du fonds devant être transmis ou envoyé en lieu et place du prospectus, le déposant :
 - a) dépose un aperçu du fonds pour la catégorie ou la série de titres pertinente du Fonds qui respecte les exigences du Règlement 81-101 et qui est établi conformément au *Formulaire 81-101F3 Contenu de l'aperçu du fonds*;
 - b) indique ce qui suit dans l'aperçu du fonds portant sur une catégorie ou une série donnée :
 - i) les frais de gestion, d'administration et/ou les autres frais qui sont payables directement au déposant par les investisseurs qui détiennent les titres de cette catégorie ou de cette série des Fonds et indique, dans les aperçus du fonds déposés après la date de la présente décision et

au plus tard à la date du prochain renouvellement du prospectus pour cette catégorie ou série, les frais de gestion, les frais d'administration et/ou les autres frais maximums payables au déposant par l'investisseur;

- ii) toute obligation pour l'investisseur de conclure avec le courtier une convention prévoyant le paiement de frais afin d'être éligible à la souscription ou l'achat des titres de la catégorie ou de la série des Fonds en question.
2. Lors de la transmission ou l'envoi à l'investisseur, l'aperçu du fonds n'est ni attaché ni relié à tout autre aperçu du fonds, à moins que chaque aperçu du fonds :
 - a) concerne des titres d'un des Fonds souscrits ou achetés par l'investisseur;
 - b) soit transmis ou envoyé aux termes de la présente décision.
 3. Les courtiers qui se prévalent de la possibilité de transmettre ou d'envoyer l'aperçu du fonds en lieu et place du prospectus des Fonds, accordent à un investisseur, qui souscrit ou achète les titres d'un Fonds, un droit équivalent aux droits de résolution qui prend effet suivant la réception de l'aperçu du fonds. Les droits de résolution et les droits d'annulation ne sont pas maintenus si l'aperçu du fonds est transmis ou envoyé à l'investisseur dans le délai et de la manière déterminés pour le prospectus, conformément à l'obligation de transmission.
 4. Avant qu'un courtier puisse se prévaloir de la possibilité de transmettre ou d'envoyer un aperçu du fonds en lieu et place du prospectus des Fonds, le déposant ou un mandataire de celui-ci fournit au courtier :
 - a) une copie de la présente décision;
 - b) un document d'information avisant le courtier des incidences de la présente décision;
 - c) une attestation concernant les questions mentionnées au paragraphe 5 ci-dessous (l'« attestation ») que le courtier doit signer et retourner au déposant ou à son mandataire.
 5. Avant de se prévaloir de la possibilité de transmettre ou d'envoyer un aperçu du fonds en lieu et place du prospectus des Fonds, le courtier retourne l'attestation au déposant ou au mandataire de celui-ci dans laquelle il :
 - a) reconnaît avoir reçu une copie de la présente décision;
 - b) accepte de transmettre ou d'envoyer l'aperçu du fonds à un investisseur en lieu et place du prospectus;
 - c) confirme qu'il accorde un droit équivalent aux droits de résolution à l'égard de la transmission ou de l'envoi de l'aperçu du fonds;
 - d) reconnaît que, si un aperçu du fonds n'est pas transmis ou envoyé conformément à la présente décision, un prospectus doit être transmis ou envoyé et que les droits d'annulation, ainsi que les droits de résolutions, sont maintenus;
 - e) s'engage à attacher ou à relier un aperçu du fonds avec un autre uniquement s'ils sont transmis ou envoyés en même temps à l'investisseur conformément à la présente décision;
 - f) confirme qu'il a établi des politiques et des procédures écrites pour s'assurer du respect des conditions de la présente décision.

6. Les investisseurs qui souscrivent ou achètent des titres des Fonds reçoivent, de façon concomitante à l'aperçu du fonds, un avis distinct les informant qu'ils disposeront lors de la transmission ou de l'envoi de l'aperçu du fonds de droits et de protections équivalents à ceux qui sont par ailleurs conférés en vertu de la législation en valeurs mobilières qui s'applique dans leur territoire. Cet avis contient une mention qui a, pour l'essentiel, la forme suivante :

L'aperçu du fonds pour les titres que vous souscrivez ou achetez vous est transmis ou envoyé en lieu et place du prospectus simplifié. Vous disposerez toujours de droits et de protections équivalents à ceux qui vous sont par ailleurs conférés en vertu de la législation en valeurs mobilières, comme si le prospectus simplifié vous avait été transmis ou envoyé. Selon votre territoire, vous pourriez avoir le droit :

- de résoudre un contrat de souscription ou d'achat de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription ou achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre territoire, ou consultez un avocat.

7. Le déposant fera en sorte que les Fonds honorent toute demande d'un investisseur visant l'exercice d'un droit équivalent aux droits de résolution à l'égard de tout contrat de souscription ou d'achat de titres d'un Fonds si un courtier ne l'honore pas, à la condition que la demande soit effectuée à l'égard d'un droit valablement exercé.
8. Le déposant ou son mandataire maintient une liste des courtiers qui lui ont retourné des exemplaires signés de l'attestation et, sur une base confidentielle, fournit à l'autorité principale, trimestriellement à compter du 60^e jour suivant la date à laquelle le déposant et les Fonds se prévalent pour la première fois de la dispense souhaitée, et sur demande, à la discrétion du déposant, soit (i) une liste à jour de tous ces courtiers, soit (ii) une mise à jour de la liste de ces courtiers ou une confirmation attestant qu'aucun changement n'a été apporté à cette liste.
9. La dispense souhaitée prend fin à la première des dates suivantes : (a) six mois suivant tout avis des ACVM indiquant qu'il n'est plus possible de se prévaloir de la dispense souhaitée; et (b) la date d'entrée en vigueur d'une obligation en vertu de la législation en valeurs mobilières exigeant la transmission ou l'envoi de l'aperçu du fonds afin de satisfaire à l'obligation de transmission.

Josée Deslauriers
Directrice principale des Fonds d'investissement et de l'information continue
Autorité des marchés financiers

Décision n°: 2013-SMV-0018

Storm Resources Ltd.

Vu la demande présentée par Storm Resources Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 avril 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 16 avril 2013 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;
3. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 16 avril 2013;

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 15 avril 2013.

Louis Auger
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0056

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Les Centres commerciaux Plazacorp Ltée

(KEYreit)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 10 avril 2013 concernant l'offre publique d'échange de Plazacorp sur la totalité des parts en circulation de KEYreit en contrepartie, au choix de chaque porteur d'une part, de :

- a) 8,35 \$ au comptant par part;
- b) 1,7041 action ordinaire de Plazacorp par part;
- c) toute combinaison de ces contreparties.

L'offre expire le 16 mai 2013, 20 h (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet SEDAR : 2042939

Décision n°: 2013-FS-0061

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

News Corporation

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de News Corporation.

Décision n°: 2013-SMV-0022

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ALPHINAT INC.	2013-02-28
CENOVUS ENERGY INC.	2013-03-31
CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITEE	2013-03-31
ENCANA CORPORATION	2013-03-31
ENCANA HOLDINGS FINANCE CORP.	2013-03-31
EQUITORIAL CAPITAL CORP.	2013-03-31
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2013-03-31
GROUPE SPORTSCENE INC.	2013-02-24
INDUSTRIES TOROMONT LTEE	2013-03-31
LOOK COMMUNICATIONS INC.	2013-02-28
MATTEL, INC.	2013-03-31
MEG ENERGY CORP.	2013-03-31
MULLEN GROUP LTD.	2013-03-31
OPSENS INC.	2013-02-28
RESSOURCES AFFINOR INC.	2013-02-28
RESSOURCES MELKIOR INC.	2013-02-28
RESSOURCES TECK LIMITEE	2013-03-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2013-03-31
SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION	2013-03-31
SOCIETE AURIFERE BARRICK	2013-03-31
THALLION PHARMACEUTIQUES INC.	2013-02-28
THESCORE, INC.	2013-02-28
TRANSALTA CORPORATION	2013-03-31
TRANSFORCE INC.	2013-03-31
WHITEMUD RESOURCES INC.	2013-03-31
407 INTERNATIONAL INC.	2013-03-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ATLANTA GOLD INC.	2012-12-31
BESTAR INC.	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE LA S.T.C.U.M.	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'AMIANTE	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES DE VILLE DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES EN TELECOMMUNICATION	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES CANTONS	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS HYDRO	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS LAURENTIDE	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE HENRI-BOURASSA	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS AHUNTSIC-VIEL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS ATWATER-CENTRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS CENTRE DU BAS-RICHELIEU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS CHARLES-LEMOYNE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS CITE-DU-NORD DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS D'AMOS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CONTRECOEUR-VERCHERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MARIEVILLE-ROUGEMONT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-ANTOINE-DES-LAURENTIDES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-EUSTACHE/DEUX-MONTAGNES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SILLERY-SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEAUCE-CENTRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEAUPORT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHATEAUGUAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHOMEDEY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CLERMONT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DOLBEAU-MISTASSINI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE FERME-NEUVE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE KILDARE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EDUCATION	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EST DU PLATEAU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'HERITAGE DES BASQUES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-DES-SOEURS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ISLET	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE-DU-SAINT-AURICE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA CHAUDIERE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA CULTURE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE MEGANTIC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE DU SUD ET BERTHIER-SUR-MER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA TUQUE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LASALLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LIMOILOU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LONGUEUIL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LORIMIER-VILLERAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MERCIER-ROSEMONT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MONT-LAURIER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MONTREAL-NORD	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE RIMOUSKI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROSEMEONT - LA PETITE-PATRIE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROUYN-NORANDA	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-BONIFACE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-CESAIRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-DONAT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-HYACINTHE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-JEROME	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-PIERRE-APOTRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TETREAULTVILLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TRACADIECHE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES BERGES DE ROUSSILLON	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CHENES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CHUTES MONTMORENCY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES GRANDS BOULEVARDS DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES HAUTS-BOISES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MILITAIRES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MONTS ET RIVIERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MONTS ET VALLEES DE BELLECHASSE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES POLICIERS ET POLICIERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES RIVIERES DE QUEBEC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE BELLECHASSE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DES SOURCES - LAC SAINT-LOUIS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES TROIS-RIVIERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT ROYAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR DES LACS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE MEKINAC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DU VAL-ST-FRANÇOIS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-EST DE LA METROPOLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-SUD DE SHAWINIGAN	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-VILLE DE QUEBEC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU COEUR DE BELLECHASSE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SHAWINIGAN	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU LAC DES NATIONS DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU MONT-BELLEVUE DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PETIT-PRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MASKOUTAIN	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MONTCALM	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-CHINOIS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-LATIN DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU DE LA SANTE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU MUNICIPAL (MONTREAL, LONGUEUIL, REPENTIGNY)	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE L'ISLET ET DES HAUTES-TERRES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEUCE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LOTBINIERE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DES CHENAUX	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU TRANSCONTINENTAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU VIEUX-MOULIN (BEAUPORT)	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS GRANBY-HAUTE-YAMASKA	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS LACHINE/ST-PIERRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS LAVIOLETTE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS LES ESTACADES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS NOTRE-DAME DE BELLERIVE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS PIERRE-LE-GARDEUR	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS SAINT-HUBERT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS THERESE-DE BLAINVILLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS VALLEE DE LA MATAPEDIA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE CABANO	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LAC-A-LA-TORTUE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE MASKINONGE (LA)	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DE NOTRE DAME DU MONT CARMEL (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-CLAUDE (30524)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-FORTUNAT	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-URBAIN (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MASHAM-LUSKVILLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MONT-SAINTE-ANNE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS POINTE-PLATON DE LOTBINIERE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PREFONTAINE-HOCHELAGA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-FAUSTIN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-SIMON-APOTRE DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-GENEVIEVE DE PIERREFONDS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS BEAUHARNOIS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CANADIENNE ITALIENNE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CITE DE SHAWINIGAN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ACTON VALE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ANJOU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BAIE-COMEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BLANC-SABLON	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DUDSWELL-SAINT-CAMILLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-AUX-MAISONS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE JEAN-TALON-PAPINEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ESTUAIRE (CHARLEVOIX)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'UNIVERSITE LAVAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LATERRIERE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AGAPIT-SAINT-GILLES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN DALMAS (70031)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CYPRIEN (60054)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FABIEN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JUSTE-DU-LAC	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-LAURENT (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-PRIME	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-RAYMOND-SAINTE CATHERINE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-JEANNE-D'ARC-DE-ROBERVAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE TROIS-SAUMONS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIMONT-AUTEUIL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BRANDON	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CAP-ROUGE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FARNHAM	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FATIMA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GATINEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIERE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ENVOLEE	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BAIE-DE-GASPE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BASSE-LIEVRE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPESIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GATINEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MALBAIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MORAINE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA OUAREAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE DU CHENE (LOTBINIERE)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE NOIRE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE-OUELLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE MATAWINIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MAISON DE RADIO-CANADA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DES LACS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC MISTASSINI	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LES ECUREUILS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MARIA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MATANE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MILOT	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MIRABEL (30196)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONT-JOLI	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEUVILLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEW RICHMOND	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUEBEC	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RICHELIEU SAINT-MATHIAS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ILES (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VERDUN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIGER	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HAUTS-PHARES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MILLE-ILES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES QUATRE-VENTS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES SEPT-CHUTES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-LACS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLEES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD-GASPESIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU COEUR-DES-VALLEES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAULT-AU-RECOLLET	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU LITTORAL GASPESIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU NORD DE LA BEAUCE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC REGIONAL DES APPALACHES	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC ET VILLERAY	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PASSAGE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PIEMONT LAURENTIEN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PORTAGE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU RIVAGE ET DES MONTS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LE MANOIR	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-DONAT DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS ST-VICTOR DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS UKRAINIENNE DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS VALLEE DE LA KIAMIKA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE PLACE DESJARDINS (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE RIVIERA	2012-12-31
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2012-12-31
CANAMEX RESOURCES CORP.	2012-12-31
CHATEAU BEAUVALLO (PROJET IMMOBILIER)	2012-12-31
COPPER NORTH MINING CORP.	2012-12-31
DEVOIR INC. (LE)	2012-12-31
DIFFERENCE CAPITAL FUNDING INC.	2012-12-31
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2012-12-31
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2012-12-31
GROUPE BIKINI VILLAGE INC.	2013-02-02
HIGH 5 VENTURES INC.	2012-12-31
HOTEL EN COPROPRIETE RESIDENCE INN BY MARRIOTT (PROJET IMMOBILIER)	2012-12-31
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2012-12-31
INTEMA SOLUTIONS INC.	2012-12-31
IOU FINANCIAL INC.	2012-12-31
MEADOWBROOK APARTMENTS	2012-12-31
METAUX HINTERLAND INC. (LES)	2012-12-31
MILL CITY GOLD CORP.	2012-12-31
PETRICHOR ENERGY INC.	2012-12-31
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2012-12-31
RESSOURCES ALTAI INC.	2012-12-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2012-12-31
RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	2012-12-31
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2012-12-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2012-12-31
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	2013-02-28
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	2012-12-31
SECTION ROUGE MEDIA INC.	2012-12-31
SPEQ LE DEVOIR INC.	2012-12-31
ST-BERNARD (PROJET IMMOBILIER) (LE)	2012-12-31
SYNDICAT VILLA COTE VERTU (LE)	2012-12-31
UNIGOLD INC.	2012-12-31
VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.	2012-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
WHITEMUD RESOURCES INC.	2012-12-31
0944460 B.C. LTD.	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ATLANTA GOLD INC.	2012-12-31
BESTAR INC.	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES DE LA S.T.C.U.M.	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DE LA VALLEE DE L'AMIANTE	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES DE VILLE DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES EMPLOYES EN TELECOMMUNICATION	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS DES CANTONS	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS HYDRO	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE DESJARDINS LAURENTIDE	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE HENRI-BOURASSA	2012-12-31
CAISSE D'ECONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS AHUNTSIC-VIEL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS ATWATER-CENTRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS CENTRE DU BAS-RICHELIEU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS CHARLES-LEMOYNE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS CITE-DU-NORD DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS D'AMOS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KENOGAMI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CONTRECOEUR-VERCHERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MARIEVILLE-ROUGEMONT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-ANTOINE-DES-LAURENTIDES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-EUSTACHE/DEUX-MONTAGNES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SILLERY-SAINT-LOUIS-DE-FRANCE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEAUCE-CENTRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEAUPORT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE BEDFORD	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHATEAUGUAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHIBOUGAMAU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CHOMEDEY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE CLERMONT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DOLBEAU-MISTASSINI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE FERME-NEUVE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DE KILDARE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EDUCATION	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE L'ABITIBI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EST DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'EST DU PLATEAU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'HERITAGE DES BASQUES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-D'ORLEANS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ILE-DES-SOEURS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'ISLET	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE PORTNEUF	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE-DU-SAINT-MAURICE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA CHAUDIERE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA CULTURE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE MEGANTIC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA RIVE-NORD DU SAGUENAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE DU SUD ET BERTHIER-SUR-MER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA TUQUE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE DES PAYS-D'EN-HAUT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LASALLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LIMOILOU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LONGUEUIL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE LORIMIER-VILLERAY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MERCIER-ROSEMONT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MONT-LAURIER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MONTCALM	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE MONTREAL-NORD	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE PORT-CARTIER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE RIMOUSKI	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROSEMEONT - LA PETITE-PATRIE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE ROUYN-NORANDA	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-BONIFACE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-CESAIRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-DONAT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-HYACINTHE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-JEROME	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE SAINT-PIERRE-APOTRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DE TETREAULTVILLE	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DE TRACADIECHE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES BERGES DE ROUSSILLON	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CHENES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CHUTES MONTMORENCY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES GRANDS BOULEVARDS DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES HAUTS-BOISES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MILITAIRES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MONTS ET RIVIERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES MONTS ET VALLEES DE BELLECHASSE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES POLICIERS ET POLICIERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES RIVIERES DE QUEBEC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE BELLECHASSE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES SOURCES - LAC SAINT-LOUIS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES TROIS-RIVIERES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DES VERSANTS DU MONT ROYAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CARREFOUR DES LACS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE MEKINAC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DU VAL-ST-FRANÇOIS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-EST DE LA METROPOLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-SUD DE SHAWINIGAN	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU CENTRE-VILLE DE QUEBEC	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU COEUR DE BELLECHASSE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU DOMAINE-DU-ROY	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU HAUT-SHAWINIGAN	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU LAC DES NATIONS DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU MONT-BELLEVUE DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LAVAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU NORD DE SHERBROOKE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PETIT-PRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MASKOUTAIN	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU PLATEAU MONTCALM	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-CHINOIS	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU QUARTIER-LATIN DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU DE LA SANTE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU RESEAU MUNICIPAL (MONTREAL, LONGUEUIL, REPENTIGNY)	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE L'ISLET ET DES HAUTES-TERRES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA CHAUDIERE	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LOTBINIERE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU SUD DES CHENAU	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU TERROIR BASQUE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU TRANSCONTINENTAL	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS DU VIEUX-MOULIN (BEAUPORT)	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS GRANBY-HAUTE-YAMASKA	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS LACHINE/ST-PIERRE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS LAVIOLETTE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS LES ESTACADES	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS NOTRE-DAME DE BELLERIVE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS PIERRE-BOUCHER	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS PIERRE-LE-GARDEUR	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS SAINT-HUBERT	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS THERESE-DE BLAINVILLE	2012-12-31
CAISSE DESJARDINS VALLEE DE LA MATAPEDIA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE CABANO	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE LAC-A-LA-TORTUE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE MASKINONGE (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE NOTRE DAME DU MONT CARMEL (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-CLAUDE (30524)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-FORTUNAT	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE ST-URBAIN (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MASHAM-LUSKVILLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MONT-SAINTE-ANNE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS POINTE-PLATON DE LOTBINIERE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PREFONTAINE-HOCHELAGA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-FAUSTIN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-SIMON-APOTRE DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINTE-GENEVIEVE DE PIERREFONDS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS BEAUHARNOIS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CANADIENNE ITALIENNE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS CITE DE SHAWINIGAN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ACTON VALE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'ANJOU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BAIE-COMEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BLANC-SABLON	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DUDSWELL-SAINT-CAMILLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HAVRE-AUX-MAISONS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE JEAN-TALON-PAPINEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ESTUAIRE (CHARLEVOIX)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'UNIVERSITE LAVAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LATERRIERE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AGAPIT-SAINT-GILLES	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN DALMAS (70031)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-CYPRIEN (60054)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-FABIEN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-JUSTE-DU-LAC	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-LAURENT (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-PRIME	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-RAYMOND-SAINTE CATHERINE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINTE-JEANNE-D'ARC-DE-ROBERVAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE TROIS-SAUMONS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIMONT-AUTEUIL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE BRANDON	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CAP-ROUGE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FARNHAM	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE FATIMA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE GATINEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIERE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ENVOLEE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BAIE-DE-GASPE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA BASSE-LIEVRE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPESIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GATINEAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MALBAIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MORAINE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA OUAREAU	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE DU CHENE (LOTBINIERE)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE NOIRE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA RIVIERE-OUELLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE MATAWINIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MAISON DE RADIO-CANADA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA MITIS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLEE DES LACS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LAC MISTASSINI	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LES ECUREUILS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MARIA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MATANE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MILOT	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MIRABEL (30196)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONT-JOLI	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONTMAGNY	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEUVILLE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NEW RICHMOND	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE QUEBEC	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE RICHELIEU SAINT-MATHIAS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SEPT-ILES (LA)	2012-12-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VERDUN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE VIGER	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES HAUTS-PHARES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES MILLE-ILES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES QUATRE-VENTS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES SEPT-CHUTES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-LACS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES TROIS-VALLEES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD-GASPESIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU COEUR-DES-VALLEES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAGUENAY-SAINT-LAURENT	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU SAULT-AU-RECOLLET	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU LITTORAL GASPESIE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU NORD DE LA BEAUCE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC REGIONAL DES APPALACHES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PARC ET VILLERAY	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PASSAGE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PIEMONT LAURENTIEN	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU PORTAGE	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU RIVAGE ET DES MONTS	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS GRACEFIELD	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS LE MANOIR	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MER ET MONTAGNES	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS SAINT-DONAT DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS ST-VICTOR DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS UKRAINIENNE DE MONTREAL	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS VALLEE DE LA KIAMIKA	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE PLACE DESJARDINS (LA)	2012-12-31
CAISSE POPULAIRE RIVIERA	2012-12-31
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2012-12-31
CANAMEX RESOURCES CORP.	2012-12-31
COPPER NORTH MINING CORP.	2012-12-31
DEVOIR INC. (LE)	2012-12-31
DIFFERENCE CAPITAL FUNDING INC.	2012-12-31
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2012-12-31
EXPLORATION DIOS INC.	2012-12-31
EXPLOSIFS NORDEX LTEE (LES)	2012-12-31
GROUPE BIKINI VILLAGE INC.	2013-02-02
HIGH 5 VENTURES INC.	2012-12-31
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION	2012-12-31
INTEMA SOLUTIONS INC.	2012-12-31
IOU FINANCIAL INC.	2012-12-31
MEADOWBROOK APARTMENTS	2012-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
METAUX HINTERLAND INC. (LES)	2012-12-31
MILL CITY GOLD CORP.	2012-12-31
PETRICHOR ENERGY INC.	2012-12-31
PLACE MONTFORT APARTMENT PROJECT	2012-12-31
RESSOURCES ALTAI INC.	2012-12-31
RESSOURCES CARTIER INC.	2012-12-31
RESSOURCES D'ARIANNE INC. (LES)	2012-12-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2012-12-31
RESSOURCES MINIERES AUGYVA INC.	2013-02-28
RESSOURCES THREEGOLD INC. (LES)	2012-12-31
SECTION ROUGE MEDIA INC.	2012-12-31
SPEQ LE DEVOIR INC.	2012-12-31
UNIGOLD INC.	2012-12-31
VALENCIA CAPITAL DE RISQUE INC.	2012-12-31
WHITEMUD RESOURCES INC.	2012-12-31
0944460 B.C. LTD.	2012-12-31

<i>CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION</i>	
	Date du document
ALLIED PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
ALTUS GROUP LIMITED	
BAM INVESTMENTS CORP.	
BESTAR INC.	
BONTERRA ENERGY CORP.	
BRIQUE BRAMPTON LIMITEE	
CANADIAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
CANYON SERVICES GROUP INC.	
CENTERRA GOLD INC.	
CHARTWELL, RESIDENCES POUR RETRAITE	
CHINOOK ENERGY INC.	
CINEPLEX INC.	
CLARKE INC.	
CLUBLINK ENTERPRISES LIMITED	
CREW ENERGY INC.	
DIRECTCASH PAYMENTS INC.	
DOMINION CITRUS INCOME FUND	
DOMINION CITRUS LIMITED	
DUNDEE CORPORATION	
EDLEUN GROUP, INC.	
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	
EQUITABLE GROUP INC.	
EXCHANGE INCOME CORPORATION	
FIRST MAJESTIC SILVER CORP.	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du
document

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR
 FORACO INTERNATIONAL SA
 FP NEWSPAPERS INC.
 GENERAL DONLEE CANADA INC.
 GROUPE DATA INC.
 GROUPE HNZ INC.
 GSI GROUP INC
 GWR GLOBAL WATER RESOURCES CORP.
 HYDROGENICS CORPORATION
 IAMGOLD CORPORATION
 IMAX CORPORATION
 INDUSTRIES DOREL INC. (LES)
 JURA ENERGY CORPORATION
 LABRADOR IRON ORE ROYALTY CORPORATION
 LAKE SHORE GOLD CORP.
 LONG RUN EXPLORATION LTD.
 MAYA OR & ARGENT INC.
 NEXJ SYSTEMS INC.
 NORTHERN SUPERIOR RESOURCES INC.
 NORTHLAND POWER INC.
 NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT
 TRUST
 NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.
 NOVAGOLD RESOURCES INC.
 NOVIK INC.
 OCEANAGOLD CORPORATION
 OR AURICO INC.
 PETHEALTH INC.
 PETROBAKKEN ENERGY LTD.
 PETROBANK ENERGY AND RESOURCES LTD.
 PETROMINERALES LTD.
 PULSE SEISMIC INC.
 RAINMAKER ENTERTAINMENT INC.
 SANTONIA ENERGY INC.
 SAVARIA CORPORATION
 SHAWCOR LTEE
 SIERRA WIRELESS, INC.
 SILVERWILLOW ENERGY CORPORATION
 SOFTCHOICE CORPORATION
 SPEQ LE DEVOIR INC.
 STORM RESOURCES LTD.
 TOTAL ENERGY SERVICES INC.
 VICWEST INC.
 VITRAN CORPORATION INC.
 ZARGON OIL & GAS LTD.

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2012-12-31
GROUPE BIKINI VILLAGE INC.	2013-02-02

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	AVIS L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Abitibi Royalties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Williams, Chad	4		O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6000	73 622
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6500	74 622
Acasti Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires (Actions de catégorie A)</i>									
Massrieh, Wael	5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	2.3000	53 200
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.2800	50 200
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.2700	47 200
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.2600	44 200
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Activenergy Income Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	7.3900	28 167 261
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3200	28 168 261
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.3000	28 168 661
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.2000	28 168 861
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.2500	28 169 261
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.2000	28 169 661
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	7.1100	28 171 261
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.1200	28 172 261
ALAMOS GOLD INC									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gower, David Patrick	4		O	2012-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	19.5000	
			M	2012-10-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	19.5000	5 000
<i>Options</i>									
Gower, David Patrick	4		O	2012-01-27	D	51 - Exercice d'options	20 000		
			M	2012-01-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		245 000
Alimentation Couche-Tard Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>									
Davis, Darrell J.	7		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	30 000	20.2100	30 000
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 562)	58.0897	10 438
			O	2013-04-17	D	97 - Autre	(10 438)	58.0897	0
McCure, Matt	5		O	2013-04-19	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.8800	5 000
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 827)	59.2110	1 173
			O	2013-04-19	D	97 - Autre	(1 173)	59.2110	0
Paré, Raymond	5		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	5 000	14.2100	22 000
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 771)	57.8412	18 229
			O	2013-04-17	D	97 - Autre	(1 229)	57.8412	17 000
<i>Options</i>									
Davis, Darrell J.	7		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	20.2100	20 000
McCure, Matt	5		O	2013-04-19	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.8800	20 000
			O	2013-04-19	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.8800	15 000
Paré, Raymond	5		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	14.2100	71 000
<i>Unité d'action fictive</i>									
Gaustad, Lars	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	1 727	59.2500	4 083
Høidahl, Hans-Olav	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	1 631	59.2500	4 531
Madsen, Jørn	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	2 175	59.2500	4 859
Palm, Jonas	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	1 767	59.2500	3 755
Romer, Karen	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	2 013	59.2500	3 271
Rosén, Sverre	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	1 491	59.2500	3 505

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Schram, Jacob	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	8 303	59.2500	19 374
Stækken, Thomas	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	944	59.2500	3 246
Strand, Ina	7		O	2013-04-23	D	46 - Contrepartie de services	1 727	59.2500	3 902
Altus Group Limited									
<i>Deferred Share Units</i>									
Eyton, John Trevor	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045	8.3700	11 280
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	8.3700	11 463
Gaffney, Thomas Anthony	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045	8.3700	2 823
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	8.3700	2 855
MacDiarmid, Diane	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 791	8.3700	5 663
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	69	8.3700	5 732
McArthur, Alexander Bruce	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045	8.3700	11 280
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	8.3700	11 463
Naglie, Harvey	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045	8.3700	11 280
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	8.3700	11 463
Slavens, Eric W.	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045	8.3700	11 280
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	8.3700	11 463
Smith, Stuart H.B.	4, 5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 045	8.3700	6 805
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	104	8.3700	6 909
Alvopetro Inc. (formerly Fortress Energy Inc.)									
<i>Débetures convertibles</i>									
Bailey, James Cameron	5								
J. Cameron Bailey RRSP	PI		O	2013-04-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 200 000.00	1.0000	\$ 1 400 000.00
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins André's Ltée.)									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
BERTI, GREGORY JOHN	5		O	2013-04-12	D	35 - Dividende en actions	84	12.5700	25 866*
BRISTOW, ANTHONY MARK	5		O	2013-04-12	D	35 - Dividende en actions	274	12.5700	41 547*
COLE, JAMES HERBERT	5		O	2013-04-12	D	35 - Dividende en actions	52	12.5700	10 066*
NILES, SHARI ANN	5		O	2013-04-12	D	35 - Dividende en actions	111	12.5700	17 108*
Patchet, Peter Bruce	5		O	2013-04-12	D	35 - Dividende en actions	195	12.5700	27 703*
WALL, BRENDAN PATRICK	5		O	2013-04-12	D	35 - Dividende en actions	94	12.5700	12 695*
Angle Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Christie-Burns, Heather Lynn	5	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.8500	728 113
Fischbuch, Douglas Gregg	4, 5	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.8500	732 256
Post, Heather Colleen	5	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.8500	232 797
Richardson, Glen Russell	5	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000	2.8500	360 745
Thompson, Duane Robert	5	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000	2.8500	239 065
<i>Restricted Share Units</i>									
Bradley, Noralee Bradley	4	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		25 000
Bratt, Michael Scott	4	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		70 000
Christie-Burns, Heather Lynn	5	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		37 295
Dunne, Timothy Vaughan	4	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		25 000
Fischbuch, Douglas Gregg	4, 5	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		37 295
Muchowski, Edward John	4	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		25 000
Post, Heather Colleen	5	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		36 762
Richardson, Glen Russell	5	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		56 402
Roorda, Jacob	4	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		25 000
Thompson, Duane Robert	5	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 000		53 801
Tumbull, Keith Stewart	4	R	O	2013-04-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		80 000
Argent Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Bovingdon, Sean	5								
Terra Bovingdon	PI		O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.9100	400*
Argonaut Gold Inc.									

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rose, William Robert	5		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-15	D	97 - Autre	22 939	7.2900	22 939
<i>Options</i>									
Rose, William Robert	5		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	33 654	7.2900	33 654
Ateba Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dickie, William Paul	4, 5		O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	136 000	0.0050	1 753 000
jamie frontier resources inc.	PI		O	2013-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.0050	1 777 000
holmes, robert john	4		O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	39 000	0.0050	1 167 111
AuRico Gold Inc.									
<i>Performance Share Units</i>									
Mell, Trent Charles Arthur	5		O	2012-07-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Axia NetMedia Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Axia NetMedia Corporation	1	R	O	2012-12-11	D	38 - Rachat ou annulation	8 730	1.1491	11 230
		R	O	2012-12-12	D	38 - Rachat ou annulation	8 730	1.1500	19 960
		R	O	2012-12-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.1280	21 960
		R	O	2012-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	1.1478	27 960
		R	O	2012-12-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	1.1603	25 130
		R	O	2012-12-18	D	38 - Rachat ou annulation	8 730	1.1600	33 860
		R	O	2012-12-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 730	1.1966	42 590
		R	O	2012-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 730	1.3000	
		R	M	2012-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	8 730	1.3000	51 320
		R	O	2012-12-24	D	38 - Rachat ou annulation	400	1.3000	20 360
			O	2012-12-14	D	38 - Rachat ou annulation	(8 730)		19 230
			O	2012-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(31 360)		19 960
			O	2012-12-28	D	38 - Rachat ou annulation	(17 460)		2 900
			O	2013-01-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		900
			O	2012-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(29 808)		40 308
B2Gold Corp.									
<i>Options</i>									
Bongani, Mtshisi	4		O	2011-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.0000	437 000
Gayton, Robert	4	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.0000	400 000
Korpan, Jerry	4	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.0000	600 000
RAYMENT, BARRY DONALD	4	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.0000	600 000
<i>Options Common Shares</i>									
Carrick, Michael Joseph	4		O	2013-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	400 000	3.0000	400 000
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-04-19	D	51 - Exercice d'options	2 503	31.3150	78 856
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 630)	61.4298	77 226
<i>Options</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-04-19	D	51 - Exercice d'options	(2 503)	31.3150	423 594
Barisan Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dyczkowski, Karen	5		O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0650	95 125
Nayyar, Michael	5		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.0700	153 500
Baytex Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Melchin, Gregory Knowles	4		O	2013-04-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 000	16.9900	20 224
			O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 504)	37.9400	13 720

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Incentive Rights</i>									
Melchin, Gregory Knowles	4		O	2013-04-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 000)	28.2100	39 500
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BLAIR, TIMOTHY	5		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	289	6.3200	13 069
Brown, Edward John	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	316	6.4500	117 246
Kathy Brown - RRSP	PI		O	2013-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	316	6.4500	36 208
Chisholm, Duncan Andre	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	318	6.4500	5 331
Eshleman, Brent Andrew	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	421	6.4500	79 906
Gress-Blue, Leanne K.	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	394	6.4500	39 468
Oicle, Russell G.	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	561	6.4500	59 152
Smith, Raymond George	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	587	6.4500	141 760
Ulmer, Garrett	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	303	6.4500	15 336
Vucurevich, Steven	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	395	6.4500	42 787
Woo, Ving Yee	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	374	6.4500	352 115
Bestar inc.									
<i>Actions privilégiées actions privilégiées catégorie B</i>									
Tardif, Paulin	4, 6, 5, 3								
Placements Paulin Tardif Inc	PI		O	2001-08-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			91 750
<i>Options</i>									
Tardif, Paulin	4, 6, 5, 3		O	2013-03-15	D	52 - Expiration d'options	(45 000)	0.7500	0
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(96 700)		0
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	22.2973	5 100
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 200	22.5338	9 300
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	22.5323	15 400
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	22.8034	22 500
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	23.1508	29 600
Britannica Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cocks, Jeffrey Allan	4								
West Isle Ventures Ltd	PI		O	2013-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.0700	2 748 500*
Brompton 2013 Flow-Through Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Lau, Laura Wing-Sze	5		O	2013-04-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 200	25.0000	2 800
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Kress, Edward Charles	7		O	2013-04-11	D	51 - Exercice d'options	33 750	13.3659	111 375
		R	O	2013-04-11	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(33 750)		77 625
<i>Options</i>									
Kress, Edward Charles	7		O	2013-04-11	D	51 - Exercice d'options	(33 750)	13.3659	60 000
Brookfield Office Properties Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3		O	2013-04-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(85 980 426)		0
Brookfield Holdings Canada Inc.	PI		O	2013-04-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(88 139 080)		0
Brookfield Investments Corporation	PI		O	2013-04-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(55 404 605)		0
Carena Holdings Inc.	PI		O	2013-04-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(19 838 450)		0
Brookfield Property Partners L.P.	3								
BOP LCB L.P.	PI		O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			193 957 956
BPY Canada Subholdings 1 ULC	PI		O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 404 605
<i>Actions privilégiées Class A Series A</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Carena Holdings Inc.	PI		O	2013-04-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(3 917 047)		0

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
National Bancorp Inc.	PI		O	2013-04-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(675 000)		0
Brookfield Property Partners L.P.	3								
BPY Canada Subholdings 1 ULC	PI		O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 592 047
Actions privilégiées Class A Series B									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Brookfield Holdings Canada Inc.	PI		O	2013-04-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(11 227)		0
Carena Holdings Inc.	PI		O	2013-04-15	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(9 194 046)		0
Brookfield Property Partners L.P.	3								
BPY Canada Subholdings 1 ULC	PI		O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 205 273
Option Equivalents									
Tang, Ricky	7	R	O	2012-03-05	D	50 - Attribution d'options	21 500		
			M	2012-03-05	D	50 - Attribution d'options	21 500	17.8400USD	21 500
Wilkinson, Kurt Andrew	5	R	O	2012-03-05	D	50 - Attribution d'options	59 000		
			M	2012-03-05	D	50 - Attribution d'options	59 000	17.8400USD	159 000
Brookfield Property Partners L.P.									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brookfield Asset Management Inc.	3		O	2013-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lind, Philip Bridgman	6		O	2013-03-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	D	35 - Dividende en actions	4 325		4 325
C International Income Fund									
<i>First-lien term debt</i>									
Polar Securities Inc.	3								
North Pole Capital Master Fund	PI		O	2013-04-18	C	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 188 311.00)		\$ 16 842 441.00
Calian Technologies Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Calian Technologies Ltd	1		O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.8000	1 400
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.7100	2 800
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.7900	4 200
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(4 200)		0
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	100	20.7700	100
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.8100	1 500
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	20.7900	2 900
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)		0
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2013-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 000)	0.1300	4 299 242
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Matthies, Jeremy Paul	5		O	2013-02-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	10.5000	4 700
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Trudel, Thierry	7		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Cathedral Energy Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cathedral Energy Services Ltd.	1		O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	16 283	3.9768	474 711*
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 042	3.9230	480 753*
MAXWELL, RODERICK DONALD	4								
Held in RRSP	PI		O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.9000	145 000*
Sharron Maxwell	PI		O	2009-12-18	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.8900	50 000*
Celestica Inc.									
<i>Options</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
DelBianco, Elizabeth	5		O	2013-04-18	D	52 - Expiration d'options	(8 000)		440 123
Etherington, William	4		O	2013-04-18	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		5 000
Cerro Grande Mining Corporation									
<i>Incentive Stock Options</i>									
Deslauriers, Paul James	4		O	2013-03-07	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		602 142
			O	2013-04-02	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		527 142
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.1000	902 142
Hernandez, Mario	4, 5, 3		O	2013-04-02	D	52 - Expiration d'options	(650 000)		0
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.1000	650 000
Hill, William	4		O	2013-03-07	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		100 000
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	400 000
Houghton, Stephen	4, 5		O	2013-04-02	D	52 - Expiration d'options	(600 000)		1 457 000
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1000	2 057 000
Proano, Juan	4		O	2013-03-07	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		100 000
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.1000	400 000
Seeley, Frederick D.	4		O	2013-03-07	D	55 - Expiration de bons de souscription	(300 000)		
			M	2013-03-07	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		735 000
			O	2013-04-02	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		660 000
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.1000	1 035 000
Thomson, David Robert Stanley	4, 5		O	2013-04-02	D	52 - Expiration d'options	(650 000)		0
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	650 000	0.1000	650 000
Matthew Thomson	PI		O	2013-04-02	I	52 - Expiration d'options	(75 000)		0
			O	2013-04-16	I	50 - Attribution d'options	75 000	0.1000	75 000
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drake, Graham	4								
SPOUSAL RRSP - Holly Drake	PI		O	2013-04-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	371	19.1500	37 338*
harris, gary wayne	4		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	19.8000	111 232
Chartwell Retirement Residences									
<i>Parts de fiducie</i>									
Harris, Michael Deane	4								
Laura Harris	PI		O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	11.3700	6 900
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	11.3800	8 500
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	11.3900	13 000
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	11.4000	19 900
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	11.4100	20 000
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	11.4200	21 100
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	11.4300	23 500
			O	2013-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	11.4200	26 600
			O	2013-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.4300	27 000
<i>Units under the LTIP Plan</i>									
Annable, Sheri Lynn	5		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 404	11.1700	48 356
Binions, W. Brent	4, 5		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 029	11.1700	152 681
Boulakia, Jonathan	5		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 283	11.1700	47 684
Harris, Michael Deane	4		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.1700	55 000
Kuzmicki, Andre	7		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.1700	52 500
McKenzie, Philip Harold	5		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 621	11.1700	103 382
Robinson, Sidney P H	4		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.1700	52 500
Sallows, Sharon	4		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.1700	22 500
Schwartz, Thomas	4		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.1700	22 500
Sullivan, Karen Leslie	5		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 711	11.1700	50 851
Thomas, John Huw	4		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	11.1700	27 500
Volodarski, Vlad	5		O	2013-04-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 251	11.1700	118 441
Chorus Aviation Inc.									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Belkin Enterprises Ltd.	3								

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Belcorp Industries Inc.									
	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 100	3.8135	12 411 600
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	3.8132	12 416 400
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.8400	12 416 700
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	3.8177	12 421 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 800	3.8119	12 434 800
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 700	3.8484	12 504 500
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Donato, Marcelo A.	7		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	615		4 918
SRSP	PI		O						
Holland, William T.	4								
Eastwood Capital Corp.	PI		O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	28.3000	700 000
Kerr, Neal A.	7		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	2 318	28.1900	28 876
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	28.3000	28 376
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 818)	28.3000	26 558
<i>Débetures 4.19 Débetures due 2014</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 5 000 000.00)	104.2000	\$ 36 373 000.00
			O	2013-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 15 000.00	104.0500	\$ 36 388 000.00
<i>Options</i>									
Kerr, Neal A.	7		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	21.5500	40 000
			O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	21.9800	37 000
CO2 Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manherz, Robert	4, 3		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1150	9 448 557
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1150	9 449 557
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1150	9 457 557
COM DEV International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
White, Dan	2		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.5600	10 565*
<i>Performance Share Units</i>									
BONDAR, ROBERTA LYNN	4		O	2011-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2011-06-13	D	56 - Attribution de droits de souscription	958		958*
		R	O	2012-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 946		2 904*
<i>Restricted Share Units</i>									
BONDAR, ROBERTA LYNN	4		O	2011-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-09-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	322		322*
Friesen, Kenneth Allan	5		O	2012-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 720
		R	O	2012-06-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 681		9 401*
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.8000	31 244 487
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	12.7100	31 246 587
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 200	12.5800	31 249 787
			O	2013-04-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	12.8500	31 248 787
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.6500	31 250 087
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.5000	31 251 687
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.5800	31 251 287
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	12.3800	31 252 887
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anzarouth, Bernard	5								
Computershare Trust Company - RRSP	PI		O	2013-04-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	127.4900	2 224*
Computershare Trust Company - TFSA	PI		O	2013-04-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	127.4900	135*

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Pethakas, Steve	5								
Computershare RRSP	PI		O	2013-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	127.4900	737
Salna, Dexter Jonas	5								
Compushare RRSP	PI		O	2013-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	127.4900	1 247*
Symons, Barry Alan	5								
Computershare Trust Company - RRSP	PI		O	2013-04-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	127.4900	3 233
Computershare Trust Company - TFSA	PI		O	2013-04-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	127.4900	125
Copper North Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ramsey, Douglas James	5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0550	126 000*
			O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0600	146 000*
Corporation de capital de risque Kanosak									
<i>Options</i>									
Rougerie, Yves	4		O	2011-12-05	D	50 - Attribution d'options	52 392	0.2000	
			M	2011-12-05	D	50 - Attribution d'options	52 392	0.1500	
			M'	2011-12-05	D	50 - Attribution d'options	52 392	0.2000	52 392*
Corporation Financiere Power									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gratton, Robert	4								
4177487 Canada Inc.	PI		O	2013-04-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(359 900)	28.1779	2 798 909
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	27.9500	2 748 909
<i>Options</i>									
Orr, Robert Jeffrey	4, 7, 6, 5		O	2005-05-12	D	50 - Attribution d'options	2 015 000		
			M	2005-05-12	D	50 - Attribution d'options	2 015 000		
			M'	2005-05-12	D	50 - Attribution d'options	2 015 000	32.2350	2 015 000
			O	2008-07-16	D	50 - Attribution d'options	800 000		
			M	2008-07-16	D	50 - Attribution d'options	800 000		
			M'	2008-07-16	D	50 - Attribution d'options	800 000	29.6250	2 815 000
Corporation Wajax									
<i>Droits Directors' Deferred Share Unit Plan</i>									
Barrett, Edward Malcolm	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	161	36.0900	21 636
Bourne, Ian Alexander	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	83	36.0900	11 219
Carty, Douglas	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	40	36.0900	5 393
Dexter, Robert P.	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	347	36.0900	46 766
Eby, John Clifford	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	90	36.0900	12 146
Gagne, Paul Ernest	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	230	36.0900	30 907
Hole, James Douglas	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	158	36.0900	21 261
Taylor, Alexander S.	4		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	36.0900	6 413
<i>Droits Share Ownership Plan</i>									
Dyck, Brian	5		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	36.0900	5 023
Foote, Alan Mark	5		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	36.0900	15 244
Hamilton, John Joseph	5		O	2013-04-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	166	36.0900	22 402
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
FCMI Financial Corporation	3		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(44 900)	1.5500	4 992 501
			O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 500)	1.5500	4 951 001
Dacha Strategic Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Puccetti, Peter H.	4, 5		O	2013-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	0.1590	134 300
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.1500	149 800
RRSP Account - Peter Puccetti	PI		O	2013-04-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 000	0.1590	68 700
			O	2013-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1500	76 700
DEQ Systèmes Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vachon, Jean-Claude	4, 6, 5		O	2013-04-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(442 000)	0.3250	

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2013-04-18	D	97 - Autre	(442 000)	0.3250	1 040 333
Gestion JCV inc.	PI		O	2013-04-18	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	442 000	0.3250	
			M	2013-04-18	I	97 - Autre	442 000	0.3250	800 000
Detour Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robertson, James Donald Family	5	PI	O	2013-04-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	11.3000	8 985
			O	2013-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	10.0200	9 485
			O	2013-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.7500	10 485
			O	2013-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78	11.0000	10 563
DiagnoCure Inc.									
<i>Options</i>									
Fradet, Yves	5		O	2013-04-16	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.3700	351 306
DirectCash Payments Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundas, Gary	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 901		29 260
Valiant Trust Company	PI		O	2011-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 966		1 966
Gallacher, Susan	4, 3		O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 433)	26.9200	97 800
KING, ANGELA DENISE	5		O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	27.1400	5 839
			O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	27.4700	4 839
Schneider, Todd Maurice	5		O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 215)		15 817
Dollarama Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gonthier, Stéphane	5		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 800)	70.9688	387 591
Charles-Étienne Gonthier	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	70.9688	0
Jean-Christophe Gonthier	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	70.9688	0
Robillard, Geoffrey Peter	5		O	2013-04-17	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(42 500)		424 714
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 206)	71.1544	379 508
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 492	71.2392	450 000
9148-7264 Quebec Inc.	PI		O	2009-10-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-17	I	90 - Changements relatifs à la propriété	42 500		42 500
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 500)	71.1544	0
Ross, Michael	5		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	30 000		
			M	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	30 000	24.5100	30 000
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 500)	70.7500	1 500
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.7600	1 400
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.7900	1 300
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	70.8200	400
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.8300	100
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.8400	0
<i>Options</i>									
Bekenstein, Joshua	4		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		4 000
David, Gregory	4		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		10 000
Gonthier, Stéphane	5		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000		90 000
Gunn, Stephen	4		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		10 000
Nomicos, Nicholas George	4		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		4 000
Roche, Paul	5		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	10 000		23 000
Ross, Michael	5		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000		180 000

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	(30 000)		150 000
Rossy, Lawrence	4, 5		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	150 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	150 000		200 000
Rossy, Neil George	4, 5		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	70 000		90 000
Roy, Richard G	4		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		4 000
Swidler, John Joseph	4		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		10 000
Thomas, John Huw	4		O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		
			M	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	2 000		6 000
Dominion Diamond Corporation									
<i>Options Common Shares</i>									
Gannicott, Robert A.	4, 5		O	2013-04-17	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	26.4500	1 526 000
DragonWave Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDonald, Timothy	3		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 436	1.8666USD	5 650 000*
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	1.8924USD	5 675 000*
Dundee Corporation									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Beauchamp, Normand	4								
Deferred share units plan	PI		O	2013-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	143	34.8100	49 340
Goodman, David Jason	4, 7		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	509	34.8100	17 969
Gordon, Harold P.	4, 5								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2013-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	143	34.8100	310 868
Jacob, Ellis	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	588		28 550
lowy, frederick hans	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2013-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	624	34.8100	53 181
MacRae, Garth A. C.	4, 5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	143	34.8100	46 269
McLeish, Robert	4								
Deferred Share Unit Plan	PI		O	2013-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	483	34.8100	35 627
Soames, Jeremy	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	326	34.8100	1 005
Sparks, Kenneth Barry	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	143	34.8100	21 162
Dundee Energy Limited (formerly Eurogas Corporation)									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Smith, Michael Richard	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 670	0.3700	63 984
Dundee Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dundee Corporation	3		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	127 600	5.6000	30 507 607
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 000	6.1800	30 594 607
Eastmain Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
BEZEAU, JAMES LAWRENCE	5		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.4500	98 400
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.4300	104 400
Eldorado Gold Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lewis, Peter Dubois	5		O	2013-04-15	D	36 - Conversion ou échange	8 598	7.6500	13 410
Silva, Lincoln	5		O	2013-04-15	D	36 - Conversion ou échange	3 996	7.6500	3 996
<i>Options</i>									
Thomas, Richard Mark	5	R	O	2013-04-11	D	50 - Attribution d'options	111 955	8.1900	111 955
<i>Restricted Share Units</i>									
Lewis, Peter Dubois	5								
Valian Trust	PI		O	2013-04-15	I	38 - Rachat ou annulation	(8 598)		49 945
Silva, Lincoln	5								
Valiant Trust	PI		O	2013-04-15	I	38 - Rachat ou annulation	(3 996)		34 044
Thomas, Richard Mark	5								

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit Valiant Trust	PI	R	O	2013-04-11	I	56 - Attribution de droits de souscription	23 239		23 239
Endeavour Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooke, Bradford	4, 5		O	2013-04-19	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200 000)	4.8200	1 085 337
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Options</i>									
Garland, Ross	5		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	33 010		33 010
<i>Performance Units</i>									
Garland, Ross	5		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 676		4 676
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.8000	1 482 995
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	7.6600	1 485 395
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	7.6100	1 488 495
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.4500	1 488 895
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.4900	1 490 295
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	7.5200	1 491 595
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.6500	1 491 995
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.6000	1 492 395
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	7.5400	1 495 795
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	7.3100	1 498 195
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.3400	1 501 195
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.6900	1 486 395
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.6600	1 493 595
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.5500	1 496 795
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.3500	1 499 695
Lauzon, Robert RRSP	7 PI		O	2013-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	7.3800	7 500
Energy Leaders Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Leaders Income Fund	1		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Enerplus Corporation									
<i>Actions ordinaires (Restricted Share Unit Plan ("RSU"))</i>									
Walsh, Patrick Scott	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 038)	17.4800	0
Eneco Energy Services Corp.									
<i>Options</i>									
Devlin, Kent Michael	5		O	2013-03-17	D	52 - Expiration d'options	(80 000)	0.4500	241 000
Entreprises Minières du Nouveau Monde Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boileau, Julie	3		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	1 920 000
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 500	0.1450	1 962 500
Lambert, Alain	4		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1650	120 000
<i>Options</i>									
Lambert, Alain	4		O	2013-04-19	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3000	212 500
Letendre, Jacques, Pierre-Julien	4		O	2012-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Entreprises Minières Globex Inc.									
<i>Options</i>									
Atkinson, Ian	4		O	2013-04-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4000	240 000
BRYAN, Chris	4		O	2013-04-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4000	190 000
Schneyer, Joel David	4		O	2013-04-22	D	50 - Attribution d'options	30 000	0.4000	240 000
Esperanza Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Dickson, Kylie Joanne	5								
RBC Direct Investment Account	PI		O	2012-08-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7500	10 000*
			O	2013-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.8000	20 000*
O'Flaherty, Daniel	5		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.8500	230 900*
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.8500	231 900*
Smith, Gregory	4, 5		O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8300	212 800*
Exchange Income Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Filmon, Gary	4		O	2012-01-20	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(3 446)		0
Gary Filmon RRSP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 162	24.6800	41 734
Gary's Margin Acct	PI		O	2012-01-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	3 446		3 446
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	229	24.6800	3 675
<i>Deferred Share Plan</i>									
Bennett, Brad	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	963	28.0500	2 123
Buckley, Gary	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	963	28.0500	2 123
Filmon, Gary	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 766	28.0500	3 892
Jessiman, Duncan Draper	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 423	28.0500	25 929
Kraayeveld, Serena	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	963	28.0500	2 123
Peter, Carmele	5		O	2012-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 568	28.0500	3 568
Pyle, Michael	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 261	28.0500	51 710
Sparrow, Darwin	7	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 498	28.0500	8 523
Streuber, Donald	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	963	28.0500	2 123
Swistun, Michael	5		O	2011-11-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	535	28.0500	535
Terwin, Adam	5	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 888	28.0500	33 828
Warkentin, Edward	4	R	O	2013-02-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	963	28.0500	2 123
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
EXFO Inc.	1		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	4.8654	2 600
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	4.8654	0
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	500	4.7880USD	500
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	4.7880USD	0
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	4.7412	1 700
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)	4.7412	0
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	4.6858USD	1 200
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	4.6858USD	0
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	4.7885USD	2 400
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	4.7885USD	0
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	4.9448	3 300
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	4.9448	0
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	4.8330USD	
			M	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	4.8330USD	5 500
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)	4.8330USD	0
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.9700	3 000
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.9700	0
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	4.8463USD	4 100
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 100)	4.8463USD	0
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	4.9723	5 300
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(5 300)	4.9723	0
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	6 126	4.8447USD	6 126
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(6 126)	4.8447USD	0
EXPLOR RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupont, Chris	4, 5		O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0500	1 793 659

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.0550	1 873 659
<i>Options</i>									
Dupont, Chris	4, 5		O	2013-04-07	D	52 - Expiration d'options	(600 000)	0.3000	4 150 000
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.0850	934 695
Exploration Khalkos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagnon, Robert	5		O	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2013-04-22	D	45 - Contrepartie d'un bien	500 000		800 000
<i>Options</i>									
Gagnon, Robert	5		O	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Exploration Typhon Inc.									
<i>Options</i>									
Antaki, Paul	4, 5		O	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	
			M	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M'	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	50 000		220 000
Basque, Michel Andre	4		O	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	
			M	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M'	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Brisson, Johanne	4		O	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M'	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
McDonald, David	4, 5		O	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	
			M	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	200 000		
			M'	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	200 000		660 000
patry, leo	4		O	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	
			M	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	50 000		
			M'	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	50 000		160 000
Focus Graphite Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
York, Jeffrey	3		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5200	4 514 633
Fortis Inc.									
<i>Performance Share Unit</i>									
Hynes, Madonna G.	5		O	2003-03-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	551		551
Marshall, H. Stanley	5		O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	70 671		181 706
McCabe, Ronald William	5		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	803		803
Perry, Barry	5		O	2003-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 484		11 484
Roberts, Jamie	7		O	2009-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	736		736
Spinney, James	5		O	2004-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	736		736
Fortress Paper Ltd.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Veilleux, Marco	7		O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 219	7.1100	10 384
Freehold Royalties Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canadian National Railway Company, Administrator of the CN T	3								
Rife Resources Ltd.	PI		O	2013-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 928	22.1100	3 961 816
Gabriel Resources Ltd.									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Brown, Richard Paul	5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.7600	1 135 000
Henry, Jonathan	4, 5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	1.7600	3 694 167
Suciu, Nicolae Gruia	5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.7600	709 722
Tanase, Dragos	5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	250 000	1.7600	1 741 444
Vaughan, Maxwell Lucas	5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	400 000	1.7600	1 243 333
Genivar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-04-15	D	35 - Dividende en actions	123 949	23.4700	7 881 545
Glen Eagle Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Labrecque, Jean-Charles	4, 5		O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2450	1 340 167
RTO Solutions Inc.	PI		O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2650	1 341 667
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2700	1 346 167
Rosenberg, Frank	4		O	2013-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
			M'	2013-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000		
			M	2013-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.3000	11 000
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.2550	26 000
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-04-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	10.0000	31 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.9200	26 000
Golden Queen Mining Co. Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clay, Landon	3		O	2013-04-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	6 886 509	0.9945USD	5 703 209*
Landon T. Clay 2013-2 Annuity Trust	PI		O	2013-04-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 886 509)	0.9945USD	(6 886 509)
Clay, Thomas Moragne	4								
Landon T. Clay 2013-2 Annuity Trust	PI		O	2013-04-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 886 509)	0.9945USD	0
Groupe Aecon Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beck, John Michael	4, 5		O	2013-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 861	12.1500	331 843
McKibbon, Terrance Lloyd	5		O	2013-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	13 861	12.1500	66 224
Nackan, Steven Neil	5		O	2013-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 499	12.1500	21 380
Pastirik, Paul Douglas	5		O	2013-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 318	12.1500	4 318
Swartz, Lindsay Brian	5		O	2013-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 597	12.1500	26 763
<i>Débiteures convertibles 6.25 Unsecured Subordinated</i>									
Hole, James Douglas	4								
J. D. Hole Investments Inc.	PI		O	2010-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500.00	1000.0000	
			M	2010-10-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 500 000.00	1000.0000	\$ 500 000.00
<i>Restricted Share Units</i>									
Swartz, Lindsay Brian	5		O	2013-04-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 225)	12.1500	5 673
Groupe CGI inc.									
<i>Deferred Stock Unit (DSUs) / Unités d'actions différées UAD</i>									
Boivin, Claude	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	375	26.6200	11 035
Brassard, Jean	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	846	26.6200	9 089
Chevrier, Robert	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	940	26.6200	30 340
D'Alessandro, Dominic	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	864	26.6200	11 399
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 005	26.6200	30 601
Doré, Paule	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	376	26.6200	3 145
Evans, Richard B.	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	862	26.6200	12 493
Labbé, Gilles	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	962	26.6200	7 864
Morea, Donna Sue	4, 5		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	862	26.6200	3 829

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Boivin, Claude	4		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	751	26.6200	25 422
Brassard, Jean	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 690	26.6200	41 868
Chevrier, Robert	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 878	26.6200	77 428
D'Alessandro, Dominic	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 728	26.6200	33 488
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	2 010	26.6200	78 682
Doré, Paule	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	751	26.6200	16 980
Evans, Richard B.	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 724	26.6200	38 177
Labbé, Gilles	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 925	26.6200	26 419
Morea, Donna Sue	4, 5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 724	26.6200	562 097
Groupe Colabor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brouillette, Geneviève	7		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	7.0000	4 600
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	7.0100	4 200
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	7.0200	3 400
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	7.0300	2 500
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	7.0800	0
Groupe HNZ inc. (anciennement Groupe Hélicoptères Canadiens inc.)									
<i>Unités d'actions différées/Deferred Share Units</i>									
Loberg, Carmen Richard	4		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	188	23.5400	1 675
Groupe Sportscene Inc.									
<i>Options</i>									
Bédard, Jean	4, 5, 3		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	20 000	7.5000	60 000
Bouchard, Pierre	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 000	7.5000	3 000
Descarie, François	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 000	7.5000	3 000
Dubé, Jean-François	5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.5000	10 000
Fillion, Joanne	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 000	7.5000	3 000
Gentiletti, Nelson	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 000	7.5000	3 000
Goyer, André	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 000	7.5000	3 000
Lanctôt, Michel	5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	10 000	7.5000	30 000
Lebrun, Jeanne	5		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	7.5000	10 000
St-Germain, Charles	4, 3		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 000	7.5000	4 500
Vachon, René	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	1 000	7.5000	6 000
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Options</i>									
Murphy, Paul	5		O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)	9.9700	725 000
Sheridan, Patrick John	4		O	2013-04-24	D	38 - Rachat ou annulation	(750 000)	9.9700	1 650 000
			O	2013-04-14	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	6.6500	2 400 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Decina, Pino	5		O	2013-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	56.1314	577
Pino Decina RSP	PI		O	2013-04-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	56.1314	255
Reid, Martin	5		O	2013-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	59	56.1314	6 600
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2013-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	62	56.1314	167 950
HudBay Minerals Inc.									
<i>Droits Share Units</i>									
Benavides, Roque Eduardo	4		O	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		3 330
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 602		4 932
Garofalo, David	7, 5		O	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 636		357 488
Goodman, Thomas Andrew	4		O	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	33		59 617
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 602		61 219
Hibben, Alan Roy	4		O	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	538		52 911
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 089		57 000
HOLMES, WARREN	4		O	2013-03-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 171		115 181
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 220		119 401

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 541	12.6877	464 861
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.6500	465 261
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(463 320)	12.9500	1 941
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Metals Corporation	1		O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 703)	13.8500	81
Moeller, Larry G.	4		O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	552	13.8500	1 987 316
Robertson, Stephen Blake	5		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 358
YURKOWSKI, EDWARD ALFRED	4		O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	552	13.8500	33 676
<i>Options</i>									
Robertson, Stephen Blake	5		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			138 000
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	12.5500	31 441 688
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	12.5900	31 443 088
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.5300	31 443 888
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	800	12.3800	31 444 688
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	200	12.2000	31 444 888
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	100	12.4000	31 444 988
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	400	12.5000	31 445 388
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.2200	31 446 388
Innergex Énergie renouvelable Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-04-15	D	35 - Dividende en actions	74 513	9.6400	9 905 393
Innovative Composites International Inc.									
<i>Options</i>									
Ball, Terry Lewis	4, 5	R	O	2012-09-14	D	50 - Attribution d'options	184 000	0.1900	2 040 000
Greiss, Sami K.	4, 5	R	O	2012-09-14	D	50 - Attribution d'options	136 000	0.1900	836 000
Loran, James	5		O	2012-11-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
Inovalis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Amine, Stéphane	4		O	2013-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			267 000
Cohen, Jean-Daniel	4		O	2013-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Inovalis S. A.	3		O	2013-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 166 667
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
Penner, Timothy Herbert	4		O	2013-04-15	D	46 - Contrepartie de services	165	62.3390	6 498
Snyder, Stephen Gregory	4		O	2013-04-15	D	46 - Contrepartie de services	191	62.3390	25 703
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.									
<i>Options</i>									
Allport, John Newell	4, 5		O	2013-04-14	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.8100	275 000
Keirstead, Kenneth	4		O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.8100	65 000
Odidi, Amina	4, 5		O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8100	3 138 940*
Odidi, Isa	4, 5		O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8100	3 138 940*

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
International Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bianchi, Gabriel	4		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.8000	345 350
<i>Options</i>									
Bianchi, Gabriel	4		O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.8000	115 000
Jura Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Stephen Christopher	4		O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3300	482 752
<i>Options</i>									
Akerfeldt, Stephen Carl	4		O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	50 000		187 342
Al Junaidy, Hussain Mahyoob Sultan	4		O	2013-02-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Ashfaq, Shahzad Fakhar	4		O	2012-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Elliott, Timothy M.	4		O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	75 000		190 729
Farooq, Muhammad Nadeem	5		O	2012-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Garner, Graham S.	4, 7, 5		O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	100 000		575 000
Hameed, Shahid	4, 5		O	2012-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Kazmi, Syed Hasan Akbar	4, 7, 6		O	2012-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Smith, Stephen Christopher	4		O	2012-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
KLONDIKE GOLD CORP.									
<i>Options</i>									
Campbell, John-Mark Alexander	5		O	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	500 000
Peschke, Manfred	4		O	2012-01-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			350 000
			O	2013-04-12	D	50 - Attribution d'options	500 000		850 000
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daoust, Paul	4		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.8570	21 500*
Falagario, Michael R.J.	7		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.7950	75 000*
KING, GEORGE E.	4		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.7700	52 500*
			O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.8800	55 000*
Wallace, John Newton	5		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 500	0.8000	350 500*
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Plan	PJ		O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	72.7700	816 342
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 442
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 542
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 642
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 742
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 842
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 942
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 042
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 142
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 242
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 342
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0500	817 542
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 642
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 742

Émetteur	Relation	Retard	État opé-	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ra-						
Initié			tion						
Porteur inscrit									
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 842
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	693	73.0500	818 535
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	818 635
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	818 735
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	818 835
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	818 935
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 035
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 135
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 235
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 335
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 435
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 535
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	72.9700	819 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.7800	819 642
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 742
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 842
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 942
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	820 042
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	820 142
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 242
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 342
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 442
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	832	72.8500	821 374
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 474
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 574
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 674
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 774
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 874
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 974
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0700	822 074
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0700	822 274
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0700	822 374
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68	73.0700	822 442
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	822 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0400	822 742
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	73.0400	823 042
Lynar, Hugh	3								
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	72.7700	816 342
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 442
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 542
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 642
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 742
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 842
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 942
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 042
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 142
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 242
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 342
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0500	817 542
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 642
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 742
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 842
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	693	73.0500	818 535
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	818 635

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	818 735
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	818 835
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	818 935
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 035
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 135
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 235
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 335
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 435
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 535
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	72.9700	819 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.7800	819 642
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 742
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 842
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 942
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	820 042
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	820 142
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 242
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 342
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 442
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	832	72.8500	821 374
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 474
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 574
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 674
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 774
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 874
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 974
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0700	822 074
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0700	822 274
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0700	822 374
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68	73.0700	822 442
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	822 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0400	822 742
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	73.0400	823 042
McCann, Dean Charles		5							
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PJ		O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	72.7700	816 342
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 442
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 542
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 642
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 742
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 842
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	816 942
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 042
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 142
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 242
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 342
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0500	817 542
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 642
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 742
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0500	817 842
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	693	73.0500	818 535
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	818 635
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	818 735
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	818 835
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	818 935

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 035
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 135
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 235
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 335
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 435
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.9900	819 535
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7	72.9700	819 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.7800	819 642
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 742
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 842
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	819 942
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	820 042
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8100	820 142
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 242
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 342
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 442
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	820 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	832	72.8500	821 374
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 474
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 574
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 674
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 774
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 874
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	72.8500	821 974
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0700	822 074
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0700	822 274
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0700	822 374
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68	73.0700	822 442
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	73.0400	822 542
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	73.0400	822 742
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	73.0400	823 042
<i>CTC Share Unit Fund (DPSP)</i>									
Collver, Robyn Anne	7, 5, 3								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	49.2535	2 549
Drysdale, Linda Janet	7								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	49.2535	113
Fulton, Duncan Stanley Allpress	5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	49.2535	87
Lynar, Hugh	3								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	49.2535	1 279
MacLean, Candace Ann	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	246	49.2535	3 352
Marrone, Marco	5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	49.2535	8 524
McCann, Dean Charles	5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	246	49.2535	5 325
Medline, Michael Bennett	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	49.2535	52
Nathanson, Douglas Bigler	5								
SunLife Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	49.2535	91
Roman, Eugene O.	5								
Sun Life Financial	PI		O	2012-07-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	49.2535	18
Salt, John Douglas	5								
Sunlife Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	49.2535	412
Silver, Kenneth	7, 5								

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	49.2535	622
Taylor, Henry (Harry) Park	5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	246	49.2535	637
Turner, Mary Louise	7, 5								
Sun Life Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	49.2535	1 745
Wetmore, Stephen Gerald	4, 7, 5								
Sunlife Financial	PI		O	2013-04-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25	49.2535	112
La Société de Gestion AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Squibb, Geoffrey Wayne	4								
Geoffrey Leonard Squibb	PI		O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	391	10.7600	
			M	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	385	10.9140	15 970
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>									
Derry, Douglas	4		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	455	10.8700	18 787
Lang, Donald Gordon	4		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	818	10.8700	33 753
Morneau, William	7		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	825	10.8700	34 021
Squibb, Geoffrey Wayne	4		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	466	10.8700	19 208
<i>Performance Share Units</i>									
Hubbes, Martin	5		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	1 733	10.8700	77 360
<i>Restricted Share Units</i>									
Bogart, Robert	5		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	566	10.8700	32 372
CAMMARERI, ROSE	5		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	442	10.8700	33 595
Forrester, Gordon Mackenzie	7		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	616	10.8700	28 631
Goldring, Judy	4, 5		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	898	10.8700	69 991
Hubbes, Martin	5		O	2013-04-19	D	46 - Contrepartie de services	415	10.8700	22 672
LE CHATEAU INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A shares</i>									
Gruman, Barry	3		O	2013-04-15	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	500	2.5800	3 510 727
			O	2013-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 200	2.6000	3 514 927
			O	2013-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.7400	3 515 327
			O	2013-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	2.7500	3 527 327
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.6000	3 527 527
Legacy Oil + Gas Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2013-04-17	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	66 232	5.4800	553 982
Pasieka, James Murray	4								
Marricopa	PI		O	2013-04-17	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	26 026		26 026
Yanko, Trenton James	4, 5, 3								
Lyla Yanko	PI		O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.1800	954 051
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.1900	954 551
			O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.1500	955 051
			O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	5.1400	955 176
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	5.1400	955 926
TFSA	PI		O	2009-07-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.1800	1 400
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.1900	1 900
			O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.1500	2 400
			O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	125	5.1400	2 525
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	5.1400	3 275
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	39.7000	13 033 502
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	159 700	39.6900	13 193 202
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	39.7300	13 243 202

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	40.0200	13 313 202
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	39.7000	13 363 202
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 900	39.9500	13 399 102
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	194 100	39.9800	13 593 202
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 200	40.4200	13 623 402
Chamandy, Glenn J. Windermere Bank & Trust Ltd.	4, 5 PI		O	2013-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(30 473)	39.1033USD	8 113 820
			O	2013-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(36 000)	38.9358USD	8 077 820
			O	2013-04-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(36 000)	38.9882USD	8 041 820
			O	2013-04-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(36 000)	38.9265USD	8 005 820
			O	2013-04-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(36 000)	39.2187USD	7 969 820
Long Run Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iverson, James Douglas	5		O	2012-12-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 171	4.6600	
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 171	4.6600	27 797
Lumina Copper Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carstensen, Andrew Brooks	5		O	2011-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Magna International Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Neeb, Marc Joseph TD Waterhouse Cash Account	5 PI		O	2013-03-27	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	58.2500	9 013
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	8.3300	24 500
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(24 500)		0
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	8.3300	9 600
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		0
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	8.3300	12 000
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)		0
			O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 200	8.3300	7 200
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 200)		0
			O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 300	8.3300	14 300
			O	2013-04-23	D	38 - Rachat ou annulation	(14 300)		0
Matamec Explorations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon Pinetree Capital Ltd.	6, 3 PI		O	2013-04-17	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(204 000)	0.1500	13 546 001
			O	2013-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.1500	13 535 001
			O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	0.1500	13 516 001
			O	2013-04-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.1500	13 506 001
Pinetree Capital Ltd. Pinetree Resource Partnership	3 PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(204 000)	0.1500	13 546 001
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.1500	13 535 001
			O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 000)	0.1500	13 516 001
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.1500	13 506 001
MBN Corporation									
<i>Parts</i>									
OilSands Canada	1		O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	4.8500	3 400
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 400)		0
Medical Facilities Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Medical Facilities Corporation	1		O	2013-04-15	D	36 - Conversion ou échange	234 961		28 872 261
			O	2013-04-16	D	36 - Conversion ou échange	6 870		28 879 131
			O	2013-04-17	D	36 - Conversion ou échange	625 954		29 505 085
			O	2013-04-18	D	36 - Conversion ou échange	1 160 687		30 665 772

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	14.9800	30 664 772
			O	2013-04-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	14.7657	30 661 272
			O	2013-04-22	D	36 - Conversion ou échange	22 900		30 684 172
MEGA Brands Inc.									
<i>Débetures 10 senior secured debenture in the principal amt of \$1000</i>									
Bendayan, Michel	5		O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 884.00)		\$ 882.00
Di Iorio, Nicola	4		O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 418.00)		\$ 4 418.00
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Fairfax Master Pension Plan	PI		O	2012-03-29	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 40 984.00)	1000.0000	\$ 663 016.00
			O	2013-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 40 984.00)	1000.0000	\$ 622 032.00
			O	2013-04-15	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 311 016.00)	1000.0000	\$ 311 016.00
Federated Insurance Company of Canada	PI		O	2012-03-29	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 83 000.00)	1000.0000	(\$ 83 000.00)
			O	2013-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 83 000.00)	1000.0000	\$ 1 265 000.00
			O	2013-04-15	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 632 500.00)	1000.0000	\$ 632 500.00
Northbridge Commercial Insurance Corporation	PI		O	2012-03-29	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 147 000.00)	1000.0000	(\$ 147 000.00)
			O	2013-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 147 000.00)	1000.0000	\$ 2 233 200.00
			O	2013-04-15	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 116 600.00)	1000.0000	\$ 1 116 600.00
Northbridge General Insurance Corporation	PI		O	2012-03-29	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 483 000.00)	1000.0000	(\$ 483 000.00)
			O	2013-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 483 000.00)	1000.0000	\$ 7 331 200.00
			O	2013-04-15	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 3 665 580.00)	1000.0000	\$ 3 665 620.00
Northbridge Indemnity Insurance Corporation	PI		O	2012-03-29	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 203 000.00)	1000.0000	(\$ 203 000.00)
			O	2013-04-01	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 203 000.00)	1000.0000	\$ 3 073 600.00
			O	2013-04-15	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 536 800.00)	1000.0000	\$ 1 536 800.00
Ferrante, Peter	5		O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 4 418.00)		\$ 4 418.00
Rivett, Paul	4		O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 22 089.00)		\$ 22 090.00
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Can-Global REIT Income Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	10.0400	156 000
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	10.0000	158 300
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	9.8700	162 900
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.9200	164 400
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.8700	165 100
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	9.8600	167 200
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.9000	167 500
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.9600	168 500
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	9.9100	172 800
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.7500	175 300
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	9.8600	176 500
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.9500	177 500
Middlefield Income Plus II Corp.									
<i>Actions sans droit de vote equity shares</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.4400	3 000
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Minéraux Maudore Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fowlie, George Robertson GRF Capital Advisors Inc	4 PI		O	2012-07-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-07-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	55 000	0.9100	55 000
HARRIS, KEITH RAYMOND	4		O	2012-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	27 500	0.9100	27 500
<i>Bons de souscription</i>									
Fowlie, George Robertson GRF Capital Advisors Inc	4 PI		O	2012-07-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-07-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 500	1.1300	22 500
HARRIS, KEITH RAYMOND	4		O	2012-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-12	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	13 750	1.1300	13 750
Pevenstein, Robert Lewis	4		O	2010-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-12	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 500	1.1300	5 500
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Don	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	419	41.2100	33 440
Blackburn, Alain	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	418	41.2100	24 977
Cafazzo, Lino	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	41.2100	5 287
Christie, Brian James	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	337	41.2100	337
Cook, Mathew	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	182	41.2100	4 140
Cousin, Paul	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	41.2100	9 617
Datta, Picklu	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	237	41.2100	10 591
Gilbert, Patrice	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	292	41.2100	21 223
Gosselin, Guy	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	41.2100	7 476
Groncin, Louise	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	41.2100	27 489
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	313	41.2100	11 016
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	381	40.4400USD	31 426
Laing, R. Gregory	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	410	41.2100	34 006
Leclerc, Michel	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	41.2100	5 520
Legault, Marc	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	328	41.2100	30 461
Medina, Luis Felipe	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	233	40.4400USD	7 912
Pellerin, Jean-Luk	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	319	41.2100	9 137
Provencher, Christian	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	246	41.2100	7 719
Robitaille, Jean	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	398	41.2100	58 853
Smith, David	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	410	41.2100	33 495
Sylvestre, Yvon	5		O	2013-03-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	383	41.2100	26 305
Mines Richmond inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Oxbridge Bank & Trust SCC	3		O	2009-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 020 854
<i>Options</i>									
Scherkus, Ebe	4		O	2012-04-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	11.5100	
			M	2012-04-11	D	50 - Attribution d'options	50 000	6.9800	170 700
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.9500	43 109 012
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.9500	43 109 912

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mistango River Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Investec Bank Plc	3	R	O	2009-09-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260 058	0.0120	5 106 058*
		R	O	2009-11-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 378	0.0001	5 157 436*
			O	2011-03-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 868 077)		1 289 359*
Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	89 500	0.1826USD	10 982 200
			O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 500	0.1800USD	11 080 200
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.1828USD	10 992 700
Morguard Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morguard Corporation	1		O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	101 200	112.0000	101 200
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	(101 200)		0
Neptune Technologies & Bioressources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Debard, Jean-Claude	4		O	2009-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-07-14	D	51 - Exercice d'options	25 000	2.5000	25 000
<i>Options</i>									
Debard, Jean-Claude	4	R	O	2012-07-14	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	2.5000	75 000
New Flyer Industries Inc.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Gray, Adam L.	4	R	O	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		
			M	2012-06-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	328		328
			R	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	485		
			M	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	493		
			M'	2012-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	493		821
			R	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	427		
			M	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	427		1 248
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16		
			M	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16		1 264
			O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	366		
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	366		1 630
New Pacific Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
New Pacific Metals Corp.	1		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 418	0.6200	276 942
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6000	269 524
			O	2013-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6000	269 024
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6000	283 942
			O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 418	0.6000	291 360
Newalta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	3								
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	12.7800	618 823
Treherne Resources Ltd.	PI		O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	12.7800	4 453 650
NIOGOLD MINING CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Iverson, Michael Alexander	4, 5		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1600	1 370 000
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dougall, David George	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	17.8400	277 666

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Arlene Dougall Temerty, James C.	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	636	17.8400	10 961
Louise Temerty	PI		O	2013-04-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 194	17.9711	240 002
Melissa Temerty	PI		O	2013-04-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	43	17.9711	8 649
Northland Power Holding Inc.	PI		O	2013-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46 033	17.9711	29 541 308
Deferred Share Units (DSU)									
Gloutney, Pierre	4	R	O	2012-11-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	57		1 483
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust									
Deferred Units									
Krizan, Jan	4		O	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 180	12.7200	
			M	2013-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	708	12.7200	6 997
NOVAGOLD RESOURCES INC.									
Actions ordinaires									
DEISLEY, DAVID LEE	5		O	2012-11-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	301	4.4100USD	73 008
			O	2012-12-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	299	4.4400USD	73 307
			O	2012-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	288	4.6100USD	73 595
			O	2013-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	299	4.4400USD	73 894
			O	2013-01-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	280	4.7400USD	74 174
			O	2013-02-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	291	4.5500USD	74 465
			O	2013-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	669	3.9700USD	83 927
			O	2013-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	338	3.9200USD	84 265
HENNESSEY, MELANIE	5		O	2013-01-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	176	4.4300	13 697
			O	2013-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	185	4.6200	13 882
			O	2013-02-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	190	4.5000	14 072
			O	2013-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	420	4.0900	25 847
			O	2013-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	4.0100	26 061
Lang, Gregory Anthony	5		O	2013-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	422	4.4400USD	124 042
			O	2013-01-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	445	4.7400USD	124 487
			O	2013-02-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	463	4.5500USD	124 950
			O	2013-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 062	3.9700USD	126 012
			O	2013-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	538	3.9200USD	126 550
Ottewell, David	5		O	2012-12-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	220	4.6100USD	35 654
			O	2013-01-02	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228	4.4400USD	35 882
			O	2013-01-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	214	4.7400USD	36 096
			O	2013-02-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	223	4.5500USD	36 319
			O	2013-03-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	511	3.9700USD	36 830
			O	2013-03-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	259	3.9200USD	37 089
ONEX CORPORATION									
Options									
Munk, Anthony	7		O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(90 000)	18.1800	205 000
Oracle Mining Corp.									
Options									
Price, T. Derek	4		O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(75 000)		175 000
Tardif, Michel	4		O	2013-04-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.8500	
			M	2013-04-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.8500	170 000
Orca Gold Inc.									
Options									
Bitelli, Alessandro	5		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.9000	600 000
Chase, Robert	4		O	2013-04-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.9000	300 000*
Clark, Richard Peter	4, 5		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.9000	500 000
Davidson, Alexander John	4		O	2013-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.9000	300 000
Fu, Shuixing	4, 6		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.9000	516 667

Émetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pacific Rubiales Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pantin, Ronald	4, 5								
Golden Loricera Holdings Limited	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.6000	1 674 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	19.6050	1 673 400
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.6100	1 673 200
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.6250	1 673 100
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.6300	1 672 800
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.6450	1 672 400
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.6500	1 672 100
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	19.6550	1 671 500
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.6600	1 671 100
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.6800	1 671 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	19.7000	1 669 200
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	19.7050	1 663 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.7150	1 661 800
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.7250	1 661 500
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	19.7350	1 660 400
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.7400	1 659 500
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.7450	1 658 500
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	19.7500	1 657 900
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	19.7550	1 657 200
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	19.7600	1 655 900
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.7650	1 655 600
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.7700	1 655 100
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	19.7750	1 654 400
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	19.7800	1 653 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.7850	1 652 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.7900	1 651 000
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.7950	1 650 600
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.8000	1 649 400
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.8050	1 648 500
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.8100	1 647 600
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8150	1 647 500
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	19.8250	1 645 700
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.8300	1 645 400
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.8450	1 644 600
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.8500	1 644 300
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8600	1 644 200
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.8650	1 643 800
			O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8700	1 643 700
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	19.6000	1 629 200
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	19.7050	1 625 300
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	19.7150	1 624 700
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.7250	1 624 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.7350	1 624 300
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.7500	1 624 100
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.7100	1 623 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.7200	1 623 200
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.7300	1 623 100
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.5100	1 622 900

Émetteur	Relation	Retard	État opé-	Date de	Emp-	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			ration	l'opération	rise				
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	19.5200	1 619 500
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.7000	1 619 300
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 900)	19.5000	1 594 400
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	19.6850	1 592 700
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.6950	1 592 200
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	19.6450	1 590 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.6550	1 589 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	19.6650	1 588 100
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	19.6750	1 583 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	19.6050	1 581 700
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.6150	1 581 200
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.6250	1 580 700
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.6350	1 580 500
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	19.6800	1 578 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.6900	1 578 300
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.6400	1 577 800
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	19.6500	1 577 200
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.6600	1 577 100
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.6700	1 576 300
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	19.6100	1 568 300
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 700)	19.6200	1 564 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.6300	1 563 700
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	19.6000	1 556 200
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	19.7850	1 554 300
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.7950	1 553 100
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.7450	1 552 100
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.7550	1 551 900
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.7650	1 551 800
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.7750	1 551 700
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.7050	1 551 300
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.7150	1 550 100
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.7250	1 549 600
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.7350	1 548 400
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.7800	1 548 300
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	19.7900	1 545 700
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.7400	1 544 700
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.7500	1 543 500
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.7700	1 543 400
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.7100	1 543 100
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	19.7200	1 540 900
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	19.7300	1 538 300
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8950	1 538 200
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8550	1 538 100
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	19.8050	1 535 900
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.8250	1 535 600
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	19.8350	1 535 100
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8900	1 535 000
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8400	1 534 900
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.8500	1 534 800
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.8600	1 534 600
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.8700	1 534 400
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	19.8100	1 533 700
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.8300	1 533 300
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	19.7000	1 527 700
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 529)	19.8000	1 522 171
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.6850	1 521 271

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	19.6950	1 519 671
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	19.6450	1 516 871
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	19.6550	1 515 371
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	19.6650	1 512 271
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	19.6750	1 510 071
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	19.6050	1 506 671
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	19.6150	1 505 171
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	19.6250	1 501 771
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	19.6350	1 499 571
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	19.6800	1 496 571
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	19.6900	1 492 371
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	19.6400	1 484 671
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 071)	19.6500	1 482 600
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	19.6600	1 480 800
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	19.6700	1 473 300
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	19.6100	1 470 400
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.6200	1 468 400
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	19.6300	1 464 000
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.9050	1 463 700
<i>Billets Notes Exp. 2023</i>									
Volk, Peter Joseph	5		O	2013-04-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(\$ 400 000.00)		\$ 0.00
Pangolin Diamonds Corp. (formerly Key Gold Holding Inc.)									
<i>Options</i>									
Daniels, Leon Robert Mac	4		O	2013-04-22	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2500	300 000
Fenton, Thomas, Armstrong	4		O	2013-04-22	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2500	300 000
Smuts, Willem Jacobus	4, 5		O	2013-04-22	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2500	300 000
Warren, Graham	4		O	2013-04-22	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.2500	300 000
Papiers Tissu KP Inc.									
<i>Droits to acquire common shares pursuant to Exchange Agreement</i>									
Kruger II, Joseph	7, 6, 3								
Kruger Products 2010, L.P.	PI		O	2013-04-15	C	56 - Attribution de droits de souscription	251 161		43 261 160
Kruger Inc.	3								
Kruger Products 2010, L.P.	PI		O	2013-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	251 161		43 261 160
Parallel Energy Trust									
<i>Droits (TURIP)</i>									
Alexander, Richard M.	4		O	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	500 000	4.2600	571 000
Philip, Scherman	4		O	2013-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	150 000	4.2600	150 000
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Claugus, Thomas Eugene	4		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	35.2200USD	149 600
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	33.6800USD	149 200
Bay	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	35.2200USD	1 189 200
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	33.6800USD	1 186 100
Bay II	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	35.2200USD	1 389 000
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	33.6800USD	1 385 400
Bay Offshore	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	35.2200USD	3 326 400
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	37.1170USD	3 317 500
Lyxor	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	35.2200USD	247 600
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	33.6800USD	247 000
Doyle, Lloyd M.	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	539	37.1170	4 539
Kinvig, Paul Robert	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 161	37.1170	8 266
Lee, Bernard K.	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 419	37.1170	315 428
McMillan, Geoffrey W. P.	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 514	37.1170	11 920
Purdy, Darrel S.	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 585	37.1170	17 330
Shier, E. Mitchell	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 122	37.1170	2 122

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	11.1900	4 581 136
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.1800	4 582 336
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.2100	4 583 736
			O	2013-04-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.1300	4 586 236
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.1000	4 587 936
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.1500	4 589 636
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.1400	4 590 036
			O	2013-04-10	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	11.0100	4 599 536
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	10.9500	4 618 136
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	10.8600	4 619 336
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	6 500	11.0000	4 606 036
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	9 400	11.0000	4 615 436
PetroBakken Energy Ltd.									
<i>Options</i>									
Bulmer, Mary Ann	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		185 320
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(63 070)		122 250
Fisher, Lawrence Patrick Joseph	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		202 490
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		172 490
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(62 650)		109 840
Glemser, Lars William	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(17 750)		84 750
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		69 750
Hawkes, Peter Norman	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		193 195
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(67 445)		125 750
Kanters, William	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		187 695
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(67 445)		120 250
LaPrade, Rene	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		274 070
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 570)		173 500
Malley, Bradford James	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(65 000)		131 313
Salahub, David William	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		135 000
Scheidt, Doreen Marie	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(60 000)		142 275
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)		127 275
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(41 025)		86 250
Scott, Peter D.	5		O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(130 000)		275 820
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 570)		175 250
WRIGHT, JOHN DAVID	4, 5		O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	(62 000)		524 250
Platino Energy Corp.									
<i>Options</i>									
Evans, Larry Gordon	4		O	2012-01-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3300	

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
			M	2013-01-11	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3300	100 000
Modarelli, Andres Guillermo	5		O	2012-01-11	D	50 - Attribution d'options	365 000	1.3300	
			M	2013-01-11	D	50 - Attribution d'options	365 000	1.3300	365 000
			O	2013-04-16	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.4000	400 000
Villamil, Tomas	4		O	2012-01-11	D	50 - Attribution d'options	750 000	1.3300	
			M	2013-01-11	D	50 - Attribution d'options	750 000	1.3300	750 000
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jones, R. Michael	4, 5								
RRSP if R.M. Jones	PI		O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.1400	79 107
Smee, Barry	4		O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.2100	190 100
PNO Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Louth, Christy Mary	4, 5		O	2013-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
<i>Options</i>									
Louth, Christy Mary	4, 5		O	2013-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Polaris Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ullstrom, Garry Philip	7		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.1200	89 200
Posera-HDX Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mills, Kevin Nathaniel	5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1850	46 500
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2100	51 500
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2100	26 500
Power Corporation du Canada									
<i>Options</i>									
Vial, Arnaud	5		O	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	36 000		
			M	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	36 000		
			M'	2005-02-23	D	50 - Attribution d'options	36 000	32.0250	496 020
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	1.7420	3 130 601
Scherkus, Ebe	4		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 900	1.7300	222 900
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 100	1.7400	240 000
Prime Meridian Resources Corp.									
<i>Options</i>									
Ramsay, Paul Byron	4		O	2013-04-23	D	50 - Attribution d'options	200 000		774 462
ProMetic Sciences de la Vie inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dumais, Frédéric	5								
REER	PI		O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.3050	355 000
Pure Industrial Real Estate Trust									
<i>Restricted Units</i>									
Bogusz, James K	4		O	2013-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	397		
			M	2013-03-15	D	97 - Autre	397		9 469
King, Robert William	4		O	2013-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	397		
			M	2013-03-15	D	97 - Autre	397		9 469
Scott, Douglas R.	4		O	2013-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	477		
			M	2013-03-15	D	97 - Autre	477		11 362*
Tam, Francis	5		O	2013-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 487		
			M	2013-03-15	D	97 - Autre	1 487		41 860
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grenier, Guy	5		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	39.2500	28 091
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.2500	27 491
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.2500	27 791

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Quevillon, Geneviève	5		O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	7 500	39.1200	8 690
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	39.4000	8 390
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	39.1473	1 190
<i>Options</i>									
Quevillon, Geneviève	5		O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	39.1200	5 500
Rainmaker Entertainment Inc.									
<i>Débetures convertibles 8 Unsecured; Conversion: \$0.20; Maturity: 03/2016</i>									
Graham, Craig Lawrence	4, 5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 275 000.00	0.2000	\$ 275 000.00
Cavan Consulting	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-04-12	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 125 000.00	0.2000	\$ 125 000.00
McElvaine, Timothy Andrew	7		O	2008-11-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Hakuna Matata Holdings Ltd.	PI		O	2013-04-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 15 000.00		\$ 15 000.00
The McElvaine Investment Trust	PI		O	2008-11-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 600 000.00		\$ 1 600 000.00
<i>Droits -3,000 Rights for \$1,000 Principal Amount Debenture</i>									
McElvaine, Timothy Andrew	7		O	2008-11-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		50 000
			O	2013-04-15	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)		0
Hakuna Matata Holdings Ltd.	PI		O	2008-11-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000		50 000
			O	2013-04-15	I	57 - Exercice de droits de souscription	(45 000)		5 000
			O	2013-04-15	I	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)		0
The McElvaine Investment Trust	PI		O	2008-11-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	I	56 - Attribution de droits de souscription	5 451 228		5 451 228
			O	2013-04-15	I	57 - Exercice de droits de souscription	(4 800 000)		651 228
			O	2013-04-15	I	58 - Expiration de droits de souscription	(651 228)		0
<i>Options</i>									
Graham, Craig Lawrence	4, 5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
Red Pine Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
McKinnon, Kirk	4, 5		O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	405 000	0.0050	6 490 000
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.7500	4 854 558
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	300	11.7000	4 854 858
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	100	11.8000	4 854 958
			O	2013-04-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	11.6800	4 856 158
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.8900	4 857 558
Ressources ABE inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryce, Robert	4		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 376 724)		264 080
Burrows, Fred	4		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(272 250)		30 250*
Rougerie, Yves	4, 5		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.0400	801 000*
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0450	97 300*
			O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(704 700)		96 300
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		117 300*
Ruel, Francois	4		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 260 000)		140 000
<i>Bons de souscription</i>									
Ruel, Francois	4		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(270 000)		30 000
<i>Options</i>									
Burrows, Fred	4		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)		25 000*
Richard, Martin	5		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)		25 000*

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Ressources Altai Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AU, Maria Pui-Ching	5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0600	1 338 350
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0650	1 348 350
Ressources Gold Hawk inc.									
<i>Options</i>									
Tardif, Michel	4		O	2009-12-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(648 000)		
			M	2009-12-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(305 280)		
			M'	2009-12-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(312 000)		6 000
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 500	0.0450	1 335 000
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	1 340 000
Ressources KWG inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smeenck, Frank Cornelius	4		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 000	0.0400	8 659 500
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 000	0.0400	8 705 500
			O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	101 000	0.0400	8 806 500
			O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 000	0.0400	8 849 500
Ressources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Coffin, Tristram	4		O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	0.1300	1 385 260
Ressources Minières Vanstar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morissette, Guy	4, 3		O	2013-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0500	1 320 000
Ressources Northcore Inc. (anciennement Corporation Big Red Diamond)									
<i>Options</i>									
Byberg, Terrence Harry	4		O	2012-11-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1000	200 000
Garber, Richard James	4		O	2013-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-17	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Majerle, Garry	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	100 000
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	200 000
Sebastian, Scott	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2013-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1000	178 660
Ressources Strateco inc.									
<i>Options</i>									
Hébert, Anne	5		O	2013-04-13	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		210 000
Terreault, Pierre H.	5		O	2013-03-18	D	52 - Expiration d'options	(300 000)		315 000
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
<i>Parts de fiducie</i>									
Waks, Frederic Allen	5								
Fred Waks (RESP)	PI		O	2013-04-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	26.7400	2 371
Jessica Waks RRSP	PI		O	2013-04-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	26.7400	984
Linda Waks ITF Ariel	PI		O	2013-04-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	26.7400	2 781
Linda Waks ITF Jessica	PI		O	2013-04-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	26.7400	2 425
Linda Waks ITF Marlie	PI		O	2013-04-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	26.7400	1 929
Linda Waks ITF Whitney	PI		O	2013-04-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	26.7400	1 929
Linda Waks RSP	PI		O	2013-04-05	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	139	26.7400	31 953

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Rock Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hirtle, Gregory Todd	5		O	2012-11-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.1300	
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.1400	
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 900	1.1500	
D. Hirtle	PI		O	2012-11-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.1500	15 000
RRSP	PI		M	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.1300	700
			M	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.1400	3 100
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 900	1.1500	20 000
			O	2012-11-12	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Clark, Stuart George	4		O	2013-04-05	D	52 - Expiration d'options	(7 000)	4.1800	45 000
Hirtle, Gregory Todd	5		O	2012-11-15	D	50 - Attribution d'options	210 000		
			M	2012-11-15	D	50 - Attribution d'options	70 000		
			M'	2012-11-15	D	50 - Attribution d'options	210 000		
			M''	2012-11-15	D	50 - Attribution d'options	70 000		70 000
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	70 000		180 000
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	70 000		250 000
McDonald, Joshua	5	R	O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	300 000	1.3100	
			M	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3100	
			M'	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3100	100 000
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3100	
			M	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3100	200 000
			O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3100	
			M	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.3100	300 000
Rogers Sugar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belkin Enterprises Ltd.	3								
Belkorp Industries Inc.	PI		O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	6.1100	11 215 200
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dorval, T Bernard	4		O	2013-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			R	2013-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.1500	1 500
			R	2013-04-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.9500	3 000
			R	2013-04-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	10.6900	4 500
Hébert, Jean-Guy 9066-7403 Québec inc.	4 PI		O	2012-02-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 844	9.5600	56 810
Royal Host Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.8900	5 651 468*
<i>Débetures convertibles 5.90 unsecured subordinated, Series D, due June 30, 2014</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 38 000.00	89.0000	\$ 3 080 000.00*
			O	2013-04-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 27 000.00	88.2222	\$ 3 107 000.00*
			O	2013-04-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 185 000.00	88.3300	\$ 3 292 000.00*
<i>Débetures convertibles 6.25 unsecured subordinated, Series C, due Sept 30, 2013</i>									
Clarke Inc.	3								
Quinpool Holdings Partnership	PI		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 94 000.00	87.0000	\$ 3 169

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Rutter Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, Donald	4, 3		O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	218 000	0.0400	690 290*
Gunite Investments Inc.	PI		O	2013-04-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0400	13 999 258*
Edison, Fraser	4, 5								
Dollard Investments Ltd.	PI		O	2013-04-19	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.0400	2 830 260*
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hamilton, Scott	4		O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.6300	58 253
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 024)	2.1000	2 229
<i>Options</i>									
Guibert, Mark	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	24 000	2.1200	221 355
Hamilton, Scott	4		O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.6300	775 947
Keating, John Stephen	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	24 000	2.1200	221 355
Maggs, Roger	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	24 000	2.1200	63 355
Taylor, Kenneth James	4		O	2013-04-18	D	50 - Attribution d'options	24 000	2.1200	221 355
Savaria Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bernier, Hélène	5		O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	1.5000	
			M	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	1.5000	10 100
			O	2013-04-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	1.5100	10 000
Chapdelaine, Jean-Louis	4		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	1.6100	50 000
SEMAFO INC.									
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
La Salle, Benoit	4		O	2013-04-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	76 786		278 577
Shore Gold Inc.									
<i>Options</i>									
Read, George Henry	5		O	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.1700	1 100 000
Shyluk, Greg	5		O	2013-04-15	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1700	325 000
Shoreline Energy Corp.									
<i>Options</i>									
Henry, Peter John	4		O	2011-10-24	D	50 - Attribution d'options	20 000	6.8500	
			M	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	4.0900	
			M'	2011-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)	6.8500	(200 000)
		R	O	2013-04-09	D	50 - Attribution d'options	200 000	4.0900	10 000
Schultz, Dean	4		O	2012-11-29	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	6.8500	0
		R	O	2013-04-09	D	50 - Attribution d'options	20 000	4.0900	30 000
Williams, John B.	4		O	2012-12-21	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	6.8500	10 000
Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Knapton, Francis Mark	5		O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	17 200		18 367
			O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	5 600		6 767
			O	2013-04-18	D	51 - Exercice d'options	5 950		7 117
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 200)	6.4503	1 167
			O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	6.3651	1 167
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 950)	6.2900	1 167
<i>Options</i>									
Knapton, Francis Mark	5		O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	(17 200)		64 800
			O	2013-04-17	D	51 - Exercice d'options	(5 600)		59 200
			O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	(5 950)		
			M	2013-04-18	D	51 - Exercice d'options	(5 950)		53 250
Société financière IGM Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Robert	7		O	2013-04-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			225

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Société minière Aurvista									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crath, Paul			O	2013-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Ahmic Enterprises	PI		O	2013-04-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			79 899
Norvista Resources Corporation	3		O	2013-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 447 068
<i>Options</i>									
Crath, Paul	6		O	2013-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			168 000
Softchoice Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
BURGUNDY ASSET MANAGEMENT LTD.	3								
Bank of Montreal	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 800
cibc	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			606 200
Northern Trust	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			219 700
RBC Dexia	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 131 854
RBC Dominion Securities	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 900
Scotia Capital	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 700
Scotia Trust	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 100
State Street	PI		O	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-02-06	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			314 200
Spyglass Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Jeffrey T.	4		O	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 607
Jane A. Smith	PI		O	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-03-28	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 588
Stantec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pappas, James	7	R	O	2013-01-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	41.9267USD	3 349
		R	O	2012-07-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	270	28.2300USD	3 049
Starlight U.S. Multi-Family Core Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Chalmers, David John	4								
Northridge Investments Inc.	PI		O	2013-04-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 500
RESP Account	PI		O	2013-04-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			500
Kirsh, Evan Mitchell	7, 5		O	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 000
Lawson, Tamara	5		O	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Parts Class C</i>									
Drimmer, Daniel	4, 5								
D.D. Acquisitions Partnership	PI		O	2013-04-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			749 999
<i>Parts Class F</i>									
Rosenbaum, Harry	4		O	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
<i>Parts Class U</i>									
Chalmers, David John	4								
Northridge Investments Inc.	PI		O	2013-04-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Hanick, David Hartley	5		O	2013-04-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000
Stellar OrAfrique Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manji, Samir Aziz	4, 5, 3		O	2013-04-17	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	8.8200	2 724 426
Manji Investments Limited	PI		O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.8200	2 725 426
			O	2013-04-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.8500	2 730 426
Superior Plus Corp.									
<i>Débitures convertibles 7.50 , with a maturity date of October 31, 2016</i>									
Smillie, Thomas Gordon	5		O	2011-10-04	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	1000.0000	
TFSA	PI		M	2011-10-04	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	\$ 10 000.00	1000.0000	\$ 10 000.00
			O	2010-08-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Technologies D-Box inc									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Soly, Richard	4		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 500	0.1850	626 000*
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 500	0.1950	686 500*
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1800	692 000*
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1900	694 500*
			O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	699 500*
Tekmira Pharmaceuticals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Murray, Mark Joseph	5		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	4.6000USD	64 961
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2013-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	122 475		244 950
Canaccord Capital	PI		O	2013-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	77 570		155 140
Canaccord joint spousal account	PI		O	2013-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	62 042		124 084
CIBC Wood Gundy	PI		O	2013-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	398 087		796 174
CIBC Wood Gundy in trust	PI		O	2013-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 835		10 491
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2013-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88		10 579
			O	2013-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	10 579		21 158
Gossling, John Richard	5		O	2013-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194		287*
Computershare	PI		O	2013-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3		290*
			O	2013-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	290		580*
Natale, Joe	5		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	67 990		135 980
Computershare	PI		O	2013-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	520		4 799
			O	2013-04-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	42		4 841
			O	2013-04-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	4 841		9 682
<i>Options</i>									
Natale, Joe	5		O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	125 036		250 072
<i>Restricted Share Units</i>									
Entwistle, Darren	4, 5		O	2013-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 257		358 881
			O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	358 881		717 762
Gossling, John Richard	5		O	2013-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	201		22 202*
			O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	22 202		44 404*
Natale, Joe	5		O	2013-04-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 290		142 107
			O	2013-04-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	142 107		284 214
TerraVest Capital Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
TerraVest Capital Inc.	1		O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	3.7500	3 300
The Descartes Systems Group Inc.									
<i>Performance Share Units</i>									
Meshar, Arthur	4, 5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 404	9.8400	101 414
Pagan, John Scott	7, 5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 263	9.8400	61 253
Ratza, Stephanie Lynn	5	R	O	2013-04-15	D	97 - Autre	8 081	9.8400	16 162*
Ryan, Edward	5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 263	9.8400	61 253
<i>Restricted Stock Unit - Cash-settled</i>									
Diederik, Raimond	5		O	2013-04-15	D	97 - Autre	4 522	9.8400	12 117
			O	2013-04-15	D	97 - Autre	5 081	9.8400	17 198
Jones, Christopher	5		O	2013-04-15	D	97 - Autre	5 186	9.8400	25 961
			O	2013-04-15	D	97 - Autre	5 186	9.8400	31 147
Meshar, Arthur	4, 5		O	2013-04-15	D	97 - Autre	47 764	9.8400	100 791
Pagan, John Scott	7, 5		O	2013-04-15	D	97 - Autre	10 671	9.8400	27 765
Ratza, Stephanie Lynn	5	R	O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 384	9.8400	14 675
Ryan, Edward	5		O	2013-07-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-15	D	97 - Autre	12 965	9.8400	12 965
<i>Restricted Stock Unit - Share-settled</i>									
Meshar, Arthur	4, 5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 404	9.8400	80 808
Pagan, John Scott	7, 5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 263	9.8400	52 526
Ratza, Stephanie Lynn	5	R	O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 081	9.8400	16 162*
Ryan, Edward	5		O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 263	9.8400	71 314
The North West Company Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kennedy, Edward Stephen	5		O	2013-04-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 962	23.9000	
			M	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	16 962	23.9000	
			M'	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	16 962	23.9000	108 198
<i>Options</i>									
Kennedy, Edward Stephen	5		O	2013-04-16	D	51 - Exercice d'options	(46 866)	15.2500	559 433
Tigra Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
East Africa Metals Inc.	3		O	2013-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 000 000	0.1500	8 000 000
Wang, Jingbin	4, 6								
Goldrock Resources Corporation Limited	PI		O	2013-04-19	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 000 000	0.1500	13 760 930
			R	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	760 930		5 760 930
Sino Minerals Corp.	PI	R	O	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000 000)		0
Zhang, Wenshan	4								
Goldrock Resources Corporation Limited	PI		O	2013-04-19	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 000 000	0.1500	13 760 930
			R	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	760 930		5 760 930
Sino Minerals Corp.	PI	R	O	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000 000)		0
<i>Bons de souscription</i>									
East Africa Metals Inc.	3		O	2013-04-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-04-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000 000		4 000 000
Wang, Jingbin	4, 6								
Goldrock Resources Corporation Limited	PI		O	2013-04-19	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000 000		6 880 465
			O	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	380 465		2 880 465
Sino Minerals Corp.	PI		O	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500 000)		0
Zhang, Wenshan	4								
Goldrock Resources Corporation Limited	PI		O	2013-04-19	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 000 000		6 880 465
			O	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	380 465		2 880 465
Sino Minerals Corp.	PI		O	2012-09-26	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500 000)		0
Timbercreek Senior Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Timbercreek Asset Management Inc.	2		O	2013-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 400	9.2900	42 100

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Toronto Hydro Corporation									
<i>Débetures</i>									
Labricciosa, Ivano Nicola	7		O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 3 000.00	1.0000	\$ 17 000.00
Tourmaline Oil Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armstrong, William D.	4		O	2013-04-15	D	51 - Exercice d'options	100 000		500 000
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 400)	37.8547	446 600
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 500)	37.5179	426 100
			O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 100)	37.7272	400 000
<i>Options</i>									
Armstrong, William D.	4		O	2013-04-15	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	7.0000	110 000
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fohrer, Alan John	4		O	2013-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>DSU (Deferred Share Units)</i>									
Fohrer, Alan John	4		O	2013-03-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-04-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Transcontinental inc.									
<i>Unités d'actions restreintes (UAR) / Restricted share unit (RSU)</i>									
Marcoux, Pierre	4, 7		O	2013-04-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 334	11.3300	20 610
Trevalli Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
CRUISE, MARK DANIEL	4, 5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6900	487 000
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.7400	490 000
Klipfel, Paul Dexter	4		O	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	1.0700	
			M	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	1.0700	
			M'	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	1.0700	
			M''	2012-11-23	D	51 - Exercice d'options	150 000	1.0000	206 000
			O	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.0600	
			M	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.0600	
			M'	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 500)	1.0600	191 500
			O	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	1.0700	
			M	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	1.0700	
			M'	2012-11-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(79 900)	1.0700	56 000
Stakiw, Edward Stephen	5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7000	136 000
			O	2013-04-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.7000	138 000
Walmsley, Erin	5		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7000	133 434
		R	O	2013-04-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6900	128 434
Bayswater Consulting Ltd.	PI		O	2011-04-14	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Trilogy Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kohut, Michael G	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 343	29.4070	37 777
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 193	29.4070	38 970
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 055	29.4070	40 025
Williams, John B.	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 776	29.4070	132 588
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 646	29.4070	134 234
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 089	29.4070	135 323
Yester, Gail	5		O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	952	29.4070	27 192
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	864	29.4070	28 056
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	766	29.4070	28 822
<i>Droits Share Incentive Plan</i>									
Kohut, Michael G	5	R	O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 163		6 892
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 055)	29.4070	5 837
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 193)	29.4070	4 644
		R	O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 343)	29.4070	3 301

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-ri- se	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Williams, John B.	5	R	O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 265		8 333
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 089)	29.4070	7 244
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 646)	29.4070	5 598
		R	O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 776)	29.4070	3 822
Yester, Gail	5	R	O	2013-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 296		4 976
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(766)	29.4070	4 210
			O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(864)	29.4070	3 346
		R	O	2013-04-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(952)	29.4070	2 394
Turquoise Hill Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friedland, Robert Martin	3		O	2013-04-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 971 620)	16.7800USD	19 810 801*
Goldamere Holdings SRL	PI		O	2013-04-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(7 645 166)	16.7800USD	34 044 437*
Newstar Securities SRL	PI		O	2013-04-19	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 263 714)	16.7800USD	30 625 000*
<i>Cash settled contract</i>									
Friedland, Robert Martin	3		O	2013-04-19	D	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	(2)		1*
<i>Options</i>									
Friedland, Robert Martin	3		O	2013-04-17	D	52 - Expiration d'options	(861 950)	8.2000	915 487
			O	2013-04-17	D	52 - Expiration d'options	(215 487)	13.7600	700 000
			O	2013-04-17	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	27.8300	400 000
			O	2013-04-17	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	21.4400	0
TVI Pacific Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cramm, C. Brian	4		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.0250	420 698
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowman, Robert D.	5		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	2.2800	29 533
Gamache, Claude Maurice	5		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	413	2.2800	242 967
Kraft, Preston	5		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	271	2.2800	112 437
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	404	2.2800	4 464 511
Steckley, Warren D.	4		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 208	2.2800	184 801
Steele, Alan	5		O	2013-04-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	573	2.2800	965 206
U.S. Agency Mortgage-Backed REIT Advantaged Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Murdoch, W. Neil	5								
Murdoch Family Trust	PI		O	2013-04-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	9.2200	6 700
Unique Broadband Systems, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morrison, Robert John	3		O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0150	12 584 000
			O	2013-04-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0150	12 594 000
Uni-Sélect Inc.									
<i>Unités d'actions différées (UAD) / Deferred Share Unit Plan</i>									
Archambault, Guy	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	1	19.2400	169
Buzzard, James E.	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	14	19.2400	2 147
Buzzard, Robert	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	2	19.2400	247
Chevrier, Robert	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	72	19.2400	10 781
Desjardins, Pierre	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	5	19.2400	675
Dulac, Jean	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	5	19.2400	675
Guénette, Jean	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	5	19.2400	675
Hanna, John A.	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	14	19.2400	2 148
Hotte, Annie	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	2	19.2400	360
Juneau, Louis	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	2	19.2400	351
Labrecque, Martin	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	1	19.2400	221
Laverdure, Michel	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	1	19.2400	220
Maltais, Jacques	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	5	19.2400	675
Marleau, Hubert	4		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	5	19.2400	675
		M		2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	5	19.2400	675

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Mathieu, Denis	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	3	19.2400	478
O'Connor, Gary	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	3	19.2400	439
Ravacley, Michel	5		O	2013-04-19	D	36 - Conversion ou échange	2	19.2400	
			M	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	2	19.2400	347
Rivard, Jean	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	1	19.2400	215
Roy, Richard G	4, 5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	8	19.2400	1 214
Windom, Anthony Brent	5		O	2013-04-19	D	35 - Dividende en actions	3	19.2400	390
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.3000	19 828 801
			O	2013-04-02	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	2.3000	19 830 901
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.2000	19 831 701
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.1700	19 833 401
			O	2013-04-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.1700	19 834 401
			O	2013-04-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.1900	19 835 201
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	400	2.1000	19 836 401
			O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.3100	19 829 801
			O	2013-04-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.2100	19 832 701
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	200	2.1900	19 833 601
			O	2013-04-12	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.2100	19 836 001
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.1000	19 837 401
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schiller, Howard	5		O	2013-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 461		116 050
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Kornwasser, Laizer	5		O	2013-04-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		47 000
Schiller, Howard	5		O	2013-04-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 266)		163 168
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
White, Stephen	8								
CIBC RRSP	PI		O	2013-04-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	262	12.2758	39 006
Vermilion Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davidson, Kenneth	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 933		37 167
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 657)	49.3500	33 510
Donadeo, Lorenzo	4, 5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	52 660		3 422 487
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(48 964)	49.3500	3 373 523
Donovan, John	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30 072		214 590
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(27 962)	49.3500	186 628
Engbloom, Robert John	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 933		24 012
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 657)	49.3500	20 355
Ghersinich, Claudio	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 933		33 807
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 657)	49.3500	30 150
Hergott, Terrance Gerald	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 323		18 731
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(7 040)	49.3500	11 691
Hicks, Curtis W.	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30 072		175 047
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(27 962)	49.3500	147 085
Jasinski, Mona Jean	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16 174		59 749
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(13 753)	49.3500	45 996
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 363)	49.3500	44 633
KILLI, Joseph F.	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 933		53 942
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 657)	49.3500	50 285
Macdonald, Larry	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 892		80 185
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(4 549)	49.3500	75 636
Madison, William F.	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 933		26 371
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 657)	49.3500	22 714

Emetteur	Relation	Retard	État opéré	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Marchant, Timothy	4		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 933		21 734
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 657)	49.3500	18 077
Marino, Anthony William	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 876		38 887
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(15 122)	49.3500	23 765
Schut, Gerard	5		O	2013-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 359		20 637
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(10 899)	49.3500	9 738
			O	2013-04-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(785)	49.3500	8 953
Victhom Bionique Humaine inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Midsummer Investment Ltd	3		O	2013-02-21	D	97 - Autre	(554 559)		2 194 964
Wesdome Gold Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wesdome Gold Mines Ltd	1		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.5223	1 851 000
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.5100	1 862 000
			O	2013-04-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.5400	1 873 000
			O	2013-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.5400	1 884 000
Wi-LAN Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wi-LAN Inc.	1		O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	3.9154	160 000
			O	2013-04-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	3.8483	175 000
			O	2013-04-17	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	3.7381	190 000
			O	2013-04-18	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	3.7091	205 000
			O	2013-04-19	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	3.7966	220 000
World Energy Solutions, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Domaleski, Richard	4		O	2013-04-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.3000USD	272 527
			O	2013-04-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 000)	4.0622USD	254 527
<i>Options</i>									
Danly, Martha	5		O	2013-04-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Yieldplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Yieldplus Income Fund	1		O	2013-04-01	D	38 - Rachat ou annulation	600	7.5000	84 289 510
			O	2013-04-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	7.2500	84 289 910
			O	2013-04-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.2300	84 291 110

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Axia NetMedia Corporation	Axia NetMedia Corporation	2012-12-11	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-12	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-13	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-14	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-17	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-18	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-20	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-21	2013-04-17	AB
	Axia NetMedia Corporation	2012-12-24	2013-04-17	AB
Ball, Terry Lewis	Innovative Composites International Inc.	2012-09-14	2013-04-18	ON
Bennett, Brad	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
BONDAR, ROBERTA LYNN	COM DEV International Ltd.	2011-06-13	2013-04-18	ON
	COM DEV International Ltd.	2012-06-11	2013-04-18	ON
	COM DEV International Ltd.	2012-09-10	2013-04-18	ON
Bongani, Mtshisi	B2Gold Corp.	2013-04-11	2013-04-22	BC
Bradley, Noralee Bradley	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Bratt, Michael Scott	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Buckley, Gary	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Carrick, Michael Joseph	B2Gold Corp.	2013-04-11	2013-04-22	BC
Christie-Burns, Heather Lynn	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Debard, Jean-Claude	Neptune Technologies & Bioressources Inc.	2012-07-14	2013-04-23	QC
Dorval, T Bernard	RONA inc.	2013-03-26	2013-04-17	QC
	RONA inc.	2013-04-01	2013-04-17	QC
	RONA inc.	2013-04-04	2013-04-17	QC

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Dunne, Timothy Vaughan	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Filmon, Gary	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Fischbuch, Douglas Gregg	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Friesen, Kenneth Allan	COM DEV International Ltd.	2012-06-11	2013-04-18	ON
Gayton, Robert	B2Gold Corp.	2013-04-11	2013-04-22	BC
Gloutney, Pierre	Northland Power Inc.	2012-11-29	2013-04-18	ON
Graham, Craig Lawrence	Rainmaker Entertainment Inc.	2013-04-12	2013-04-18	BC
	Rainmaker Entertainment Inc.	2013-04-12	2013-04-18	BC
Greiss, Sami K.	Innovative Composites International Inc.	2012-09-14	2013-04-18	ON
HARRIS, KEITH RAYMOND	Minéraux Maudore Ltée	2013-04-12	2013-04-18	QC
Henry, Peter John	Shoreline Energy Corp.	2013-04-09	2013-04-23	AB
Investec Bank Plc	Mistango River Resources Inc.	2009-09-11	2013-04-22	ON
	Mistango River Resources Inc.	2009-11-12	2013-04-22	ON
Jessiman, Duncan Draper	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Kohut, Michael G	Trilogy Energy Corp.	2013-04-15	2013-04-22	AB
	Trilogy Energy Corp.	2013-04-15	2013-04-22	AB
Korpan, Jerry	B2Gold Corp.	2013-04-11	2013-04-22	BC
Kraayeveld, Serena	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Kress, Edward Charles	Brookfield Asset Management Inc.	2013-04-11	2013-04-17	ON
Matthies, Jeremy Paul	Canyon Services Group Inc.	2013-04-11	2013-04-23	AB
Muchowski, Edward John	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Pappas, James	Stantec Inc.	2012-07-02	2013-04-24	AB
	Stantec Inc.	2013-01-10	2013-04-24	AB
Peter, Carmele				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Post, Heather Colleen				
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Pyle, Michael				
	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Ratza, Stephanie Lynn				
	The Descartes Systems Group Inc.	2013-04-15	2013-04-21	ON
	The Descartes Systems Group Inc.	2013-04-15	2013-04-21	ON
	The Descartes Systems Group Inc.	2013-04-15	2013-04-21	ON
RAYMENT, BARRY DONALD				
	B2Gold Corp.	2013-04-11	2013-04-22	BC
Richardson, Glen Russell				
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Roorda, Jacob				
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Rose, William Robert				
	Argonaut Gold Inc.	2013-04-15	2013-04-22	ON
	Argonaut Gold Inc.	2013-04-15	2013-04-22	ON
Schultz, Dean				
	Shoreline Energy Corp.	2013-04-09	2013-04-19	AB
Sparrow, Darwin				
	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Streuber, Donald				
	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Swistun, Michael				
	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Terwin, Adam				
	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Thomas, Richard Mark				
	Eldorado Gold Corporation	2013-04-11	2013-04-17	BC
	Eldorado Gold Corporation	2013-04-11	2013-04-17	BC
Thompson, Duane Robert				
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Turnbull, Keith Stewart				
	Angle Energy Inc.	2013-04-11	2013-04-17	AB
Walmesley, Erin				
	Trevali Mining Corporation	2013-04-11	2013-04-18	BC
Wang, Jingbin				
	Tigray Resources Inc.	2012-09-26	2013-04-24	BC
	Tigray Resources Inc.	2012-09-26	2013-04-24	BC
Warkentin, Edward				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Exchange Income Corporation	2013-02-27	2013-04-18	MB
Williams, John B.				
	Trilogy Energy Corp.	2013-04-15	2013-04-22	AB
	Trilogy Energy Corp.	2013-04-15	2013-04-22	AB
Yester, Gail				
	Trilogy Energy Corp.	2013-04-15	2013-04-22	AB
	Trilogy Energy Corp.	2013-04-15	2013-04-22	AB
Zhang, Wenshan				
	Tigray Resources Inc.	2012-09-26	2013-04-24	BC
	Tigray Resources Inc.	2012-09-26	2013-04-24	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.